

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Réunion
du
30 juin 2025**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 30 juin 2025

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, je vous invite à vous asseoir, pour qu'on puisse démarrer notre séance. Je donne la parole à Robin pour faire l'appel.

Il est procédé à l'appel nominal.

Merci Robin. Je vous propose de démarrer cette séance par les discours liminaires des groupes.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Au moment où l'Iran et Israël se déchirent, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour Cécile KOHLER et les prisonniers du régime iranien de la sinistre prison d'Evin qui a fait l'objet d'un bombardement ciblé de l'aviation israélienne. Le chaos et la terreur n'ont de cesse. Nous sommes de tout cœur au côté de la famille de Cécile dans cette atroce épreuve. Je me joins, comme l'ensemble des conseillers d'Alsace, à toutes celles et ceux qui demandent une véritable désescalade de la guerre au Moyen Orient, en Iran comme sur la bande de Gaza.

Par ailleurs, permettez-moi aussi de remercier notre collègue Charles SITZENSTUHL d'avoir été le rapporteur de la proposition de loi votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale pour promouvoir Alfred DREYFUS au rang de général de brigade, ce qui constituerait un acte de réparation et de reconnaissance de ses mérites et un hommage rendu à son engagement républicain. Sujet à méditer en ces temps d'antisémitisme avéré.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette plénière, permettez-moi tout d'abord de vous poser une question. Savez-vous qui sont les NAP ? Très simple et très parlant : ce sont les « Nous à Paris ». Je le dis aux parlementaires, comme ça vous pourrez l'utiliser. Question complémentaire : où sévissent les NAP ? Ils sévissent dans les ministères et plus largement dans l'administration centrale. Et encore il y a quelques jours, quelques collègues présidents de département et moi-même, nous en avons rencontrés sur le sujet ô combien impérieux des exigences de l'État face au fragile équilibre financier des départements. Au lieu de « fragile équilibre financier », je devrais plutôt dire « déséquilibre » voire « chaos financier », quand on sait que plus des deux tiers des départements de France sont proches de la cessation de paiement, alors que l'État continue à charger la barque en obligation et oublie de les financer ou de les compenser comme à son habitude. La délégation des départements de France à laquelle je participais a une fois encore déploré le déni de réalité et le cynisme de cette caste d'État, atteinte de surdité chronique, dont les représentants n'ont pas voulu entendre à ce stade nos propositions concrètes et chiffrées pour sortir de l'impasse financière actuelle. L'État refuse de compenser les dépenses qu'il impose sans compensation aux départements depuis 2022, soit près de 5,5 milliards d'euros, principalement dans le champ des dépenses sociales qui ne cessent de progresser, alors que les recettes chutent de 8 milliards d'euros dans la même période. C'est pourquoi les départements de France – et la CeA y est associée – n'engageront plus toutes dépenses nouvelles ou supplémentaires décidées unilatéralement par le gouvernement et non compensées intégralement par lui et sur la durée.

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, l'État voudrait encore plus nous faire contribuer. Quand on sait sa responsabilité quant à la situation déplorable des comptes publics et de l'endettement colossal de la France, on se pince quand on assiste à une telle

tentative de racket. Quand on fait fi de la vérité, celle de la réalité financière des départements, j'en tire la conclusion que le déni de réalité, la mauvaise foi et l'amnésie sélective constituent un poison lent pour notre démocratie. Cette situation est scandaleuse et le mensonge d'État est à son comble. Plutôt que de balayer sérieusement devant sa porte, l'État impécunieux depuis tant et tant d'années persiste à vouloir faire les poches des collectivités, qui sont financièrement à l'os. Le salut des départements, selon les sachants de Bercy et d'autres ministères, viendrait, paraît-il, d'un fonds de péréquation horizontal des départements de France. Ils ignorent volontairement que ce fonds, que nous avons initié pour les droits de mutation, à force d'être sollicité, est à présent singulièrement en difficulté. La situation ne peut plus durer. Le bateau ivre gouvernemental, piloté par une administration psychorigide et irresponsable, va finir par se fracasser sur les rochers de la réalité budgétaire et politique. En continuant à agir ainsi, c'est le pacte républicain, et au premier rang, celui de solidarité, que l'État met en jeu. Le Président de la République, le Parlement, les ministres, la haute administration, personne ne doit ignorer les menaces qui pèsent sur les départements de France, et les conséquences néfastes qu'elles pourraient avoir sur le plan social, au moment où les besoins s'envolent, et donc aussi les dépenses qui vont de pair. Si rien n'est fait pour changer de cap, c'est notre pacte républicain qui, à mon sens, est menacé.

Dans ce contexte budgétaire national de plus en plus contraint, nos capacités à agir sont étranglées par l'effet cumulé des ponctions nouvelles, comme le Dilico, des recettes amputées des droits de mutation, des autonomies fiscales inexistantes, des dépenses imposées nouvelles, comme les oubliés des oubliés du Ségur. C'est la robustesse financière construite depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace qui nous permet de résister jusqu'à présent. Mais nos réserves construites dans la perspective d'un plan prévisionnel d'investissement d'avenir se réduisent comme peau de chagrin, comme en témoignent notre compte administratif et notre décision modificative présentés ce matin. Sans réelle autonomie fiscale, et nous avons proposé par exemple au Premier ministre une CSG, avec une part fixe et une part variable par territoire, nous ne pourrions plus assurer les missions sociales auxquelles nous sommes attachés.

Ce matin, nous continuons, vaille que vaille, à souligner deux initiatives sociales emblématiques, engagées, face à l'urgence sociale. Tout d'abord, le dispositif « Mousqueton », dédié à la protection de l'enfance en danger, qui est un dispositif innovant pour la prévention des risques auxquels sont exposés les mineurs – violence, exploitation sexuelle, fugue, errance. Nous allons, comme vous le savez, examiner ce dispositif au cours de notre plénière.

Autre initiative emblématique et inédite en France : la stratégie « Bien vieillir en Alsace 2025-2030 ». Après avoir accueilli les assises nationales il y a quelques jours, notre stratégie a pour ambition d'affronter concrètement les conséquences du mur du vieillissement avec un pacte de solidarité qui prend en considération tous les aspects du vieillissement dans notre société. Objectif : faire du vieillissement l'affaire de tous. La Collectivité européenne d'Alsace sera le moteur et le garant du pacte de solidarité alsacienne pour l'adaptation de la société au vieillissement, imaginé sous la conduite de Karine PAGLIARULO et activé avec votre concours, mes chers collègues, dans une dimension transversale. Notre Collectivité, ses élus et ses équipes peuvent être fiers d'engager le combat de notre responsabilité sociale pour faire face à la vague du vieillissement qui arrive, qui est un véritable tsunami. C'est ambitieux, c'est factuel et surtout fédérateur. C'est ce que nous devons à nos aînés et à leur famille.

Enfin, dans un autre registre, nous pouvons également être fiers des politiques publiques robustes que nous portons en matière de transition énergétique et environnementale. Nous avons en effet beaucoup à dire sur des actions que nous conduisons en matière de préservation de nos ressources. Ceci fera d'ailleurs l'objet de la prochaine plénière dédiée à ces politiques publiques.

À propos d'engagement, je veux saluer ici les maires et leurs conseillers municipaux, ainsi que les associations que j'ai eu le très grand plaisir de rencontrer à l'occasion de mon troisième tour des territoires d'Alsace, dont le thème était cette année l'engagement. Ce tour d'Alsace de l'engagement m'a permis de dialoguer spontanément avec chacun, en toute simplicité, sans formalisme, j'allais dire tranquillement, d'élu à élu. Je suis encore enthousiasmé par nos maires, en majorité issus des communes rurales des sept territoires de la Collectivité européenne d'Alsace. En allant à leur rencontre, je me suis réconcilié avec la politique, pas celle qu'on est obligé d'assumer avec les NAP des ministères et des administrations centrales, trop souvent ignorantes des réalités des territoires. Avec les élus alsaciens que j'ai eu le véritable plaisir de rencontrer, je suis revenu aux sources de l'engagement politique sincère et désintéressé qui est le leur et qui est le mien depuis que je suis entré en politique, à savoir servir concrètement, factuellement, sur le terrain, l'intérêt général de nos concitoyens, trouver des solutions pragmatiques sans tergiverser, agir tout simplement. Je me suis reconnu dans ces échanges formidables, où tout était à hauteur d'homme et non pas à échelle du code du droit administratif. J'applaudis encore aujourd'hui les maires ruraux que j'ai rencontrés, qui font beaucoup avec peu, peu de moyens, peu de ressources, peu d'agents à leurs côtés pour les aider dans leurs tâches, très peu de budget, très peu d'indemnités de fonction face à l'ampleur de la tâche à accomplir. En effet, pour répondre aux besoins de tous ordres de leurs administrés, ils n'hésitent pas, ils agissent. D'ailleurs, ils n'hésitent pas à mettre souvent la main à la pâte, avec leurs conseillers municipaux et leurs administrés. Nos maires ruraux sont connectés à la vraie vie. Je salue leur engagement bénévole et authentique au service des habitants de leur commune. Les maires avec qui j'ai eu l'honneur d'échanger ne font pas de la petite politique politicienne, mais la vérité m'oblige à dire que nos maires ruraux notamment sont invisibilisés. Il faut un drame, une étude nationale qui les concerne pour qu'ils soient dans la lumière de l'actualité nationale.

À ce propos, encore bravo à nos maires alsaciens, qui font preuve d'une solidité remarquable face aux obstacles quotidiens qu'ils ont à surmonter, et aux attaques parfois injustes dont ils font l'objet. Je pense à notre ami Vincent HAGENBACH, et je me réjouis que les choses puissent aller dans le bon sens, mais après quelle épreuve.

Avec le recul, les échanges fructueux que j'ai eus lors de ce dernier tour des territoires d'Alsace m'ont conforté dans la conviction que notre identité alsacienne est exceptionnelle, et qu'à l'avenir, une CeA dotée d'un statut particulier de Collectivité unique nous permettra de servir encore mieux les intérêts des territoires, notamment ceux des communes rurales qui sont les plus démunies en ressources propres. D'ailleurs, avec 72 % des personnes interrogées qui souhaitent la sortie de l'Alsace du Grand Est, le récent sondage IFOP mené en toute indépendance par les associations pro-Alsace n'est que l'expression du sentiment exceptionnel d'appartenance à une Alsace maître de son destin, sujet très souvent évoqué dans mes échanges avec les maires, les élus et les associations alsaciennes de nos territoires.

Dans un contexte politique si instable, auquel s'ajoute la montée des extrêmes, les Français doutent et la vitalité démocratique en prend un coup. Et si la France ne veut pas se réveiller en 2027 avec la gueule de bois, il faut selon moi de grands projets d'union démocratique qui associe les partis politiques du gouvernement. C'est pourquoi, pardonnez-moi d'insister, je persiste à dire qu'une nouvelle et ambitieuse loi de décentralisation, qui rende le pouvoir d'agir aux territoires, serait un grand projet d'union nationale fort opportun. Cette grande loi étant, entre autres source d'économies budgétaires substantielles, source de meilleure efficacité du service public en simplifiant le mille-feuille administratif, je suis convaincu que toute nouvelle loi de décentralisation contribuera à revitaliser la démocratie locale et nationale. L'Alsace pourrait, une nouvelle fois, être aux avant-postes de celle-ci en expérimentant le modèle de Collectivité unique à statut particulier. J'ajoute qu'en créant la Collectivité européenne d'Alsace et en fusionnant les deux collectivités territoriales du Rhin, nous avons acquis un retour d'expérience solide qui nous permettra d'intégrer sans difficulté des compétences régionales et de faire immédiatement une économie budgétaire

chiffrée par des économistes à près de 100 millions d'euros. C'est toujours bon à prendre dans un contexte de recherche de réduction du déficit public de l'État. Je le répète : ce projet redonne le pouvoir d'agir aux territoires, là où vivent nos concitoyens, et c'est là où doivent se prendre les décisions qui nous concernent. En travaillant sur le projet pour l'Alsace de demain, en travaillant dès à présent sur le véhicule législatif d'une proposition de loi en faveur de l'Alsace, Collectivité unique, en échangeant avec nombre de partis politiques et de responsables nationaux qui sont favorables au retour d'une Alsace disposant de larges compétences de plein exercice, nous savons que notre ambition est fondée, légitime et bonne pour notre démocratie. Nous savons aussi que le contexte politique actuel est compliqué et incertain. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour aller jusqu'au bout de notre démarche d'émancipation, pour être en capacité de relever avec efficacité les défis d'aujourd'hui et de demain, pour les Alsaciens, pour nos enfants, pour la place de l'Alsace en Europe et dans le monde.

Merci, mes chers collègues. Merci pour votre engagement, dans un contexte sociétal toujours plus complexe. Je mesure les pressions que vous pouvez avoir au quotidien, face aux besoins de nos concitoyens. Je voulais profiter de cette séance pour vous remercier pour votre solide implication : elle est essentielle. Je vous souhaite une bonne séance plénière.

Applaudissements.

Nicolas.

M. JANDER – M. le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je m'exprime au nom du groupe centriste, divers droite et indépendants.

Nous examinons aujourd'hui la décision modificative du budget primitif 2025. Le contexte national – cela a été rappelé – est marqué par de fortes tensions financières, et l'ensemble des collectivités territoriales de France doivent faire face à des contraintes croissantes, alors même que – il faut le rappeler – elles ne sont pas responsables, ou très peu, des déficits publics, elles qui doivent voter leur budget en équilibre, selon la fameuse règle d'or. Et comme si cela ne suffisait pas, l'Union européenne imagine recentraliser au niveau des États la gestion des fonds européens, FSE+, que la CeA gère à hauteur de 37 millions d'euros pour la programmation 2021-2027 en tant qu'organisme intermédiaire. Ce ne sont pas là les NAP qui sont en cause, mais les NAB, les « Nous à Bruxelles ». Cette gestion des fonds FSE nous a permis à nous, Collectivité européenne d'Alsace, d'apporter un soutien financier à des projets œuvrant pour l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de précarité et/ou en difficulté sociale. Au nom de mon groupe, j'aurai l'occasion tout à l'heure de soutenir une motion à ce sujet en cours de séance.

Dans ce contexte, je tiens à saluer l'esprit de responsabilité qui a guidé l'élaboration de cette décision modificative budgétaire. Oui, la Collectivité européenne d'Alsace continue de maîtriser sa dépense publique avec intelligence. Chaque euro engagé est pensé, orienté, optimisé. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse, d'une volonté constante de préserver l'équilibre budgétaire tout en répondant aux attentes des habitants. Nous faisons le choix d'une action publique lucide et volontariste en gardant le cap sur nos priorités.

Parmi ces priorités, je souhaite tout d'abord mettre en lumière la stratégie « Bien vieillir en Alsace 2025-2030 ». Face à une société en pleine évolution démographique, notre Collectivité affirme un cap clair : faire du vieillissement une politique ambitieuse, humaine et structurée. Nous voulons que chaque aîné en Alsace puisse vivre sereinement, dignement et en lien avec son territoire. Le bien vieillir en Alsace ne doit pas être un slogan. C'est un engagement fort, une promesse que nous faisons à celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie, souvent dans l'ombre, pour bâtir notre présent. Nous leur devons cette attention, ce respect et cette reconnaissance. Cette stratégie, c'est une manière de leur dire « vous comptez, et nous sommes là ». Car n'oublions pas qu'on juge le degré

d'évolution d'une société à la façon dont elle traite ses anciens.

Enfin, je souhaite évoquer un pilier fondamental de notre action : la protection de l'enfance. Notre Collectivité a fait de cette cause un véritable fer de lance. Les défis sont nombreux, et les moyens malheureusement toujours plus contraints. Mais cela ne freine en rien notre volonté d'agir, bien au contraire. La Collectivité européenne d'Alsace est constamment en réflexion, en veille, pour adapter ses dispositifs, imaginer de nouvelles réponses, plus efficaces, plus adaptées, au plus proche des réalités du terrain. Car derrière chaque situation, il y a un enfant, une histoire, une vie à protéger. Et nous le savons tous ici : il n'y a pas de plus grande responsabilité que celle-là.

Alors oui, malgré les incertitudes économiques, nous faisons le choix de la cohérence et de l'engagement. Nous bâtissons des choix et projets responsables, mais profondément humains. Une vision qui répond aux défis de l'âge, à ceux de l'enfance, en réalité à tous les âges de la vie, et qui incarne cette Alsace que nous aimons, solidaire, innovante et proche de ses habitants. Il paraît qu'on ne peut pas tout faire avec peu. C'est vrai. Mais en Alsace, on a décidé de faire beaucoup, et notamment l'essentiel, et de bien le faire. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Président, merci chers collègues. Mesdames et Messieurs. Une plénière caniculaire, prélude à un hiver polaire pour les finances des collectivités en charge des solidarités. C'est la question légitime posée au moment où nous examinons la DM1 et nous projetons doucement vers 2026.

Oui, la situation financière – vous l'avez rappelée, Président, cher Nicolas – des collectivités les mieux gérées comme la nôtre se dégrade. C'est la vérité des chiffres, implacables. L'État ne cesse de demander des efforts aux collectivités, principalement aux plus vertueuses, alors que leur dette, rappelons-le, représente moins de 8 % de la dette nationale, et cette dette est positive, car elle ne concerne que les seuls investissements, vecteurs de bien-être pour nos concitoyens. Qui peut remettre en cause la construction d'un nouveau collège ? D'une route plus sûre ? Ou d'un soutien à une collectivité locale qui, sans notre subvention, ne peut établir son plan de financement – et in fine réaliser son projet ?

La ponction obligatoire de plus de 13 millions d'euros, dont nous avons eu à nous acquitter cette année, au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, incluses dans les 30 millions d'euros de participation forcée au redressement des finances publiques de l'État, fait assurément partie de ces imprévus fâcheux réservés tout spécialement aux collectivités rigoureuses dont nous sommes.

Cette année, nous ferons les efforts nécessaires pour répondre à cette injonction. Un regret : celui de ne pas être entendus quand nous proposons des sources d'économie pérenne, tel que notre projet de regrouper les compétences régionales avec les nôtres au sein d'une Collectivité alsacienne à statut particulier, que je ne cesserai, que nous ne cesserons d'évoquer.

Avoir peur de réformer, c'est avoir peur de l'avenir. C'est tout le contraire de ce que nous avons fait. Nous avons eu le courage de les fusionner, ces deux départements alsaciens, de construire un projet de collectivité ambitieux et, année après année, de faire la démonstration de son éclatante pertinence. Nos finances l'attestent, que ce soit dans le compte financier unique 2024 ou dans la DM1 présentée ce matin par Lara : tout indique que les fondamentaux budgétaires sont respectés, grâce à une gestion sobre et efficace. J'illustrerai mon propos en mentionnant simplement notre capacité, encore fruit de nos

efforts, à diminuer notre stock de dette, alors que la Collectivité européenne d'Alsace, durant la même période, aura investi massivement pour répondre aux besoins essentiels de la population.

Parmi nos rapports, j'évoquerai à mon tour notre stratégie « Bien vieillir 2025-2030 », qui a pour objectif de préparer l'Alsace à affronter les conséquences du vieillissement de la population. Si le phénomène est connu, annoncé dans tous les pays développés, d'ici 2030, le nombre de seniors en Alsace de 65 ans et plus passera de 350 000 à 460 000, soit 23 % de la population, et la tranche d'âge des 85 ans et plus augmentera quant à elle de 55 %. Voilà pourquoi, face à ce phénomène, il est de notre devoir d'aller encore plus loin, et de porter une ambition dépassant le simple périmètre d'action des missions d'action sociale de notre Collectivité, c'est-à-dire être en réaction. C'est l'objet même de ce rapport, qui prévoit de positionner le bien vieillir au cœur des différentes politiques publiques portées par la Collectivité, que ce soit la santé, l'habitat, le handicap, l'insertion, l'éducation, la culture ou le sport. Cette nouvelle feuille de route me donne l'occasion de rappeler bien évidemment l'importance stratégique de ce débat, qui participe de la réflexion sur la place des personnes âgées dans notre société, mais également de réaffirmer notre attachement sincère à l'égard de ces femmes et hommes qui ont construit la réussite et la prospérité de notre territoire.

Alors que nous constatons le mépris, également, avec lequel notre territoire est traité en certaines occasions, comme avec cette décision du tribunal administratif de Strasbourg de fermer les yeux sur les 42 000 tonnes de déchets toxiques du site StocaMine qui croupissent par 550 mètres de fond, faisant peser, tant pour l'Alsace que pour l'ensemble du bassin rhénan, un risque sanitaire et environnemental majeur. Nous ne pouvons que nous dresser et faire front aux côtés des associations et de nos concitoyens.

La mission qui nous a été confiée est claire : créer les conditions d'un développement futur optimal du territoire alsacien, tourné vers une action publique de proximité innovante et respectueuse de notre environnement. Voilà exactement ce que tous les élus du groupe majoritaire se sont engagés à faire au quotidien pour parvenir à ce résultat plébiscité par nos concitoyens. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Avant de lire les rapports, vous avez vu que, sur vos tables, a été remis un ouvrage sur l'incorporation de force. Vous savez qu'on a toujours cette ambition, pour nos enfants, parce que c'est très peu relaté dans les livres d'histoire. Il est important que ce document puisse être diffusé largement pour la jeunesse alsacienne, dont beaucoup ignorent nos spécificités particulières, notre histoire particulière. Même si nous faisons une promotion à travers la visite du Hartmannswillerkopf et du mémorial et du centre européen du résistant déporté au Struthof, je pense que cet outil pédagogique aura tout son sens dans l'éducation de notre jeunesse.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Quatorze rapports vont vous être soumis. Il y a aussi des amendements, des motions, un vœu et une question écrite.

CD-2025-3-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 14 MARS 2025.

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité, je ne pense pas qu'une présentation soit demandée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du vendredi 14 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession et de délégation de service public sera présenté.

Le rapport sur le compte financier unique sera bien évidemment présenté.

La décision modificative n° 1 également.

Les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative font l'objet d'amendements. Le rapport est donc retenu.

Le rapport sur l'évolution du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables fait l'objet de deux amendements. Il est donc retenu.

CD-2025-3-5-2 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES ALSACIENS POUR L'ANNEE 2025

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la commission jeunesse et sport, le rapport sur les dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d'investissement aux collèges alsaciens pour l'année 2025 n'est pas retenu. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Attribue à divers collèges publics alsaciens des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 503 371,66 € détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération :*
 - *24 328,27 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics joint en annexe 1 à la présente délibération ;*
 - *3 042 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics joint en annexe 2 à la présente délibération ;*
 - *421 348,39 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 à la présente délibération ;*

- 37 905 € pour l'ajustement du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025 suite à l'évolution des collèges publics figurant en annexe 4 ;
 - 7 825 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipement, matériels et mobilier en faveur du collège public figurant en annexe 5 à la présente délibération ;
 - 8 923 € de subventions d'investissement pour l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS des collèges publics alsaciens figurant en annexe 6 à la présente délibération.
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T104	(1065) 65-655111-221	486 623,66 €
P211	O002	P211E03	T100	(1083) 204-20431-221	8 923,00 €
P202	O001	P202E14	T82	(1083) 204-20431-221	7 825,00 €
TOTAL					503 371,66 €

Les aides financières seront versées aux collèges alsaciens en une seule fois.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Les rapports d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur le château du Haut-Koenigsbourg et l'Écomusée doivent être présentés.

Concernant la commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, le rapport sur la stratégie du vieillissement est bien évidemment retenu. Et puis il y a des amendements.

Concernant la commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, le rapport sur la validation de cahiers des charges en protection de l'enfance et « Mousqueton » est retenu.

Le rapport sur le conseil de développement fait l'objet d'un amendement. Il est donc retenu.

CD-2025-3-2-1 – ABATTOIR DE PROXIMITE DE CERNAY - RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024

Mme Marie-France VALLAT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur l'abattoir de proximité de Cernay, rapport annuel de gestion 2024, n'est pas retenu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, Prend acte du rapport d'activité 2024 de l'abattoir de proximité multi-espèces de CERNAY, présenté par la Société d'exploitation de l'abattoir de proximité de CERNAY, joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2 non-participations au vote

Pierre VOGT, Président de la commission de suivi de l'abattoir de proximité de Cernay

Daniel ADRIAN, membre du bureau de l'abattoir de proximité de Cernay

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur le projet transfrontalier pour la restauration et la résilience des zones humides de la plaine rhénane est retenu.

Le rapport sur la proposition de validation du plan de prévention du bruit dans l'environnement est retenu.

Ensuite, il y aura les motions et vœux.

CD-2025-3-8-2 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS ET DE LA COMMISSION DE CONCESSION ET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. Le Président Frédéric BIERRY, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Commençons par le premier rapport, sur l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, du jury de concours et de la commission de concession et de délégation de service public. Suite au décès d'Étienne BURGER et à la démission de Pascale PFEIFFER, le présent rapport a pour objet de décider d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres, un nouveau jury de concours et une nouvelle commission de concession et de délégation de service public.

Une liste est présentée par la majorité, composée ainsi. Pour la commission d'appel d'offres, en tant que titulaires, Pierre VOGT, André ERBS, Christiane WOLFHUGEL, Marie-France VALLAT et Françoise BEY, et en tant que suppléants, Marc MUNCK, Sébastien ZAEGEL, Yves SUBLON, Nicole BEHA et Serge OEHLER. Je rappelle que le Président est nommé par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace. Lucien est excusé ; il m'avait dit qu'il ne pourrait pas être là. C'est quand même l'occasion pour moi de le remercier, puisqu'il assure cette mission de présidence, qui n'est pas la plus simple à gérer, avec énormément de sérieux et d'engagement. Je chargerai Monique de lui transmettre toute notre reconnaissance pour son engagement. Pour la commission de concession et de délégation de service public, en tant que titulaires, Pierre VOGT, André ERBS, Christiane WOLFHUGEL, Marie-France VALLAT, Françoise BEY, et en tant que suppléants, Marc MUNCK, Sébastien ZAEGEL, Yves SUBLON, Nicole BEHA et Serge OEHLER.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? M. FREMONT.

M. FREMONT – Il me semble que, dans la vie démocratique d'une Assemblée, il est important que cette diversité démocratique s'exprime également dans ces instances. Raison pour laquelle les élus écologistes et communistes ont déposé une liste aux services de l'Assemblée. Pour que chacun et chacune puisse s'exprimer librement, nous demandons un vote à bulletin secret. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Très bien. Est-ce que vous pouvez donner les noms de la liste ? Et après, je donnerai la parole à François BEY.

M. FREMONT – Pour la DSP : titulaire 1, Ludivine QUINTALLET, titulaire 2, Fleur LARONZE, suppléant, Damien FREMONT. Pour la CAO, jury de concours : titulaire 1, Damien FREMONT, titulaire 2, Ludivine QUINTALLET, suppléante, Fleur LARONZE. Ce sont des listes partielles, comme le permet le règlement.

M. LE PRÉSIDENT – Françoise, tu voulais intervenir.

Mme BEY – Oui, je voudrais juste signaler que je ne fais pas partie de la majorité, quand même, que je suis titulaire de la commission d'appel d'offres depuis longtemps, à l'époque

du Département du Bas-Rhin, et que c'est quelque chose qui me tient à cœur. Mon suppléant, c'est Serge. On est resté en binôme concernant la commission d'appel d'offres. Donc, il y a quand même une diversité dans cette commission d'appel d'offres. Mais je ne suis quand même pas dans la majorité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Je rappelle aussi que nous avons proposé à M. FREMONT un poste de suppléant, qui permet d'assister et d'avoir un suivi précis du fonctionnement de la commission d'appel d'offres et de remplacer un titulaire lorsqu'il y a un titulaire absent. Mais je respecte bien évidemment votre volonté de présenter ce scrutin, dans une logique écrite.

Je vais rappeler comment ça va se passer. D'abord, c'est le benjamin de la séance, Robin, qui va déclarer le scrutin ouvert. Aucun conseiller d'Alsace ne peut prendre la parole pendant la durée du scrutin. Les bulletins blancs ne comptent pas comme suffrage exprimé, ainsi que ceux contenant une marque distinctive. Robin va donc procéder à l'appel nominal des conseillers d'Alsace dans l'ordre d'installation en salle. Chaque conseiller d'Alsace, à l'appel de son nom par le secrétaire de séance, se rend à l'isoloir, derrière, en passant par là, prend une enveloppe de couleur différente pour chaque commission, CAO et CCDSP, prend les deux listes, puis fait son choix, signe la feuille d'émargement après avoir déposé chacune des deux enveloppes dans l'urne située sur la table tenue par la Direction des services de l'Assemblée, à l'arrière. Chaque conseiller d'Alsace porteur d'un pouvoir doit, suite à l'appel de son nom, déposer dans l'urne l'enveloppe qu'il détient du fait de son pouvoir, et ce, pour chacune des deux élections. Il doit ensuite signer la feuille d'émargement pour le pouvoir qu'il détient. Le conseiller porteur d'une procuration se lèvera à l'appel de son nom et votera deux fois. Ensuite, nous procéderons au dépouillement en indiquant à haute voix le contenu de chaque enveloppe, assistés par le benjamin de séance. Après le dépouillement, la Direction des services de l'Assemblée remettra immédiatement une feuille contenant les résultats du vote pour proclamation. On clôturera le vote avant de proclamer son résultat. Le bleu correspond à la CAO et le vert à la CCDSP.

Robin, nous pouvons démarrer.

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Nous commençons le dépouillement. Pierre s'occupe de la CAO et Isabelle de la CCDSP.

Il est procédé au dépouillement.

M. BIHL – Le résultat est le suivant : 73 votes pour la liste 1, 4 votes pour la liste 2, 1 enveloppe vide, 2 bulletins blancs.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Pour la commission d'appel d'offres, sont élus Pierre VOGT, André ERBS, Christiane WOLFHUGEL, Marie-France VALLAT et François BEY en tant que titulaires, Marc MUNCK, Sébastien ZAEGEL, Yves SUBLON, Nicole BEHA et Serge OEHLER en tant que suppléants.

Isabelle va intervenir concernant la délégation de service public. Merci à Isabelle de piloter, présider cette commission.

Il est procédé au dépouillement.

Mme DOLLINGER – Le résultat est le suivant : sur 80 votes, 73 pour la liste 1, 4 pour la liste 2, 2 votes blancs et 1 nul. Sont donc élus Pierre VOGT, André ERBS, Christiane WOLFHUGEL, Marie-France VALLAT et François BEY en tant que titulaires, Marc MUNCK, Sébastien ZAEGEL, Yves SUBLON, Nicole BEHA et Serge OEHLER en tant que suppléants.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Bravo aux élus, et merci à eux, parce que c'est une responsabilité, une charge et beaucoup de temps consacré à cela. Je mesure l'engagement. En plus, ce n'est pas quelque chose de très visible. On n'en tire pas une reconnaissance de nos concitoyens, quand on fait cette mission. Pourtant, elle est précieuse.

CONSIDERANT que le décès M. Etienne BURGER et la démission de Madame Pascale PFEIFFER, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public le 13 juin 2025, ne permettent plus de garantir l'expression pluraliste des élus en leur sein, conformément aux articles L 1411-5 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 2162-24 du Code de la Commande Publique, il y a lieu, par conséquent, de procéder à une nouvelle élection plénière des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace,

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Prend acte du dépôt de deux listes pour élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1

TITULAIRES

- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS

- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

Liste 2

TITULAIRES

- M. Damien FREMONT
- Mme Ludivine QUINTALLET

SUPPLEANT

- Mme Fleur LARONZE

Sièges à pourvoir : 5

Nombre de votants : 80

Suffrages exprimés : 77

Quotient électoral : 15,4

Nombre de voix obtenues pour la liste 1 : 73

Nombre de voix obtenues pour la liste 2 : 4

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Elit au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1

TITULAIRES

- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS

- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

Prend acte que les membres élus susmentionnés de la Commission d'Appel d'Offres font partie du Jury de concours de la Collectivité européenne d'Alsace,

Prend acte du dépôt de deux listes pour élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1 :

TITULAIRES

- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS

- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

Liste 2

TITULAIRES :

Mme Ludivine QUINTALLET
Mme Fleur LARONZE

SUPPLEANT M. Damien FREMONT

Sièges à pourvoir : 5

Nombre de votants : 80

Suffrages exprimés : 77

Quotient électoral : 15,4

Nombre de voix obtenues pour la liste 1 : 73

Nombre de voix obtenues pour la liste 2 : 4

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Elit, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1

TITULAIRES

- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS

- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

Prend acte que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant préside à titre permanent l'ensemble des commissions précitées.

Prend acte qu'en cas d'indisponibilité du représentant du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, sa suppléance sera assurée par un représentant suppléant qui est un conseiller d'Alsace extérieur aux commissions précitées.

Prend acte que les Présidents de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public et leurs suppléants seront désignés par arrêté.

CD-2025-3-8-4 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

CD-2025-3-8-5 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

CD-2025-3-8-6 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2025

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous poursuivons notre séance avec le rapport suivant, sur le compte financier unique, j'allais dire le compte administratif, vieux réflexe de vieil élu, de la Collectivité pour 2024. J'en profite pour remercier Lara, qui suit ça avec une attention forte et soutenue.

Mme MILLION – Merci Président. On va avoir un PowerPoint, qui est en train d'être mis en place. Je vous propose de présenter le compte financier unique et la délibération suivante, c'est-à-dire la décision modificative, en même temps, parce qu'il y aura le compte financier unique, l'affectation de résultats, la décision modificative et à l'intérieur, les autorisations de programme, parce qu'à partir du moment où on modifie le budget, on modifie également les autorisations de programme.

En introduction, le temps qu'on nous mette le PowerPoint, que je pourrai transmettre à tous les élus s'ils le souhaitent, on va peut-être changer un peu, on va parler de choses positives, d'engagement, de vision et de solidarité. Aujourd'hui, il y a ce discours de sinistrose un peu partout. Il est vrai que la conjoncture est difficile, qu'on vit des crises, qu'on est dans une instabilité, qu'on n'a plus de majorité absolue à l'Assemblée nationale – il ne faut pas l'oublier –, qu'on a une dette et un déficit post-Covid – on le savait. Donc, on n'entend que du négatif un peu partout. Mais montrons aussi, aujourd'hui, ce que font les collectivités, ce qu'elles portent, ce que les élus portent. C'est un peu ce message que j'ai envie de transmettre ce matin.

Nous sommes des élus permettant de garder le cap, au niveau local, au niveau de l'Alsace. Nous avons une priorité affichée, assumée par la Collectivité européenne d'Alsace, qui est de protéger les plus fragiles, nos aînés, l'enfance, les personnes en situation de handicap. Nous l'assumons et nous le faisons.

C'est souvent dans ces périodes de défi que se révèlent notre force collective et notre capacité de faire, d'innover, tout en restant cohérent et pour l'intérêt général. Il nous faut de toute façon acter une réalité : la raréfaction des finances publiques. C'est une réalité. On en aura de moins en moins. Et si nous ne l'avons pas compris, c'est embêtant. Mais nous l'avons compris depuis longtemps, parce que nous nous y sommes préparés depuis longtemps, en réalisant un juste équilibre entre notre action publique et l'efficacité des politiques publiques.

Aujourd'hui, c'est le bilan financier de 2024 qu'on va vous présenter, mais surtout le bilan financier de notre mi-mandat, parce que nous sommes, après trois ans de mandat de la Collectivité européenne d'Alsace. Et je pense qu'il est aussi important de faire savoir ce que nous faisons, ce que nous avons fait, et de continuer dans cette logique. Je veux dire que cette solidarité entre les élus, entre l'administration, est plus que louable. Nous portons toutes et tous ces compétences au service de l'Alsace, et nous en sommes fiers, nous sommes heureux de le faire. Je pense qu'il était important de le dire dans l'introduction.

Ce PowerPoint que vous pourrez avoir, c'est surtout pour vous dire qu'en 2024, ce sont plus de 2,1 milliards d'euros que nous avons dépensés : 2 158,6 millions d'euros. Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont plus de 8 milliards d'euros pour les Alsaciennes et les Alsaciens.

Oui, nous sommes une Collectivité de solidarité, et vous le savez, parce que plus de la moitié de nos réalisations sont portées vers cette solidarité. En 2024, ce sont 51,2 millions de plus par rapport à 2023. Alors que nous savons que les temps sont difficiles, nous avons choisi et nous avons assumé d'accompagner encore plus les personnes en situation de handicap, parce c'était 19,1 millions d'euros de plus entre 2023 et 2024. L'enfance, avec l'hébergement et l'accueil, c'était 18,1 millions d'euros entre 2023 et 2024. Il s'agissait de 8,7 millions d'euros rien que pour l'insertion des personnes en situation de handicap. Et c'était 4,7 millions en plus pour nos aînés, avec une hausse de l'APA à domicile et de l'APA en établissement et la création du fonds d'urgence. Ce sont donc 5,2 millions d'euros de plus de 2023 à 2024, et surtout 4,3 milliards d'euros depuis 2021 concernant les solidarités.

Les explications, vous les avez juste après. Je pense qu'il était important d'évoquer avec vous les actions marquantes qui ont été réalisées en 2024 et le bilan à mi-mandat. Pour la protection de l'enfance, ce sont plus de 270 places d'accueil créées depuis 2021 – nous l'avons fait. Pour accompagner les plus fragiles, c'est là aussi une augmentation de 15 % du taux directeur hébergement pour les EHPAD à mi-mandat, et de 3 % en 2024. Quand on se compare avec les autres départements, avec les autres collectivités, on se dit que nos choix sont vraiment assumés, parce que nous savons aujourd'hui que le mur du vieillissement – le Président Frédéric BIERRY le dit souvent – est devant nous. On sait que les difficultés vont arriver, on sait aussi que les listes d'attente pour les EHPAD – j'en parlais

d'ailleurs avec le Premier vice-président la dernière fois, Pierre – sont de plus en plus importantes. Pourtant, nous sommes là, pour aider les EHPAD, pour augmenter le taux directeur, pour créer ces fonds d'urgence, pour éviter que ces EHPAD ne sombrent dans un déficit chronique. Nous sommes en vrai accompagnement et il faut le dire. Ce sont 24,2 millions d'euros en plus pour nos aînés de 2023 à 2024. Il s'agit donc encore d'une compétence et d'une thématique que nous avons bien accompagnées.

Sur l'insertion, nous l'avons bien compris, pour pouvoir accompagner les bénéficiaires du RSA, nous devons évidemment développer cette politique d'insertion, de façon juste, équilibrée, mais surtout efficace. Ce sont 12,5 % de foyers allocataires du RSA depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Cela veut aussi dire un vrai accompagnement des services, un contrôle sur le juste droit, et bien entendu un accompagnement par rapport à l'insertion. Et ce sont 8,5 millions d'euros de plus entre 2023 et 2024.

Nous sommes à côté, bien sûr, de la jeunesse, nous sommes à côté des associations sportives et des clubs sportifs, nous sommes à côté de la communauté éducative. Ce sont 149,7 millions d'euros investis en 2024, avec bien entendu le fonctionnement que vous connaissez, mais aussi un vrai investissement sur les structures – nous en parlerons tout à l'heure. Bien sûr, nous sommes à côté, en lien avec les communes et les autres collectivités, des manifestations sportives. Nous avons créé le dispositif « Boost ta forme », qui a quand même bénéficié à plus de 5 500 collégiens. Là aussi, je pense que le résultat est très intéressant.

Sur les réalisations, on voulait mettre les principales réalisations concernant nos collègues sur une slide, mais on n'y est pas arrivés. Vous allez voir que nous avons plusieurs slides, parce que ce sont plus de 20 opérations d'investissement, en exemple, que nous avons là. Ce qu'il est intéressant aussi de remarquer, et de dire, c'est que nous avons aussi une équité territoriale, par rapport à nos différents territoires. Et vous avez la liste de nos principales réalisations, seulement depuis trois ans, sur nos différents collègues, restructurations, rénovations.

Les mobilités font aussi partie de nos compétences, que ce soit l'entretien et l'exploitation, que ce soit les travaux neufs, que ce soit bien sûr, les pistes cyclables, les grands équipements. Vous le voyez, ce sont presque 600 millions d'euros depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Il y a plusieurs exemples, que je vais vous lister : le contournement, les liaisons, le transport, les plateformes, les aménagements, les murs antibruit. Nous sommes dans toutes ces opérations structurantes pour le citoyen. Et nous avons même un deuxième slide pour expliquer tous les échangeurs et les giratoires que nous avons qualifiés et requalifiés.

S'engager pour la transition énergétique : là aussi, plusieurs millions d'euros, que ce soit pour l'environnement ou que ce soit pour l'habitat, avec la mise en œuvre de notre stratégie « 30 engagements pour 2030 », n'est-ce pas chère Catherine – elle les porte avec brio –, le déploiement d'îlots de fraîcheur visant à végétaliser les cours d'écoles, et la stratégie habitat, que nous n'oublions pas.

Sur la sécurité, faisons un arrêt sur image sur le service d'incendie et de secours. Vous le savez, nous avons la chance d'avoir nos sapeurs-pompiers professionnels et nos sapeurs-pompiers volontaires, avec bien entendu l'administration des services d'incendie et de secours, et nous portons avec les communes et les intercommunalités ces financements relatifs au service d'incendie et de secours. Leur présence opérationnelle est démultipliée par rapport au réchauffement climatique, par rapport aux feux de forêt, par rapport aux services aux personnes que nous connaissons aujourd'hui. Cela veut dire qu'il faut de plus en plus accompagner ce genre de transition, cet accompagnement des services d'incendie et de secours. Et c'est un post qui coûte de plus en plus cher. On le sait bien. Frédéric BIERRY, qui est le Président des deux SIS, connaît la situation, comme nous, collègues, à

ses côtés. Aujourd'hui, la Cour des comptes a été très claire sur ces services d'incendie et de secours : financièrement, nous sommes à bout de souffle. C'est-à-dire que les dépenses augmentent de plus en plus. Nos communes et intercommunalités, qui financent à hauteur de 50 % ces services d'incendie et de secours, sont limitées par rapport au taux d'inflation. Et nous, Collectivité européenne d'Alsace, qui finançons aussi à hauteur de 50 %, nous comblons cette différence lorsqu'il y a un besoin de financement, par rapport à ces services d'incendie et de secours. Nous savons aussi que les sapeurs-pompiers volontaires, qui font un travail aussi exceptionnel, sont souvent, malheureusement, de moins en moins présents en journée, ce qui veut dire que nous avons besoin aussi de plus de sapeurs-pompiers professionnels, ce qui induit un coût important. Pour cela, une réflexion est menée pour trouver d'autres moyens de financement, en plus de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et des intercommunalités. Je sais qu'au niveau national, il y a une vraie réflexion là-dessus. Nous avons des réserves financières, concernant les services d'incendie et de secours, pour un, deux ou trois ans. Ensuite, ces réserves n'existeront plus. Donc, il est urgent de trouver des financements pour les services d'incendie et de secours. Mais je voulais rappeler que nous pouvons être fiers de nos sapeurs-pompiers. Quand on voit, dans le bilan à mi-mandat, le nombre d'interventions et le nombre d'appels d'urgence par an, on ne peut que les remercier pour leur travail réalisé.

Oui, nous assumons aussi nos nouvelles compétences, que ce soit pour l'Europe, le transfrontalier, la recherche universitaire ou le bilinguisme. Les finances le prouvent, et les actions encore plus. Je vous rappelle la mise en œuvre du schéma alsacien de coopération transfrontalière, je vous rappelle aussi le soutien au réseau EUCOR.

Oui, nous valorisons la culture. Nous ne sommes pas les seuls, parce qu'il y a bien sûr les autres collectivités territoriales. Mais ce sont 4,9 millions d'euros de plus entre 2023 et 2024 sur ce poste-là, alors que, dans bon nombre de départements, ce poste a diminué. Je rappelle que, souvent, dans les départements qui ont aujourd'hui de vraies difficultés financières, les compétences non obligatoires sont diminuées, voire carrément arrêtées. Cela n'a pas été notre prise de position. Et oui, nous accompagnons bien sûr le patrimoine culturel, nous accompagnons aussi le fonds de sauvegarde de la Maison alsacienne, chère Sabine, comme tu le sais, et nous accompagnons aussi toute la culture, dans son ensemble.

Sur l'accompagnement des territoires, ce sont 235,3 millions d'euros de 2021 à 2024. La contractualisation auprès de nos communes, c'est-à-dire l'accompagnement financier en investissement de nos communes et de notre intercommunalité, nous la portons en 2024 et nous continuerons en 2025, alors que bon nombre de départements l'ont arrêtée en 2024 et 2025.

Sur la santé et l'innovation, n'est-ce pas chère Karine, c'est 1 million d'euros de plus entre 2023 et 2024, alors qu'il s'agit d'une compétence non obligatoire. Vous voyez beaucoup d'actions marquantes en 2024. Il s'agit de la santé, de l'innovation et de la démocratie. Nous y sommes très attachés, et je vous en parlerai tout à l'heure, lorsque nous parlerons du conseil de développement.

Tout cela n'est possible que grâce à l'engagement de nos 6 500 agents, du DGS et de la Direction à ses côtés, et des élus que nous sommes. Il s'agit d'une symbiose entre les élus, l'administration et nos partenaires, institutions, associations et autres comités. Nous ne sommes pas seuls, et c'est ensemble que nous portons ces belles valeurs et ces beaux engagements.

Cela n'est possible que parce que nous avons su faire des choix, à un moment donné, non pas d'être plus cigales que fourmis, mais plutôt d'être fourmis. Heureusement, parce qu'aujourd'hui, le contexte financier montre que nous avons raison de voir à long terme. Parce que gérer une collectivité, ce n'est pas voir sur une année, c'est avoir une vision pluriannuelle. Et avoir une vision pluriannuelle, c'est pouvoir anticiper, innover, créer, accompagner. Il est vrai que notre gestion financière est reconnue et saluée par l'agence

Standard & Poor's. Ce n'est pas nous qui le disons, mais cette agence, qui d'ailleurs, note également la France, cette agence qui a parlé d'une gestion efficace, d'une solide capacité d'absorption des chocs, et on le voit bien, parce que les chocs sont là et vont continuer à l'être. Et nous avons la meilleure note possible pour une collectivité aujourd'hui en France, grâce aussi au faible poids de la dette. Et le faible poids de la dette, comme nous le montrons ici, c'est une baisse de 268 millions d'euros d'endettement depuis plusieurs années. Quelle est la collectivité aujourd'hui qui peut se targuer d'avoir diminué son d'endettement d'un montant aussi important ? On l'a fait parce que nous avons fait des choix clairs. En 2024, nous avons emprunté pour 74,7 millions d'euros. C'était le premier emprunt depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Grâce à cet emprunt de 74,7 millions d'euros en 2024, notre endettement passe de 519,8 à 520,1 millions d'euros, soit 300 000 euros d'endettement supplémentaire, parce que l'endettement est calculé sur le montant de l'emprunt, moins l'annuité de l'emprunt versé. Donc c'est 300 000 euros d'endettement supplémentaire. Et heureusement, parce que l'avenir va être compliqué. Il faut changer de paradigme, changer de façon de faire. On a déjà commencé. Avec le Président, les présidents de groupe et tous les collègues, nous avons fait en 2025 une cinquantaine de réunions pour trouver des économies. Il ne s'agit pas juste de dire qu'il faut faire 5 ou 10 % d'économie, mais de trouver des économies en assurant une efficacité des politiques publiques. Nous sommes aujourd'hui à 2,9 années d'endettement, alors que la moyenne est de 6,7 années pour les autres départements. Je vous rappelle que nous avons conclu un contrat avec la Banque européenne d'investissement (BEI), que nous pouvons encore mobiliser plusieurs millions d'euros à des taux très préférentiels et que nous sollicitons la BEI surtout pour financer les opérations relatives aux collègues.

On ne l'a pas noté, mais nous avons aussi des recettes en légère augmentation en 2024. On a eu la taxe sur les assurances de plus de 19,2 millions d'euros. On avait aussi des redevances exceptionnelles d'EDF de plus de 11,5 millions d'euros. Heureusement, parce que je vous rappelle que nos droits de mutation ont largement chuté : 120 millions d'euros depuis trois ans, 47 millions par rapport à 2023. Certains pourraient dire que nous revenons à peu près à la situation que nous avons connue en 2018 ou 2019 ; on est quand même en deçà. Et nous espérons que ces droits de mutation vont quand même un peu augmenter, parce qu'il est vrai que les droits de mutation sont très faibles en 2024 et encore en 2025.

Qu'en est-il de cette année 2024 ? L'année 2024 présente un résultat déficitaire de 42,3 millions d'euros sur l'année, mais nous l'avions anticipé. Nous avons, comme vous le savez, un résultat excédentaire de 150 millions d'euros. Pour la petite histoire, j'adore le rappeler, ça me fait plaisir, en 2022, nous avions 262 millions d'euros d'excédents, et certains dans cette Assemblée, souhaitaient que nous dépensions tout, telle la cigale, n'est-ce pas ? On l'a rappelé il n'y a pas très longtemps. Je le redis : quand on fait une projection financière, il faut la faire à long terme. C'est-à-dire que nous savions que nous allions avoir des dépenses sociales et de solidarité qui allaient augmenter, voire exploser. Le mur du vieillissement est devant nous, les personnes en situation de handicap, l'enfance à protéger. Donc, nous savions qu'il ne fallait pas tout dilapider, tout dépenser. Parce qu'il est toujours facile de donner, mais il est plus difficile de savoir mieux gérer et d'avoir une vision à long terme. Nous avons donc décidé de ne pas tout dépenser à ce moment-là. Heureusement, parce qu'aujourd'hui nous avons ce déficit, que nous comblons par l'excédent connu. Il nous reste encore un excédent. Mais on sait très bien que les deux prochaines années seront compliquées. Donc, aujourd'hui, après avoir intégré ce déficit de 42,3 millions d'euros, il nous reste un excédent de 108,9 millions d'euros.

Je vous propose l'affectation suivante. Nous avons un excédent de 150,2 millions d'euros fin 2023. Nous intégrons ce déficit de 42,3 millions d'euros. Il y a des reprises aussi suite à des dissolutions. Et donc, aujourd'hui il nous reste un résultat à affecter de 108,9 millions d'euros. Ces 108,9 millions d'euros, nous allons vous proposer de les affecter de la façon suivante. Tout d'abord, il s'agit de la décision modificative, que je vais vous présenter tout de suite, d'un montant de 58,9 millions d'euros, c'est-à-dire une modification du budget

initial. Ensuite, il s'agit des 50 millions d'euros concernant la diminution de l'emprunt. Parce que je vous rappelle que nous avons prévu un emprunt pour le budget de 2025. Cet emprunt, on aimerait le diminuer de 50 millions d'euros. C'est-à-dire que l'emprunt sera de 121 millions d'euros au final, pour le moment. Il sera peut-être encore moindre, nous verrons. L'idée est bien sûr d'endetter la Collectivité, parce que c'est aussi notre choix, maintenant. Je vous rappelle que, si on emprunte pour un montant de 121 millions d'euros, comme on rembourse le capital d'environ 75 millions d'euros, la différence est un endettement complémentaire. Nous avons décidé d'endetter notre Collectivité, mais pas de façon exponentielle, parce que nous faisons attention à l'avenir, y compris des finances de la Collectivité. Voilà les deux propositions : 58,9 millions d'euros concernant la décision modificative, la modification du budget, et 50 millions concernant la diminution de l'emprunt.

Maintenant, je vais vous proposer l'évolution du budget de la Collectivité. Vous l'avez de très façon très explicite dans la délibération. Le côté un peu intéressant, c'est que nous avons quand même des hausses de recettes dans cette décision modificative : c'est la TVA et les droits de mutation (10 millions d'euros). Nous savons déjà qu'il y a 10 millions d'euros de plus cette année, ce qui est assez faible quand même, mais on compte quand même intégrer cela dans la décision modificative. Et évidemment, nous avons tous les postes de dépenses supplémentaires pour 2025. Je ne vais pas tous vous les expliquer. Je vais vous en expliquer certains. Le premier, c'est le Dilico, la dotation que nous allons donner à l'État pour redresser ses finances, à hauteur de 13,1 millions d'euros. Ensuite, nous avons plusieurs postes, comme vous pouvez le voir. On peut peut-être citer aussi la contractualisation, à hauteur de 12,1 millions d'euros. C'est vraiment un accompagnement des communes et des intercommunalités, qui aujourd'hui, déploient de plus en plus leurs dépenses. Donc, nous les accompagnons pour leurs investissements. Nous avons un peu plus pour l'habitat et les routes. Et puis nous avons aussi mis, dans les dépenses imprévues, certains montants, parce que nous savons que nous risquons encore d'avoir des dépenses supplémentaires lors de la décision modificative n° 2. Donc, on aimerait déjà les intégrer aujourd'hui, parce que nous essayons de bien prévoir l'avenir de cette année.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la décision modificative. Je reste bien entendu à votre disposition pour répondre aux questions. Il est clair qu'après ce bilan de mi-mandat de 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est bien présente, protectrice, engagée et solidaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Je pense qu'il était important de rappeler la réalité de l'engagement de notre Collectivité, parce qu'on a vite fait d'oublier tout ce qui a pu être entrepris. Donc merci pour cette présentation à la fois de la situation, des enjeux et des réalisations jusqu'en 2024.

Tu as présenté de manière globale trois rapports, mais je vous propose d'abord d'intervenir sur la décision modificative. Mme QUINTALLET souhaite s'exprimer.

M. KOBRYN – On peut commencer par le compte administratif ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, c'est ça, le compte administratif.

M. KOBRYN – Et après, il y aura un autre débat ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, on fera vote par vote. Pardon.

M. KOBRYN – Merci, M. le Président. Chers collègues, il peut y avoir une pandémie, une inflation record, une guerre en Europe, une accélération vertigineuse du changement climatique, des centaines d'enfants en attente de placement, le mur du vieillissement. Mais il y a des choses qui ne changeront jamais à la Collectivité européenne d'Alsace. Une fois n'est pas coutume, vous avez dégagé un excédent astronomique de près de 110 millions

d'euros. D'un côté, vous avez le gouvernement qui organise artificiellement ses déficits. Pour cela, il supprime les taxes pour les riches et il subventionne massivement, sans contrepartie, les entreprises. De l'autre, en miroir, votre exécutif organise artificiellement ses excédents. Quoi qu'il en coûte, vous décidez méthodiquement, chaque année, le sous-financement de notre Collectivité. Quoi qu'il en coûte, vous taillez dans les budgets afin de préserver vos ratios financiers.

Je prendrai deux exemples qui illustrent à mon sens le cynisme et l'absence totale de considération pour celles et ceux pour qui l'action de la Collectivité est déterminante. Alors qu'il vous restait 110 millions d'euros dans les caisses en 2024, marge de manœuvre budgétaire importante, vous avez supprimé l'accompagnement psychologique des enfants victimes de violences intrafamiliales. Vous avez aussi décidé de supprimer totalement l'aide aux groupes d'entraide mutuelle, les associations accueillant des personnes en situation de handicap. S'agit-il ici de personnes privilégiées ? Est-ce que ce ne sont pas peut-être des honnêtes gens ? C'est peut-être ça le problème ? Pensez-vous qu'on soit dans une société où les enfants sont trop protégés ou que le combat de l'inclusion est terminé ?

Voilà votre recette magique pour préserver votre tas d'or : détricoter, patiemment, des politiques publiques utiles aux gens, qui répondent à des besoins essentiels et qui participent à la construction d'une société plus juste. Cet énième excédent révèle en réalité votre logique politique : les chiffres plutôt que les gens, l'austérité plutôt que le service public, l'accumulation aveugle de fonds plutôt que la réponse aux besoins du territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur la décision modificative ? Mme QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – J'ai une question concernant le temps de parole. J'ai préparé une intervention globale sur les trois rapports. À quel moment je peux la faire ? Et est-ce que je peux avoir les 6 minutes, puisqu'il y a 2 minutes par rapport ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Vous n'interviendrez plus après.

Mme QUINTALLET – Non.

M. LE PRÉSIDENT – Alors, allons-y, puisque c'est aussi comme ça que ça a été présenté. Du coup, il n'y a pas de problème. Allez-y.

Mme QUINTALLET – Je vous remercie.

Intervention hors micro d'un élu.

M. LE PRÉSIDENT – Si, si, les trois ont été appelés. Allez-y, je vous en prie.

Mme QUINTALLET – Nous concernant, notre position sur la gestion financière de la CeA reste constante. La CeA étant la Collectivité des solidarités, elle ne peut pas être gérée comme une entreprise. Quand de l'argent dort dans les caisses, cela signifie qu'il n'est pas mobilisé pour répondre aux besoins des Alsaciennes et des Alsaciens, notamment en matière de solidarités. Nous vous le répétons d'année en année, et vous semblez l'avoir compris puisque vous mobilisez cette année une partie de l'excédent cumulé de la CeA pour des besoins de fonctionnement et d'investissement. En effet, le risque est qu'en ayant trop d'argent dans les caisses, l'État vienne ponctionner les collectivités. C'est ce qui nous arrive cette année. L'État n'assume pas ses compétences dans les territoires, mais il ponctionne la CeA à hauteur de 13 millions d'euros pour contribuer à résorber le déficit public. Je prends un exemple sur mon territoire, qui est le plus criant, qui est celui de l'hébergement d'urgence. L'État ferme des places, mais va venir ponctionner la CeA. Voilà donc, comme je le disais, le risque d'accumuler trop d'argent dans les caisses de notre

Collectivité.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous féliciter d'une bonne gestion quand des enfants attendent toujours une protection de la part de la CeA, quand, dans une Collectivité comme la nôtre il n'y a toujours pas de tarification solidaire dans les cantines, quand les travailleurs sociaux ne perçoivent pas tous la prime Ségur, quand des locataires en nombre se voient appliquer des rappels de charge par Alsace Habitat à hauteur de plus de 1 000, voire 2 000 euros en raison apparemment de mauvais choix faits par le bailleur social de notre Collectivité. À ce titre, j'ai déposé une question écrite, M. le Président, pour vous demander quelles actions vous allez entreprendre pour reprendre en main Alsace Habitat, qui ne cesse de faire parler d'elle, comme en témoignent les articles qui se succèdent dans la presse. En effet, pour nous, il ne s'agit pas d'une série noire, mais d'un cumul de manquements lié à une gestion qui doit nous interroger. Que comptez-vous faire pour les locataires otages des choix d'Alsace Habitat et qui croulent sous des charges indécentes dont ils ne peuvent rien ?

Cette année encore, malgré le contexte budgétaire contraint, vous avez d'ailleurs baissé le budget des structures partenaires de la CeA, de la solidarité jusqu'à la culture, vous utilisez l'excédent disponible pour rembourser les banques, alors même que la Collectivité a un endettement très faible, très en dessous du seuil autorisé. Pour nous, l'urgence est le financement de nos partenaires et de leurs actions, les associations, les structures avec lesquelles nous travaillons, tout simplement pour leur permettre de continuer d'agir sur notre territoire. Quand vous supprimez des actions essentielles, comme le fonds culture et solidarité, ou pire, le soutien psychologique aux enfants victimes de violences intrafamiliales, qui reviennent à 120 000 euros à la Collectivité, et que vous remboursez par ailleurs les banques à hauteur de 50 millions d'euros, pour nous ce n'est pas de la bonne gestion. Nous ne sommes pas la Collectivité des solidarités si nous ne jouons pas notre rôle de bouclier social.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. Notre Collectivité doit faire face à des difficultés financières majeures, celles de l'État, qui n'a pas su les anticiper et qui aujourd'hui demande aux collectivités de faire un effort financier. Notre Collectivité, malheureusement, propose aux associations de faire la même chose en leur demandant un effort solidaire. Une Collectivité locale se doit pourtant de servir de bouclier pour les structures qui, tous les jours, œuvrent dans l'intérêt général. Ce sont les structures d'accompagnement et d'accueil des femmes et des enfants, qui sont les premières touchées par cet effort solidaire, cet effort solidaire qui, en réalité, correspond à des baisses de financement de 5 % de leur budget. Où est la solidarité quand on baisse les financements des structures de solidarité ? Ce serait pourtant dans ces temps difficiles qu'il nous faudrait être au côté des plus vulnérables et des structures qui les accompagnent. Mais non, ce n'est pas le choix qui a été fait par notre Collectivité.

Et la décision modificative du budget de notre Collectivité le montre, puisqu'elle fait apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement, mais aussi une dotation aux amortissements de 60 millions d'euros et une dotation pour ordre de 23 millions d'euros. Ces montants, qui s'élèvent à 83 millions d'euros, viennent financer massivement les investissements, mais surtout accélérer le remboursement de l'emprunt. Nous sommes en période de crise et vous pensez à rembourser un emprunt en n'utilisant pas 50 millions d'euros. 50 millions d'euros pour rembourser l'emprunt contracté par notre Collectivité, alors que l'urgence sociale est là, celle des habitants, des locataires d'Alsace Habitat, qui subissent les nombreux scandales frappant ce bailleur depuis plusieurs années et avec une intensité nouvelle ces derniers mois.

Et pour rappel, le suicide d'un salarié et le signalement de l'Inspection du travail en 2019 attestent du management violent pratiqué, des conflits d'intérêts et des prises illégales d'intérêt qui ont été documentés et qui ont donné lieu à des condamnations. La surdité de

la Direction d'Alsace Habitat face aux réactions des locataires, qui ne peuvent pas régler les factures démesurées de charges énergétiques, dépassant parfois 2 000 euros, et qui reçoivent des menaces d'expulsion de leur logement en cas de non-règlement des factures.

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez dépassé le quota. Vous concluez, s'il vous plaît.

Mme LARONZE – Non, puisque j'ai bien les 6 minutes pour les trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT – Donc, vous n'intervenez plus après sur les autres rapports.

Mme LARONZE – Non.

M. LE PRÉSIDENT – Ok. Alors, allez-y.

Mme LARONZE – Il est temps d'agir et de répondre aux locataires par des mesures fortes que notre Collectivité peut apporter en solidarité avec elles et eux, de répondre à la motion votée par l'Eurométropole de Strasbourg à l'initiative des élus communistes qui demande à notre Collectivité d'assurer une médiation pour l'ouverture d'un dialogue et d'une négociation entre la Direction d'Alsace Habitat et les associations, collectifs et syndicats de locataires, sur la base des revendications des locataires. Notre Collectivité se doit d'être exemplaire et d'appeler à une réorganisation de la gouvernance d'Alsace Habitat afin de garantir des conditions de travail décentes pour les salariés, et de créer un fonds de solidarité permettant de constituer un filet de secours pour les locataires en difficulté face aux charges énergétiques et d'eau. Les moyens, nous les avons : 50 millions d'euros, qui ne doivent pas enrichir le système financier, mais qui doivent réparer dans l'urgence les carences de notre bailleur social, répondre à la détresse des locataires et protéger les salariés.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – C'était une erreur. Mais quand même, Président, je suis écœuré par la façon dont, malheureusement, notre collègue est chaque fois pris à partie sur des thématiques qui ne lui sont pas directement imputées. Donc je voulais encore exprimer tout mon soutien à Étienne, face à cette façon de s'acharner alors que nous essayons de proposer aux Bas-Rhinois des logements de qualité. Dans les logements de qualité, il y a des bons payeurs, qui attendent aussi que leurs voisins soient dans les mêmes configurations qu'eux et qu'ils paient correctement. Je ne peux plus entendre constamment ces agressions faites de façon directe ou même indirecte auprès d'élus qui passent beaucoup de leur temps pour essayer d'améliorer les choses, et supporter que les situations problématiques qui existent aussi ailleurs soient montées, comme ça, en écheveau pour agresser des gens de la majorité. Tout mon soutien à Étienne.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je crois que c'est partagé par l'ensemble de la majorité. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Je voudrais juste rajouter que la différence entre les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace à Alsace Habitat et Mme Fleur LARONZE, c'est que lorsque le comité qui a été incité par Mme Fleur LARONZE, puisqu'on a des courriers qui sont signés de sa main, s'est réuni à Molsheim, je n'ai pas vu Mme Fleur LARONZE, mais moi, j'y étais. J'ai discuté avec le comité. On vous attend encore, Mme Fleur LARONZE. On vous attend.

M. LE PRÉSIDENT – On poursuit. Victor VOGT.

M. VOGT – M. le Président, chers collègues. Je vais faire une intervention courte sur ce qui me semblait pertinent dans les questionnements qui ont été mis sur la table. Je pense que la question centrale est celle des marges d'autofinancement des collectivités

territoriales en général et de la nôtre en particulier. Finalement, on est face à deux options, qui sont assez simples. Celle qu'on a entendue tout à l'heure, consistant à dire que, pour maintenir l'autonomie ou la libre administration des collectivités, mieux vaut claquer tout l'argent, pour être certain que l'État ne nous le reprendra pas. Je pense que c'est une stratégie un peu pittoresque ou hasardeuse, parce qu'on sait très bien que l'État est, en règle générale, plutôt mauvais payeur. Et de l'autre côté, vous avez finalement une autre situation : celle de maintenir des capacités d'agir, ce qui permet à l'ensemble des élus de cette noble Assemblée de pouvoir délibérer, voter, s'exprimer et donner des orientations à notre Collectivité – mais c'est aussi le cas pour toutes les autres collectivités en France. Finalement, faire des choix de gestion qui permettent de garder des marges de manœuvre, même si celles-ci se réduisent, c'est aussi être des élus en responsabilité, ce qui garantit finalement pour toutes et tous, majorité comme opposition, le choix de décider, et finalement de garder notre libre administration.

Ce que je veux dire pour conclure, c'est que là où on pourrait se rejoindre toutes et tous, c'est que, dans une époque où on se rend compte que l'argent public est mieux investi au niveau des collectivités territoriales, peut-être faudrait-il un acte III, un acte IV de la décentralisation. J'ai dit, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Nicolas JANDER.

M. JANDER – Merci M. le Président. En écoutant notre opposition, je me disais qu'elle allait peut-être faire une sorte de mea culpa, puisque nous n'avons quand même pas ici la mémoire courte. On se souvient des débats qui ont eu lieu dans cet hémicycle : lorsque nous avions un excédent de quelque 260 millions d'euros, on aurait été assis sur un tas d'or, qu'il aurait fallu à tout prix dépenser. Heureusement que nous ne l'avions pas fait à l'époque, sans quoi nous serions aujourd'hui dans une situation où ce ne serait plus à la Collectivité européenne d'Alsace de faire le budget, mais au Préfet. Donc je préfère quand même qu'on ait été raisonnables et rigoureux dans la gestion de notre budget à l'époque, et qu'on puisse toujours aujourd'hui décider des politiques publiques que nous souhaitons mener, au travers du vote du budget. La meilleure preuve, par rapport à cet excédent global, c'est qu'à l'époque il était de 260 millions d'euros, et qu'il est maintenant de 100 millions d'euros, à comparer, mes chers collègues, avec le budget global de notre Collectivité, qui est de plus de 2 milliards d'euros. À l'échelle de nos petites communes, on a l'impression que ces 100 millions d'euros sont une somme énorme, mais à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, ça ne représente pas plus d'une quinzaine de jours de fonctionnement. On est vraiment à l'os. On doit faire très attention à l'utilisation de nos recettes. Et je salue qu'on ait fait preuve durant ces mois et ces années d'une forme de rigueur budgétaire, qui nous permet aujourd'hui de garder la main.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Étienne WOLF.

M. WOLF – Merci. M. le Président, je vais prendre ma casquette de Président d'Alsace Habitat pour dire un certain nombre de choses. On se rend compte qu'on est à quelques mois des élections municipales. Il y en a qui font la campagne. Je me pose quand même la question : pourquoi c'est toujours Alsace Habitat qui est mis en avant, alors qu'il y a d'autres bailleurs sur le territoire de l'Eurométropole dont on ne parle jamais et qui ont exactement les mêmes problèmes ? Quand nous les rencontrons, nous en discutons : ils ont exactement les mêmes problèmes, des charges locatives. Mais on ne les met pas en avant. La question à se poser est : pourquoi ? Première chose.

Mme LARONZE, vous avez l'habitude de faire des courriers très agressifs, où vous défendez bien sûr le pauvre – c'est une louange à vous faire, peut-être. Mais avant de faire ces courriers agressifs, il faudrait d'abord poser les bonnes questions. Je prends le dernier cas de figure. Je ne citerai pas la Dame, même si c'est sur la place publique. Il s'agit de quelqu'un de Soufflenheim, que vous défendez. Quand on ne répond pas à nos demandes de rendez-vous, quand on annule certains rendez-vous alors que les entreprises sont là

pour faire le travail, quand on ne peut pas faire le boulot qui est prévu pour nous, on se pose des questions. Les gens font des démarches à l'intérieur de leur logement : on bouche des systèmes d'aération, on n'aère pas, on chauffe insuffisamment, ce qui fait apparaître des moisissures. C'est normal, le propriétaire ne fait pas grand-chose. C'est comme ça que vous le présentez. Quand la personne a depuis des années des impayés, récurrents, malgré tout ce qu'on met en place avec nos locataires pour équilibrer, et qu'au bout d'un ou deux mois les gens ne tiennent plus leur engagement, il y a des questions à se poser. Mais pour vous, c'est très simple. Il n'y a qu'un fautif : c'est Alsace Habitat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Vous avez déjà épuisé votre temps de parole. Karine PAGLIARULO.

Mme PAGLIARULO – Juste un mot, M. le Président, parce que le budget est évidemment le nerf de la guerre, le nerf aussi de nos actions. En Alsace, nous avons la culture de la fourmi plutôt que celle de la cigale. Preuve en est ce budget, qui a été travaillé en commun. Je voudrais aussi rappeler qu'on doit être tous ensemble autour de notre Président, qui nous défend, pour exiger de l'État la compensation des décisions qu'il prend. Je pense que c'est important. Pour l'instant, c'est nous qui essayons de le mettre en action. Je te remercie, cher Président, à titre personnel, pour ce travail.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Merci Lara, pour la présentation de ce rapport. Très rapidement, ce que je retiens, c'est que ces dotations, nos résultats accumulés depuis quelques années, non seulement nous permettent d'absorber des déficits lorsqu'on a des années plus fortes en termes d'investissement et des baisses de recettes – ce qui va être le cas –, mais ils nous permettent surtout d'avoir une stratégie sur les investissements. On parle de solidarité, de dépendance, de thématiques qui sont importantes. On l'a déjà dit tout à l'heure, Philippe le disait en introduction : on a une population qui va vieillir et il faudra qu'on s'adapte. Pour cela, on aura besoin de mettre beaucoup d'argent sur la table. Cet argent qu'on a thésaurisé depuis quelques années nous permettra de porter ces investissements. C'est donc de l'argent qui n'est pas confisqué à qui que ce soit. Au contraire, c'est de l'argent qui sera utilisé pour nos habitants et pour nos missions sociales demain.

Pour terminer, je rejoins Victor et Karine. On a un problème sur les droits et les devoirs des collectivités en France. On a le devoir de payer beaucoup de choses. On a peu de capacité derrière pour le faire. Il faudrait une vraie réforme pour nous donner l'autonomie fiscale, notamment. Il est facile de dire qu'on ne dépense pas assez ou qu'on dépense trop, il est facile de critiquer aussi les bons gestionnaires et de leur imposer des charges. À un moment, il faudrait remettre les plus et les moins face à face et voir ce qu'il en est vraiment.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. La parole est au rapporteur, s'il n'y a plus de demande de prise de parole.

Intervention d'un élu hors micro.

On reste sur le compte administratif. Après, ce sera les amendements. Mais vous avez déjà utilisé votre temps de parole. Ah bon. Ok.

M. FREMONT a demandé la parole.

M. FREMONT – Je voulais juste préciser que j'étais assez déçu de la tournure du débat, qui ressemble à une compétition entre bailleurs sociaux. Je crois qu'il est important de rappeler qu'en tant qu'élus de la Collectivité européenne d'Alsace, on est là quand même pour parler de ce qui relève de notre compétence. Alsace Habitat est le bailleur de la

Collectivité. On parle quand même derrière d'humains et comment améliorer le système et l'accompagnement. Je pense qu'on peut quand même tomber d'accord à minima sur le fait qu'il y a une défaillance de l'accompagnement des locataires, et qu'il y a des choses à mettre en œuvre urgemment pour améliorer les conditions de vie. On parle à nouveau d'humains. J'entends aussi des attaques nominatives envers ma binôme. Je ne sais pas si ça élève spécialement le niveau du débat. En tout cas, il y a des sources de détresse, du nord au sud de l'Alsace, de locataires qui sont en difficultés financières, et il est important de pouvoir être à l'écoute. Si ces habitants ne se sentent pas écoutés et qu'ils se tournent vers d'autres élus, de l'opposition, c'est la vie démocratique. On est là pour porter leur voix et c'est important. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Nathalie KALTENBACH.

Mme KALTENBACH-ERNST – Parlons justement de la politique de l'habitat. Sans Alsace Habitat, il y aurait des pans entiers de la politique de l'habitat qui ne seraient pas déployés. Alsace Habitat est aussi le seul bailleur qui s'est engagé dans la rénovation du patrimoine alsacien en construisant des logements sociaux, qui est engagé dans les résidences seniors de façon conséquente – c'est bien notre politique –, et qui peut engager des opérations financières négatives parce qu'elle porte une double comptabilité – c'est aussi notre compétence. Après, il faut peut-être rétablir aussi les faits, et se former, puisque c'est quelque chose qui a été proposé à l'ensemble des conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace. Il a été proposé à chacun de passer une journée au sein de l'établissement pour savoir comment fonctionne Alsace Habitat. Ça n'a pas été fait par certains membres du groupe de l'opposition. Donc, je vous encourage vivement à suivre cette formation, pour pouvoir relayer la réalité des choses.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Lara.

Mme MILLION – Merci, cher Président. Vous savez que je suis l'élue en charge du conseil de développement et vous savez que je suis très attachée à cette démocratie participative, à la possibilité de pouvoir s'exprimer, etc. Le problème, c'est le mensonge. En fait, je trouve que vous bafouez cette démocratie. On a deux solutions : soit vous mentez éhontément ; soit vous n'avez pas la connaissance. Dans les deux cas, ce que vous dites n'est pas vrai. C'est embêtant. Pourquoi ? Je n'aimerais pas être journaliste aujourd'hui. Franchement, ils sont obligés de noter ce que vous dites, et ce que vous dites est complètement faux. Je vais vous donner des exemples, mais je pense que vous n'allez pas les entendre, comme d'habitude. Quel dommage. Moi j'adore la démocratie participative, et on est tous à adorer des idées, des propositions, cette co-construction, etc. C'est formidable. Faisons ensemble, soyons en responsabilité ensemble. Vous, vous dites des choses qui sont fausses. Alors, on va donner des exemples.

Florian KOBRYN. Qu'est-ce qu'il dit ? Il dit : vous avez dégagé 110 millions d'euros. Les mots ont un sens. On n'a pas dégagé 110 millions d'euros. On est en déficit de 42 millions d'euros. Donc, on a diminué notre excédent de 150 à 110. On n'a pas dégagé 110 millions d'euros. Sinon, ça se saurait. Premier point. Je rappelle que la répétition du mensonge ne le transforme pas en vérité.

Mme QUINTALLET, l'argent ne dort pas. Ce n'est pas de l'argent qui dort. Il n'y a pas d'argent qui dort. Évidemment, il y a des engagements d'une Collectivité. Donc, ça ne dort pas.

Mme Fleur LARONZE, on rembourse les banques. D'abord, est-ce que vous avez un prêt, dans votre vie ? Vous avez un prêt ? Enfin, je ne sais pas. Quand on a un prêt, on rembourse une annuité. Ça, c'est normal, parce que, sinon, ça ne va pas le faire. Donc, ce qui est normal, c'est de payer ses emprunts. C'est la première des choses. Mais en plus, vous confondez les 50 millions. On rembourse chaque année plus de 73 millions d'euros. Ça, c'est notre remboursement annuel de la dette. Évidemment, on doit rembourser les

banques. Parce que, si on ne rembourse pas les banques, elles ne nous prêtent plus d'argent. Et si elles ne nous prêtent plus d'argent, on ne peut plus investir. C'est embêtant. Vous savez, c'est très pragmatique, c'est très clair. La Collectivité et les finances, c'est assez clair. Concernant les 50 millions d'euros, on ne rembourse pas les banques. C'est ce qu'on avait prévu dans le budget. On avait prévu un montant d'emprunt et on dit « tiens, on ne va pas faire cet emprunt totalement cette année, on va enlever ces 50 millions d'euros et on ne va faire que 121 millions d'euros d'emprunt au lieu de 171 millions d'euros ». Voilà ce que veulent dire les 50 millions. Donc, on ne rembourse rien.

Donc voilà, faites attention. Enfin non, vous êtes là-dedans, dans la manipulation auprès de personnes qui n'ont pas la connaissance, en disant « oh là, là, ce qu'ils font est catastrophique ». Ce que j'aurais vraiment voulu, aujourd'hui, parce que je crois en l'être humain, c'est que vous disiez « bravo pour les 8,5 millions d'euros en plus pour l'insertion entre 2023 et 2024, bravo pour les 24,2 millions d'euros en plus pour les personnes âgées et le handicap, bravo pour les 17,7 millions d'euros pour la protection de l'enfance, alors que c'est tellement compliqué, alors que les finances se raréfient ». C'est ça que l'on attend d'une opposition. J'appelle plutôt ça une minorité. On attend ça. Parce que tout ce qui est excessif est insignifiant.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Avant de passer au vote...

Mme MILLION – Par contre, il faut que tu sortes.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, oui, je vais sortir, ne vous inquiétez pas. Juste un petit mot, puis je vais sortir et tu pourras faire une explication de vote, Serge.

Petite remarque. Nicolas a commencé l'explication, sans aller au bout. Tu as dit que, si nous n'arrivions plus à équilibrer le budget, et si nous n'avions pas eu un peu de moyens en réserve, nous n'aurions pas équilibré le budget en 2024. Que se serait-il passé, si nous n'avions pas équilibré le budget ? C'est le Préfet qui aurait géré notre budget. C'est ce que tu as dit. Qu'est-ce que ça voulait dire ? Ça voulait dire que toutes les politiques auxquelles vous tenez, culturelles, sportives, seraient arrêtées. Vous tenez aux collèges, dans la partie ouest, que vous souhaitez qu'on réalise. Eh bien, nous ne le ferions pas, bien évidemment, puisque nous n'aurions pas les moyens d'investir. Mais effectivement, si vous voulez que les gamins restent dans des Algeco, on fait ce que vous dites, on prend l'argent et on le dépense alors que nous ne l'avons pas. C'est ça la réalité d'une gestion qui a du sens. Il faut que vous en preniez un jour conscience. Je pensais aujourd'hui que vous feriez un peu amende honorable. Non, vous n'êtes pas capables de faire amende honorable. Mais aujourd'hui vous êtes capables de vouloir emmener la Collectivité dans le mur. Dans le mur, ça veut dire que le développement du territoire serait impacté, que les associations, toutes les actions volontaristes que nous avons en matière de solidarité seraient terminées. L'accompagnement du RSA, terminé, puisque c'est une compétence purement volontariste de la Collectivité. Et cela, les uns après les autres.

Et puis, le harcèlement. Il y a déjà eu des précédents. Vous avez déjà été dans des actions très dures vis-à-vis de certaines personnes. Aujourd'hui la cible est Étienne WOLF, bien évidemment pour des raisons politiques, comme il l'a sous-entendu dans son propos. Rien n'est simple aujourd'hui. Gérer un opérateur de logement social, c'est particulièrement complexe, avec une pression de plus en plus forte. Il y a des difficultés de plus en plus fortes pour ces structures. Aujourd'hui, on est attentifs, bien évidemment, à la situation. J'ai souhaité qu'il y ait un audit, en échange avec Étienne WOLF. Je lui ai dit : « Il y a des problèmes qui remontent, regardons avec un opérateur extérieur la réalité de ces problèmes. » Il y a peut-être des sujets qu'on peut améliorer. Je remercie Nathalie qui a évoqué tout l'engagement d'Alsace Habitat. Il y a énormément de gens qui sont très satisfaits d'Alsace Habitat. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des problèmes. On doit y être attentif. Oui, être attentif. Mais être sur une forme de harcèlement contre des élus qui s'investissent à fond pour servir les enjeux de l'habitat sur notre territoire, je

trouve que ce n'est pas sain en matière de politique publique.

Maintenant, je vais sortir. Serge pourra exprimer son point sur le vote. Merci.

M. le Président quitte l'hémicycle.

M. OEHLER – Merci. Petite explication de vote rapide. Juste pour dire qu'au vu de la situation actuelle, bien que nous faisons partie de la minorité, Françoise et moi, nous voterons pour. Tu peux rigoler, mais je trouve qu'ils font un super boulot. Je participe aux commissions des finances et je m'aperçois du travail que fait Lara. Pour terminer, un de mes souhaits, c'est qu'on revienne de nouveau à une situation qu'on avait à l'époque, quand la taxe d'habitation nous permettait d'avoir cette liberté de choix. Cela n'était pas en fonction des dotations globales de financement de l'État. Ce qui nous permettait d'avoir la décentralisation, c'est les finances. Merci.

M. BIHL – Mesdames et Messieurs, je vous propose d'approuver le compte financier unique de 2024. Qui s'y oppose ? Qui souhaite s'abstenir ? Nous l'approuvons à l'unanimité. Merci.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Prend acte du départ du Président de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote,*
- *Approuve les comptes financiers uniques (CFU) au titre de l'exercice 2024 du Budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes du « Vaisseau » (annexe 2), du « Parc Véhicules et Bas Rhénans » (annexe 3), de la « Régie de production d'électricité » (annexe 4), du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace » (annexe 5) et du « Parc d'Erstein » (annexe 6),*
- *Approuve les comptes de gestion de la « Cité de l'enfance » (annexe 7) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 8) pour l'exercice 2024,*
- *Approuve les comptes administratifs de la « Cité de l'enfance » (annexe 9) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 10) pour l'exercice 2024,*
- *Après avoir constaté le résultat de la gestion 2024, approuve l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2024 comme suit :*

Pour le **budget principal** de la Collectivité européenne d'Alsace :

- *Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **108 927 024,15 €** en tenant compte de la reprise des excédents du Hohlandsbourg (927 073,06 €) et de l'Entente interdépartementale de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) suite à sa dissolution au 10 avril 2024 (15 110,10 €) dont :*
 - *– **106 548 533,01 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement en tenant compte de la reprise des excédents du Hohlandsbourg (552 493,40 €) et de l'ELIZ (4 935,95 €),*
 - ***215 475 557,16 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement en tenant compte de la reprise des excédents du Hohlandsbourg (374 579,66 €) et de l'ELIZ (10 174,15 €),*
- *Décide d'affecter ce résultat comme suit :*
 - ***106 548 533,01 €** en dépenses d'investissement (compte 001- résultat d'investissement reporté),*
 - ***106 548 533,01 €** en recettes d'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068,*

- **108 927 024,15 €** en recettes de fonctionnement, (compte 002- résultat de fonctionnement reporté), dont 345 669,76 € permettront de couvrir les restes à réaliser de 2024.

Pour le budget annexe du **Vaisseau** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **172 524,50 €** dont :
 - **114 559,40 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - **57 965,10 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - **114 559,40 €** au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - **57 965,10 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc Véhicules et Bacs Rhénans** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **10 376 744,87 €** (6 156 358,58 € en tenant compte des restes à réaliser) dont :
 - **5 923 057,66 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement, (1 702 671,37 € en tenant compte des restes à réaliser),
 - **4 453 687,21 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - **5 923 057,66 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser à hauteur de 4 220 386,29 €,
 - **4 453 687,21 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Régie de production d'électricité** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **490 847,62 €** dont :
 - **536 182,57 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - **-45 334,95 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **536 182,57 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté,
- **-45 334,95 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Laboratoire vétérinaire d'Alsace** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **463 038,84 €** dont:
 - **86 587,96 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - **376 450,88 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - **86 587,96 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté,
 - **376 450,88 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Cité de l'enfance** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **1 573 302,35 €** (1 462 310,20 € en tenant compte des restes à réaliser) dont :
 - **1 249 471,05 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (1 138 478,90 € en tenant compte des restes à réaliser),
 - **323 831,30 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - **1 249 471,05 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté,
 - **323 831,30 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté dont :
 - **11 752,02 €** en DM1 2025,
 - **312 079,28 €** au BP 2026.

Pour le budget annexe du **Foyer de l'enfance** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **2 066 719,87 €** (2 066 404,96 € en tenant compte des restes à réaliser) dont :
 - **1 265 863,29 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (1 265 548,38 € en tenant compte des restes à réaliser),
 - **800 856,58 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **1 265 863,29 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté,
- **800 856,58 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté en DM1 2025.

Pour le budget annexe du **Parc d'Erstein** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2024 s'établit à **1 906 743,75 €**, dont :
 - **-234 551,63 €** pour le solde d'exécution de la section d'investissement,
 - **2 141 295,38 €** pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - **234 551,63 €** pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068,
 - **- 234 551,63 €** au compte 001 au titre du déficit de la section d'investissement,
 - **1 906 743,75 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.
- Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2024 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. (Annexes 11 et 12),
- Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (Annexe 13),
- Approuve l'annexe au compte financier (cf. Annexe 14) qui met en exergue les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement aux six objectifs de transition écologique de la France.

Adopté à l'unanimité.

M. BIHL – On poursuit. On rappelle le Président. Il a le droit de revenir pour la décision modificative.

M. le Président reprend place.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour la confiance et merci surtout pour le travail effectué par les services. C'est un travail de longue haleine et du quotidien.

Concernant la décision modificative, il y avait des amendements. Le premier amendement de Fleur LARONZE n'est pas recevable, car trop éloigné de l'objet de la délibération. Il ne sera ni débattu ni mis aux voix. Les deux autres amendements, par contre, peuvent être présentés. Mme LARONZE, c'est vous qui présentez ces amendements ?

Mme LARONZE – D'accord. C'était pourtant celui le plus proche de la décision

modificative, puisqu'il appelait justement...

M. LE PRÉSIDENT – C'est une analyse convergente de la DSA et de la Direction des finances qui m'a amené à prendre cette décision.

Mme LARONZE – Les deux amendements sur lesquels nous sommes amenés à débattre concernent notamment les garanties d'emprunt qui sont accordées par notre Collectivité pour permettre aux bailleurs sociaux de manière générale de pouvoir obtenir un soutien de notre Collectivité pour réaliser des emprunts et construire de nouveaux logements. Une réflexion qui n'est pas suffisamment présente, en tout cas du côté des bailleurs de la CeA, c'est l'habitat intercalaire, qui permet notamment d'héberger en situation d'urgence, donc de prévoir des possibilités d'hébergement ou de logement des personnes en extrême vulnérabilité. La condition qu'il serait possible de poser, pas très engageante, consiste à lancer une discussion au sein de chaque bailleur pour envisager, avant démolition ou avant la redestination des logements, de mettre en place l'habitat intercalaire. Je le répète, l'habitat intercalaire est un procédé qui permet, notamment aux personnes qui sont de plus en plus nombreuses à être à la rue et sans solution de logement, d'être hébergées. Cela suppose bien évidemment de maintenir l'eau, mais, de toute façon l'eau est un droit fondamental et primaire auquel il faut répondre, et l'électricité, ce qui suppose en revanche un engagement des communes. Toujours est-il qu'en dehors de ces deux aspects, l'habitat intercalaire n'a quasiment pas de coût, ou en tout cas de coût annexe. Pourquoi ? Parce que cela sollicite des associations qui sont de plus en plus spécialisées dans l'accompagnement des personnes. Et ce sont elles qui signent les conventions d'occupation précaire, et qui permettent la mise en place. En tout cas, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, on peut en rediscuter. Toujours est-il que l'habitat intercalaire est une solution qui se répand dans toutes les villes. Malheureusement, les bailleurs sociaux de notre Collectivité ne sont pas du tout partie prenante de ce dispositif.

S'agissant du second amendement, il s'agit notamment de réfléchir à une politique d'investissement plus importante concernant le parc social d'Alsace Habitat, notamment liée à des situations, extrêmement nombreuses, qui touchent malheureusement de manière prépondérante Alsace Habitat. Je suis sans cesse contactée par des locataires, des personnes qui ne trouvent pas de solutions. Et la brutalité dont il est fait état dans cette Assemblée, c'est bien aussi celle que subissent les locataires. Il nous faut réfléchir en tout cas à une politique majeure d'apaisement, de dialogue, et qui permette de mobiliser des fonds supplémentaires pour Alsace Habitat, afin de rénover son parc social. Concernant l'exemple qui a été pris, qui a été donné sans citer l'allocataire, heureusement, puisqu'il ne faut pas la citer, évidemment, il s'agit d'un immeuble qui est amianté depuis 2020 sans travaux réalisés. Ce n'est pas possible que des personnes vivent dans une habitation avec de l'amiante. C'est un exemple parmi d'autres. Je ne peux pas non plus citer tous les...

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Les amendements ont été présentés. On n'est pas là pour faire un débat sur Alsace Habitat. Nous le ferons le moment venu, après le diagnostic, qui permettra aussi de remettre les choses en perspective.

Donc, je propose de voter sur ces deux amendements. D'abord, l'amendement sur l'habitat intercalaire. Qui défend cet amendement ? Quatre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? L'amendement est rejeté, parce que je considère aujourd'hui que ce n'est pas le sujet. C'est tout.

Ensuite, l'amendement suivant. Qui souhaite défendre cet amendement ? Les mêmes. Abstentions ? L'amendement est rejeté.

Nous pouvons du coup passer au vote sur la décision modificative. Mais M. KOBRYN n'avait pas usé de tout son pouvoir d'expression. Je lui donne la parole.

M. KOBRYN – Merci M. le Président. Avant d'enchaîner sur la décision modificative, je

voulais revenir sur les propos que vous avez tenus, avec M. JANDER. Vous essayez d'instrumentaliser la peur par rapport au fait qu'il n'y aurait qu'un choix. C'est cet excédent, et aucune autre option. Je vous rappelle que vous avez la possibilité d'emprunter, que ça n'a pas été fait, ça a été fait très légèrement l'année dernière, et pas les trois années précédentes. Et votre taux de désendettement le prouve bien, puisqu'il est deux fois inférieur à celui des autres départements qui n'ont pas mis la clef sous la porte. Donc essayer, dans un débat démocratique serein, de ne pas instrumentaliser la peur, je crois que ça nous fera honneur à toutes et tous.

Que pose comme question politique l'excédent de 109 millions d'euros ? Il pose la question suivante. Est-ce que les choix catastrophiques qui auront été faits dans le budget 2025 seront corrigés ? La réponse, on en a déjà parlé, est évidemment non, malheureusement.

Je vous entends hurler au dogmatisme, à la posture, à l'idéologie. Si seulement, mes chers collègues, mon propos ne décrivait pas une réalité concrète. Je partage pleinement les propos qui ont été exprimés par Alsace Habitat. Pour ma part, je prendrai un autre exemple. En 2025, vous avez offert la culture en sacrifice de votre gestion comptable : suppression d'artistes en collège, suppression du projet culture et solidarité, suppression de l'aide à la diffusion, suspension de la partie culture du contrat triennal, suppression du fonds d'aide à la transition LED, baisse de l'aide aux associations, aux institutions et aux festivals, y compris aux festivals interreligieux qui font la richesse de notre territoire et de notre vie partagée. Ces choix ont pourtant des conséquences dramatiques : réduction de l'offre culturelle, précarisation croissante des artistes, menace sur la pérennité du tissu associatif. Ces choix asphyxient peu à peu la vitalité de notre vie culturelle et démocratique. Ces baisses, dans la culture, représentent 3 % de l'excédent de 2024. Mais c'est encore trop. Donc, plutôt que de rééquilibrer un budget austéritaire, vous persistez. L'excédent ira, une fois de plus, à la réduction de l'emprunt inscrit au budget 2025. Je vous comprends : il serait dommage que la Collectivité agisse. Face à la montée de l'extrême droite, je vous appelle à revoir vos priorités budgétaires. Il faut consacrer cet excédent à des projets concrets, qui répondent aux besoins des habitants, et cesser de détricoter les politiques publiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Sinon, je vais donner la parole à Lara MILLION. Je vous propose de passer directement au vote, puisque tout a été dit.

Qui est contre cette décision modificative ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

Les amendements « Un fonds de solidarité substantiel pour les locataires d'Alsace Habitat et le principe de plafonnement des appels de charges », « Conditionner les garanties d'emprunt octroyées aux bailleurs sociaux à la mise en place de l'habitat intercalaire » et « Engager une rénovation d'ampleur du parc social d'Alsace Habitat » au rapport déposés le 20 juin 2025 par Mme Fleur LARONZE.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- *Déclare irrecevable l'amendement « Un fonds de solidarité substantiel pour les locataires d'Alsace Habitat et le principe de plafonnement des appels de charges » au rapport déposé par Mme Fleur LARONZE car sans lien avec l'objet du rapport.*

- Rejette à la majorité l'amendement « Conditionner les garanties d'emprunt octroyées aux bailleurs sociaux à la mise en place de l'habitat intercalaire » au rapport déposé par Mme Fleur LARONZE.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Engager une rénovation d'ampleur du parc social d'Alsace Habitat » au rapport déposé par Mme Fleur LARONZE.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à +172 012 038,21 € (+147 033 432,76 € en tenant compte des ordres), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 350 542 300,47 € (2 604 262 846,32 € en tenant compte des ordres (Annexe 1),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2024 du budget principal en dépenses de fonctionnement à concurrence de 345 669,76 € (Annexe 2),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 +2 141 295,38 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, (+2 341 295,38 € en tenant compte des ordres portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 7 499 667,38 € (8 139 167,38 € en tenant compte des ordres - Annexe 3),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à + 2 082 787,87 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, (+2 172 787,87 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 20 097 267,87 € (20 352 267,87 € en tenant compte des ordres- Annexe 4),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement à concurrence de 314,91 € pour le Foyer de l'Enfance (Annexe 5),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à + 463 038,84 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, (+463 038,84 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 3 150 923,84 € (+3 200 923,84 € en tenant compte des ordres), (Annexe 6),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à +128 124,50 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, (+128 124,50 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 457 524,50 € (+463 124,50 € en tenant compte des ordres), (Annexe 7),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à + 10 117 574,87 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, (+13 916 262,08 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules et Bacs Rhénans à 23 692 045,87 € (30 642 781,08 € en tenant compte des ordres), (Annexe 8),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement à concurrence de 4 220 386,29€ pour le Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (Annexe 9),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à + 1 283 523,07 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, (+1 292 961,67 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 789 777,71 € (6 989 113,95 € en tentant compte des ordres), (Annexe 10),

- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement à concurrence de 110 992,15 € pour la Cité de l'Enfance (Annexe 11),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2025 à + 152 182,57 € pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, (+152 182,57 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 827 682,57 € (951 682,57 € en tenant compte des ordres) (Annexe 12),
- Approuve, à compter du 1^{er} juillet 2025, les ajustements de la grille tarifaire pour la Boutique du Vaisseau, et notamment le tarif de 1€ pour les pierres précieuses distribuées par les gachapons (machine à pièces),
- Précise que les autres tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibération n°CD-2025-1-8-4 du 10 février 2025 restent inchangés pour 2025,
- Approuve les écritures de corrections d'erreurs précisées à l'Annexe 13,
- Révise le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace et approuver la nouvelle version de ce document (cf. Annexe 14),
- Verse une prime d'un montant de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC, à chacun des quatre candidats ayant participé au concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des Archives d'Alsace à Colmar,
- Précise les critères d'octroi pour les garanties d'emprunts octroyées par la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine du logement social en dérogeant à l'obligation, pour les bailleurs, d'avoir conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité européenne d'Alsace pour obtenir la garantie à hauteur de 100%. Cette dérogation est mise en place jusqu'au 31 décembre 2026. |

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Il y a encore les autorisations de programme et d'engagement. Ça a été présenté. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Du coup, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des autorisations de programme (AP) à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget principal à 49 579 371,34 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2025 du budget principal à – 46 777 146,45 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget annexe du Parc Erstein à 200 000 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget annexe du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (PVBR) à 6 620 963,21 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des autorisations d'engagement (AE) à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 à 2 311 056,48 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer au BP 2025 à – 9 547 719,23 € en dépenses de fonctionnement,

- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET

CD-2025-3-8-3 - EVOLUTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut passer à l'évolution du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. C'est toujours Lara qui est en responsabilité. Je te donne la parole.

Mme MILLION – C'est une modification du SPASER. On a la chance effectivement d'avoir ce SPASER aujourd'hui, qui a été porté par Lucien MULLER et tous les membres. Marie-France VALLAT pourra aussi compléter, s'il y a des questions. Voilà ce que j'avais à dire sur l'évolution du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

M. LE PRÉSIDENT – Le premier amendement sur la responsabilité climatique des banques a été déposé par M. Florian KOBRYN. Si vous voulez bien le présenter ?

M. KOBRYN – Merci M. le Président. Le SPASER, effectivement, permet d'avoir déjà un horizon d'action assez large sur les achats de la Collectivité. Il y a aujourd'hui quelque chose qui n'est pas pris en compte dans le cadre de ce Schéma : c'est la question des emprunts que nous réalisons, forme d'achats différés, en tout cas, auprès des banques. L'amendement propose simplement d'essayer aussi d'inclure nos emprunts dans la réflexion que nous avons. Parce que, comme vous le savez, les banques sont aujourd'hui des investisseurs massifs. Les investissements ont un impact carbone. Aujourd'hui, l'impact carbone des banques est six fois supérieur à celui de la France, des citoyennes et des citoyens. Donc, on doit aussi pouvoir activer ce levier. Nous empruntons cette année 120 millions d'euros, ça a été évoqué. Déjà, posons une première pierre, essayons d'interroger les banques partenaires afin d'essayer de savoir quelles sont leurs pratiques écologiques, pour au moins avoir la possibilité de choisir. Cela ne veut pas dire être contraignant, mais il s'agit au moins de commencer la démarche, de l'amorcer, parce qu'il y a là aussi un changement dans le secteur à opérer. Je crois que, vu notre levier de commande, nous avons une possibilité aussi à cet endroit-là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a des gens qui voulaient réagir à cet amendement ? Lara.

Mme MILLION – Je ne sais pas si vous le savez, M. KOBRYN, mais les emprunts ne relèvent pas du domaine des achats publics. Il n'y a pas de mise en concurrence. Il y a une concurrence de la Direction des finances, bien entendu, heureusement, que je salue d'ailleurs pour le travail réalisé tout au long de l'année. En fait, qu'est-ce qui nous intéresse quand on fait un emprunt ? Ce sont le taux, le plus faible, et les garanties. C'est ça qui est important, puisqu'il s'agit de trouver des économies, en pouvant emprunter au taux le plus faible. Je n'ai donc pas totalement compris ce que vous voulez. Je ne vois pas la commission commencer à discuter sur les emprunts, les banques, etc. Nous, on fait des demandes d'emprunts au meilleur taux, pour justement avoir le moins de frais financiers pour la Collectivité européenne d'Alsace. Je n'ai pas bien compris. Mais peut-être que vous ne saviez pas que les emprunts ne relevaient pas des achats publics, ce qui est fort

possible.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Donc, je propose le rejet de l'amendement. Qui est pour cet amendement ? Les quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et il y a un amendement de Mme QUINTALLET, qui a l'occasion de le présenter.

Mme QUINTALLET – Merci M. le Président. Concernant le SPASER, qui a été adopté par notre Collectivité en juin 2023, c'est un outil précieux pour développer nos politiques publiques, notamment l'insertion, la transition écologique et la santé. Nous pensons que, pour qu'il puisse agir pleinement, il est aujourd'hui nécessaire, deux ans après son adoption, de réaliser une évaluation sérieuse de ce schéma pour mesurer les progrès accomplis et les actions déployées. L'amendement vise à ajouter, après éléments de bilan, que des indicateurs seront mis en place pour assurer le suivi du SPASER et garantir l'atteinte des objectifs. En sus, les résultats devront permettre d'identifier les freins et de déterminer les mesures correctives envisageables. Et nous pensons qu'il est également judicieux de présenter les résultats en séance publique du Conseil d'Alsace. Il est vrai que, jusqu'à présent, on n'entend pas trop parler de ce SPASER et des résultats obtenus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. L'intergroupe majoritaire a examiné cet amendement et propose de le retenir et de le partager avec la minorité. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, de passer au vote. Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? L'amendement est voté à l'unanimité.

Concernant le rapport sur l'évolution du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, est-ce qu'il y a une opposition ? Une abstention ? Ça n'est pas le cas. Donc le rapport est adopté.

CONSIDERANT

L'amendement « La commande publique est un précieux levier d'éco-responsabilité, d'innovation et d'insertion » au rapport déposé le 20 juin 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET.

L'amendement « Prendre en compte la responsabilité climatique des banques » au rapport déposé le 20 juin 2025 par M. Florian KOBRYN.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

-Adopte à l'unanimité l'amendement « La commande publique est un précieux levier d'éco-responsabilité, d'innovation et d'insertion » au rapport déposé par Mme Ludivine QUINTALLET.

- Rejette à la majorité l'amendement « Prendre en compte la responsabilité climatique des banques » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement :

Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

-Approuve l'évolution du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CD-2025-3-6-1 - RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - CHATEAU DU HAUT-KOENIGSBOURG ET ECOMUSÉE

Mme Pascale SCHMIDIGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe aux rapports d'observation définitive de la Chambre régionale des comptes sur le château du Haut-Koenigsbourg et l'Écomusée. Je donne la parole à Pascale SCHMIDIGER.

Mme SCHMIDIGER – M. le Président, chers collègues. Voilà deux rapports d'observation sur des sites emblématiques de la Collectivité européenne d'Alsace, le château du Haut-Koenigsbourg et l'Écomusée d'Alsace. Ces contrôles, loin d'être uniquement critiques, soulignent plusieurs avancées notables et reconnaissent l'engagement de notre Collectivité, au travers d'une gestion rigoureuse et une ambition affirmée.

Concernant le château du Haut-Koenigsbourg, la Chambre des comptes a mis en évidence plusieurs éléments favorables. Le château connaît une forte fréquentation, preuve de son attractivité et de son rayonnement, avec plus de 560 000 visiteurs l'année dernière. Sa gestion est solide financièrement, avec un excédent de près de 1 million d'euros en 2023, qui permet de planifier l'entretien sur le long terme, sans peser davantage sur les finances publiques. La Chambre salue également notre démarche proactive à travers le grand projet de site, une stratégie déjà lancée avant le contrôle, qui combine accessibilité, rénovation muséographique, mécénat et coopération transfrontalière. Enfin, la Cour des comptes souligne la qualité de la gestion patrimoniale et recommande simplement d'en formaliser certains aspects, notamment à travers un projet scientifique et culturel, ce que nous envisageons pleinement.

Concernant l'Écomusée, la Chambre des comptes est plus critique, mais on le savait. Il est vrai que la situation est connue depuis un certain temps. La Cour des comptes confirme la lucidité et l'anticipation de notre Collectivité. Pour rappel, dès 2021, bien avant le rapport, nous avons identifié les difficultés de gouvernance et engagé un accompagnement progressif et respectueux de l'identité associative du lieu. Grâce à nos efforts, aujourd'hui, la Collectivité est un des financeurs principaux de ce site, ce qui garantit aussi sa stabilité. Nous avons accompagné la refonte des statuts, renforcé la coordination avec la DRAC, contribué au recrutement d'un conservateur et financé un audit de gouvernance en profondeur. Ces actions sont saluées par la Chambre, comme allant dans le bon sens pour refonder la structure. Mais il y a encore des évolutions à réaliser du côté de l'Écomusée.

En tout cas, ces deux rapports traduisent une reconnaissance claire de notre engagement, de notre responsabilité et du pilotage stratégique de la Collectivité. Nous devons prendre acte des rapports, de leurs constats, valider l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour le Haut-Koenigsbourg et préparer un avenant de délégation de service public dans un cadre renforcé. Vous avez tous pris connaissance de ce rapport. Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à l'établissement de ce projet scientifique et culturel pour le château du Haut-Koenigsbourg et d'en délibérer. Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur ces rapports de la Cour des comptes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Président. De façon générale sur les deux établissements, mais peut-être de façon plus large sur tout ce qui relève des établissements satellites de la Collectivité européenne d'Alsace, ce rapport de la *Chambre* régionale des comptes,

finalement, vient pointer la complexité de l'organisation technique de ces établissements périphériques. On a la main dessus. L'Écomusée, c'est un peu moins vrai, mais je pense notamment au Haut-Koenigsbourg. Mais vraiment, est-ce que la régie est le bon moyen de l'organiser. À une époque, on organisait des associations. Finalement, on voit que les associations, c'est compliqué. Il y a le risque de transparence, le partage de la gouvernance n'est pas simple. Tout ça questionne la façon dont on organise ces services satellites de la Collectivité. Dans la construction progressive de la décentralisation, l'outil parfait n'a pas encore été inventé, mais un certain nombre de nouveaux moyens juridiques commencent à exister, et c'est quelque chose qu'il nous faut absolument explorer, pour être à cheval entre la capacité de piloter, qui est celle d'une régie directe ou d'une régie personnifiée, mais aussi la liberté d'initiative, la liberté du commerce, la liberté de l'exploitation, qui peuvent être celles de modes d'organisation 100 % privée.

Sur la question de l'Écomusée, je tiens vraiment à insister. Le rapport est très sévère, mais sur des points sur lesquels on a déjà mis en œuvre un certain nombre de modifications importantes, voire en profondeur. Et on avait identifié chacun des points du rapport. Entre la date de fin de rapport et aujourd'hui, chacun des points relevés par la Chambre régionale des comptes a trouvé une réponse. Il y a peut-être un point qui est plus fragile aujourd'hui qu'hier : c'est la question du foncier, qui ne relève pas de nous, mais de la commune d'Ungersheim. Pour tout le reste, pour tout ce qui relève de notre accompagnement, ça va mieux aujourd'hui qu'à la date de la fin du rapport de la Chambre régionale des comptes. Et on continue, puisqu'on a eu le dernier comité de pilotage pour la réflexion sur la gouvernance qui a eu lieu la semaine dernière, avec le bureau d'étude que la CeA a missionné, qui a rendu ses préconisations. L'idée est de s'engager progressivement, au moment opportun pour construire l'acceptation, construire la justesse du projet, ajuster les éléments d'équilibre, vers un établissement public de coopération culturelle, afin de sacraliser l'idée que l'Écomusée appartient désormais au bien commun des Alsaciens. Ce que l'Écomusée transmet dans le temps aujourd'hui dépasse l'ambition initiale des fondateurs : ça appartient aux Alsaciens. Il faut protéger ce travail-là. Néanmoins, cet établissement doit être exploité de façon sérieuse par des équipes dynamiques. La responsabilité de l'exploitation doit relever d'un professionnel à la tête de cet établissement, et non d'un bénévole à qui on ne peut pas demander de prendre bénévolement la responsabilité de plusieurs millions d'euros de chiffres d'affaires, de cinquante collaborateurs, d'un patrimoine à entretenir, tout ça avec des risques et des deniers personnels. On voit bien que tout ça est devenu complètement irréconciliable. D'où l'objectif d'aller vers une nouvelle organisation juridique, partenariale, qui prend en compte l'engagement bénévole, la responsabilité collective que nous avons à transmettre pour les générations qui viennent, ce patrimoine alsacien.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, M. le Président. M. SCHELLENBERGER évoquait la place des établissements satellites. Je voudrais revenir sur les établissements que nous avons en gestion propre, que sont le Vaisseau et le Haut-Koenigsbourg. J'ai pu évoquer tout à l'heure, lors du débat budgétaire, les coupes massives qui ont été décidées dans le secteur culturel. Ce rapport de la Cour des comptes pointe un autre aspect de la politique culturelle que vous menez : faire des établissements culturels des machines à cash. Le rapport évoque bien que le château du Haut-Koenigsbourg est un château rentable, qui dégage 1 million d'euros d'excédents. Voici donc votre vision du service public. Ces dernières années, vous avez en effet revu à la hausse la tarification dans ces établissements, et pas qu'un peu. En trois ans, vous avez doublé les recettes perçues. En d'autres termes, le budget culture ne vous a jamais autant rapporté, et pourtant, vous n'avez jamais autant coupé dedans. Pour vous, la culture est donc un poids, une charge, un service public qu'il faut absolument financer autrement, alors qu'il y a fort à faire, comme le rapport de la Cour des comptes nous l'indique, et comme les remontées du terrain ne cessent de nous le signaler. Je salue bien sûr les actions mises en œuvre qui ont été évoquées et qui répondent à une partie des problématiques, mais je vous invite plus globalement, mes chers collègues, une

nouvelle fois, à ne pas abandonner le secteur culturel.

M. LE PRÉSIDENT – Il y avait une demande de prise de parole de Charles SITZENSTUHL. Il s'agit de son canton.

M. SITZENSTUHL – Merci M. le Président. Oui, je veux prendre la parole, parce qu'il y a un des deux établissements, le Haut-Koenigsbourg, qui est dans le canton que j'ai l'honneur de représenter avec Catherine GREIGERT. Je réponds tout de suite à notre collègue KOBRYN. Franchement, vous vous ridiculisez en tenant ce genre de propos. C'est-à-dire que, si on va au bout de votre raisonnement, il faudrait que l'ensemble des équipements culturels soient déficitaires. Donc, il faudrait qu'il y ait à peine 50 000 entrées au Haut-Koenigsbourg, et, dans ce cas-là, vous seriez heureux. Mais on devrait tous, collectivement, être honorés que le Haut-Koenigsbourg soit un établissement culturel qui fonctionne très bien. Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'ailleurs, pointe quelques difficultés, mais des choses absolument périphériques. Sur le cœur du Haut-Koenigsbourg, ça fonctionne. C'est d'ailleurs une preuve que le transfert de l'équipement de l'État au Département du Bas-Rhin à l'époque, à la CeA aujourd'hui, a été un succès, il y a une quinzaine d'années. Le fait qu'il y ait des recettes issues du château du Haut-Koenigsbourg est une bonne nouvelle pour les finances de la Collectivité, parce que ces recettes ne dorment pas, en plus, contrairement à ce que d'autres collègues ont pu dire avant sur d'autres sujets. Ces recettes sont réinjectées dans l'investissement. Et aujourd'hui, l'enjeu du Haut-Koenigsbourg, c'est plutôt comment on gère le site, eu égard au succès du Haut-Koenigsbourg, succès qui ne cesse de croître. Ça pose un certain nombre d'interrogations sur l'accessibilité. Vous savez tous où se trouve le Haut-Koenigsbourg, et on n'en changera jamais l'emplacement, c'est-à-dire en haut d'une montagne où il n'est pas facile d'arriver. Mais franchement, vouloir ici polémiquer sur le fait que ce château soit rentable, comme il est écrit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, je trouve ça affligeant. Vous devriez plutôt dire que cet équipement culturel, qui est un phare de l'Alsace, fait l'honneur de l'ensemble des conseillers d'Alsace, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci. À mon tour de saluer le travail remarquable réalisé par l'ensemble des femmes et hommes qui œuvrent au quotidien dans ce château, le Vaisseau a aussi été cité, et à l'Écomusée. On est fiers de pouvoir disposer de ces édifices, de la valoriser auprès du public le plus large. Et le succès ne se dément pas. C'est ça qui devrait vous faire plaisir, M. KOBRYN. En tout cas, merci pour le satisfecit tout de même sur la bonne gestion et les excédents de fonctionnement. Ce n'est pas un gros mot que de gagner de l'argent sur des édifices culturels, bien au contraire. Je rappelle aussi, bien entendu, que l'intégralité des ressources que nous dégageons est utilisée pour ces investissements. Ces investissements, aujourd'hui, c'est la sécurité de tous les utilisateurs, ce sont de nouveaux projets, je pense à la restauration de qualité au château, c'est aussi cette valorisation du patrimoine, qui fait que, depuis que les Suédois ont détruit le château lors de la guerre de Trente Ans, que Guillaume II avant la Guerre de 14 a réhabilité en grande partie ce château, qui appartenait à Sélestat avant son acquisition par le Département, puis par l'État, aujourd'hui, c'est un patrimoine remarquable. C'est ce qui fait aussi la différence, et ce qui explique cette bonne gestion, que nous sommes 74 et que l'opposition soit 3 ou 4, on ne sait pas vraiment. En tout cas, aujourd'hui, la population alsacienne salue notre bonne gestion de ces équipements, et on peut en être collectivement fiers.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Yves HEMEDINGER.

M. HEMEDINGER – Rapidement, M. le Président, mes chers collègues. On devrait tous se réjouir de l'excédent du Haut-Koenigsbourg, parce que c'est la preuve, comme l'a dit Charles SITZENSTUHL, que la fréquentation est là, que les investissements qui ont été faits fonctionnent, que le site plaît. Évidemment, il y a un problème d'accessibilité. C'est sans

doute la rançon du succès. Mais M. KOBRYN, ne vous arrêtez pas en si bon chemin dans vos propositions qui sont franchement parfois un peu stupéfiantes : proposez, comme il y a un excédent, de déménager le Haut-Koenigsbourg ailleurs, pour qu'il soit plus accessible.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nathalie.

Mme KALTENBACH-ERNST – Je voudrais revenir sur la politique tarifaire qui a été modifiée il y a deux ans. Je voudrais aussi rappeler que c'était une demande des sites environnants. Parce que le tarif de l'entrée du site du Haut-Koenigsbourg était trop peu élevé et faisait malheureusement une concurrence déloyale pour les sites environnants qui, eux, essayaient d'augmenter le tarif, mais ne le pouvaient pas, en raison du bas tarif du Haut-Koenigsbourg. C'est un premier sujet que je voulais aborder.

Le deuxième, c'est effectivement que les recettes augmentent parce qu'il y a plus d'entrées, ça a été rappelé. Et ça nous permet également de réaliser des investissements, investissements qui vont nous permettre d'accueillir des chantiers d'insertion, des écoliers, des collégiens, des personnes en situation de handicap. Vous voyez, il s'agit encore une fois de dépenses réalisées dans le cadre de nos politiques.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-France VALLAT, puis Raphaël pour conclure le débat sur le sujet.

Mme VALLAT – Merci, M. le Président. À l'instar de Charles, je voudrais quand même dire quelques mots également sur l'Écomusée, qui est sur notre canton et qui, je le rappelle quand même, est l'un des sites les plus visités d'Alsace. Ce sont plus de 190 000 visiteurs par an. Il me paraît quand même important de le rappeler. D'abord parce que c'est un endroit où de nombreuses familles se retrouvent. Certainement, ce qu'on peut mieux faire, c'est attirer davantage de touristes de passage. Je rappelle en tout cas que 190 000 visiteurs sont accueillis malgré les différentes turbulences qui ont pu exister depuis quelques années. Il est quand même important de rappeler ce nombre de visiteurs, qui ne se dément pas d'année en année. C'est un site pour lequel il faut rappeler que la fréquentation dépend aussi de la météo, et qu'il est évident que, s'il fait très chaud ou qu'il pleut, il y aura moins de monde. C'est donc quand même quelque chose qui est difficile à maintenir et à prévoir.

Je voudrais dire également, par rapport à ce que vient de mentionner Raphaël, que je suis ravie de cette étude sur la gouvernance qui est en cours, d'abord parce que ça a quand même permis d'avancer sur un bon nombre d'éléments dans ce dossier, et que ce travail va conduire à quelque chose qui va permettre de stabiliser une façon de travailler sur ce territoire, dans cet Écomusée, qui est un musée de France, mais un musée vivant. Pour que ce musée soit vivant, il faut que les bénévoles continuent à y trouver leur place. Donc, évidemment, il faut trouver cet équilibre, ce difficile équilibre entre un nombre important de bénévoles qui s'activent dans ce musée, et les salariés du musée. Mais je crois que c'est en cours et qu'on peut avoir toute confiance dans ce nouvel équilibre qu'on va trouver, parce que le musée en vaut la peine, et que c'est une transmission du bâti, bien sûr, mais également de toute la partie immatérielle de notre culture, ce qui est tout aussi important. Donc je crois qu'il faut trouver le bon équilibre. Il va être trouvé, parce que tous ceux qui sont autour de la table ont envie que cela se passe. Donc je suis tout à fait confiante dans l'avenir de ce qui va être fait.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. Raphaël pour conclure.

M. SCHELLENBERGER – Oui, très vite. D'abord, je vous remercie d'avoir souligné qu'on a augmenté de 1 million d'euros les recettes du Haut-Koenigsbourg. C'est une proposition active que nous avons faite, pour démontrer aussi que, dans la politique culturelle, on ne fait pas que de la dépense, même si toutes les dépenses en culture sont toujours rentables. Mais la rentabilité de la dépense culturelle ne se construit pas sur un équilibre financier.

Parce que l'équilibre financier du Haut-Koenigsbourg, chers collègues, malheureusement, il est encore largement déficitaire et largement alimenté par le budget de notre Collectivité, puisque, même si on dégage un excédent de fonctionnement, cet excédent de fonctionnement ne suffit largement pas à couvrir les besoins en investissement du maintien d'un patrimoine tel que celui-là. Il faut quand même qu'on l'ait en tête. On compare les recettes et les dépenses de fonctionnement, mais on ne prend jamais en compte l'investissement sur un tel patrimoine.

Concernant cette politique tarifaire, Nathalie a rappelé le volet équilibre sur la zone géographique. Il y a un autre élément : 90 % de la fréquentation du Haut-Koenigsbourg sont des non-Alsaciens. Ça veut dire des touristes. Qu'est-ce qu'on a fait avec cette politique tarifaire ? On a mobilisé les recettes liées au tourisme pour en faire bénéficier les Alsaciens qui, eux, disposent de conditions particulièrement favorables d'accès au Haut-Koenigsbourg, pour en faire pour les Alsaciens un lieu de culture. Donc, on a un lieu touristique pour les touristes et, grâce aux recettes touristiques, on peut faire de la culture pour les Alsaciens. Moi, je trouve que c'est pas trop mal comme point d'équilibre, qui sera forcément rentable pour préparer l'avenir culturel des Alsaciens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Un mot à ajouter, Marie-France ?

Mme VALLAT – Juste un mot, que j'ai oublié. Je rappelle que le budget de fonctionnement de l'Écomusée est assuré à 85 % par l'association elle-même. Donc, ce n'est quand même pas rien. C'est un investissement important de l'association dans le fonctionnement. Comme vient de le dire Raphaël, la question de l'investissement est beaucoup plus compliquée.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci beaucoup. Je pense que vous aurez compris que le bénéfice dégagé par le fonctionnement ne suffit pas à mettre en œuvre tous les investissements. Donc, vous ne pourrez plus dire, M. KOBRYN, qu'on gagne de l'argent sur le HK. Je pense qu'il est important que vous l'ayez bien en tête.

Maintenant, nous pouvons acter. On ne vote pas, on acte.

Intervention hors micro de Lara MILLION.

Il faut quand même voter, comme il y a des vœux, sur l'organisation notamment de l'Écomusée. Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CONSIDERANT

La présentation des deux Rapports d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est,

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative aux rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est portant l'un sur la gestion du château du Haut-Koenigsbourg par la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2021-2024 et l'autre sur la gestion de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace sur la période 2017-2023 ;*
- *Prend acte des préconisations et des rappels au droits desdits rapports ;*
- *Sur la base des conclusions de l'audit de gouvernance en cours, de solliciter l'Ecomusée d'Alsace afin d'organiser avant la fin de l'année 2025 une concertation*

sur l'évolution du modèle de gouvernance de la structure qui pourra se mettre en œuvre en 2026 ;

- S'engage à établir un avenant à la convention de délégation de service public conclue entre le Département du Bas-Rhin et la Compagnie alsacienne de promotion relative à l'exploitation commerciale (hors billetterie) du château du Haut-Koenigsbourg, signée le 09 décembre 2020.
Cet avenant visera à acter le décalage des travaux du restaurant du Bastion de l'étoile sous maîtrise d'ouvrage la collectivité et ses conséquences financières. Cet avenant sera soumis à une délibération ultérieure de la Commission permanente ;
- Emet un avis favorable à l'établissement d'un projet scientifique et culturel pluriannuel pour le château du Haut-Koenigsbourg permettant d'envisager le monument plus largement dans son massif ;

Adopté à l'unanimité

5 non-participations au vote

Marc MUNCK, Raphaël SCHELLENBERGER, Francis KLEITZ, Pierre VOGT et Marie-France VALLAT, membres du CA au sein de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace

CD-2025-3-3-1 - ADOPTION DE LA STRATEGIE VIEILLISSEMENT DE LA COLLECTIVITE « BIEN VIEILLIR EN ALSACE 2025-2030 »

Mme Karine PAGLIARULO et Mme Christiane WOLFHUGEL, rapporteurs

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons maintenant passer à un sujet majeur aussi : la stratégie vieillissement de la Collectivité. Il y a deux co-rapporteurs, Karine, Vice-présidente en charge, et Christiane, qui fait aussi un gros travail sur le sujet. Elles sont en binôme. Il y a parfois un trinôme, etc. Un certain nombre d'entre vous s'engagent sur le sujet. Et au regard du tsunami démographique, vous ne serez jamais suffisantes. Enfin, plus on aura d'élus investis, mieux ce sera. Karine, pour commencer.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Effectivement, on va le faire en binôme aujourd'hui, en temps de parole. Mais j'associe également Isabelle HECTOR-BUTZ, qui n'a pu être des nôtres ce matin, et qui soutient également ces sujets. Je voudrais d'entrée de jeu, parce qu'on va parler d'un sujet de notre compétence, au cœur de notre métier, « bien vieillir en Alsace 2025-2030 », associer celles et ceux qui nous permettent de créer ces politiques, c'est-à-dire les agents, les directeurs, Christian FISCHER, Thomas KLEINMANN, sous la direction de Paul GEOFFROY. Je voudrais vraiment les remercier et remercier tous les agents qui travaillent, parce que ce sont eux la porte d'entrée de ces politiques. Je souhaite vous dire aussi que la vieillesse, c'est l'affaire de tous. On va vous le démontrer par un petit PowerPoint. J'espère que vous avez lu le rapport. Il est un peu plus dynamique que ce qu'on vous a proposé jusqu'à aujourd'hui. S'il vous plaît, s'il vous convient, on ira dans ce sens-là.

On va passer à la page 2, parce que je sais qu'on est assez contraints par le temps. Vous voyez sur la figure l'évolution du nombre de personnes. Nous voulons vous faire un état des lieux aujourd'hui de ce qui se passe en Alsace. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans et plus en Alsace va augmenter entre 2030 et 2040 de 35 000 personnes, soit + 55 %, et d'ici 2040, de 46 000 personnes. Cela veut dire qu'on est en gérontocroissance. C'est aussi la première fois, et je voudrais vraiment vous rendre attentifs à cela, qu'en 2032, nous aurons plus de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans. Concernant l'évolution du nombre de personnes âgées les plus dépendantes, et c'est bien de cela dont il s'agit, puisque vous savez que ce qui nous engage, ce sont les GIR 1 à

4, d'ici 2040, + 46 % de personnes seront bénéficiaires de l'APA. Ce sont donc des financements qu'il faudra prévoir en plus.

Mais au-delà du financement, il faut également des bras. On y vient. On vous a fait des slides assez light, pour qu'on puisse juste commenter. Vous prenez des notes si vous êtes intéressés. 127 300 aidants de 60 ans et plus. Et d'ici 2040, on n'aura plus que 3,6 aidants pour 1 aidé, alors qu'en 2019, on n'en avait 5,9. Vous voyez que le rôle des professionnels et des aidants sera essentiel. On a aussi le revenu médian, dont on voulait vous parler. Parce que les 75 ans et plus ont actuellement 1 913 euros de revenu, contre 1 998 euros en France. C'est un tout petit peu plus bas, mais on se rattrape sur le logement des seniors : 62 % vivent en maison individuelle ou accolée ; chiffre important, 76 % sont propriétaires chez les ménages de 65 ans et plus, ce qui nous laisse dire qu'on va pouvoir travailler avec eux sur la perte de l'autonomie ; 24 % sont locataires, dont 10 % seulement en habitat social. Il faut aussi que je vous dise que les personnes âgées de demain ne sont pas les mêmes personnes âgées d'aujourd'hui. Celles qui sont aujourd'hui en établissement ont connu la guerre. Pour elles, par exemple, une douche par semaine, ça va bien. Pour les personnes âgées de demain, cela ne suffit pas. C'était pour vous parler un peu d'où on en est aujourd'hui.

Ensuite, nos territoires ne sont pas égaux en Alsace. Vous avez là une carte qui le démontre bien. Le plus foncé, c'est là où il y a le plus de personnes âgées. Vous voyez que ça correspond, pour celles et ceux qui ont la carte de la santé et de la démographie médicale, quasiment à la démographie médicale, en difficulté aussi, dans ces territoires-là. Je rappelle que, sur les trois grosses Eurométropoles que sont celles de Strasbourg, Mulhouse et Saint-Louis Agglomération, on a des quartiers prioritaires de la ville qui sont en difficulté. Je ne dois pas exclure Colmar, pardon. Éric n'est pas là, mais Colmar aussi a un quartier prioritaire de la ville, où il y a des difficultés. Plus on est pauvre, plus on a des difficultés en matière de santé, mais aussi pour se soigner. On a aussi peu de jeunes dans ces lieux. La bande rhénane est évidemment une population beaucoup plus jeune. Vous le comprenez quand vous voyez ce côté blanc, le long de la frontière.

Le document suivant concerne le taux d'équipement en places d'EHPAD. Il était important aussi qu'on vous le donne, parce que, là aussi, les équipements ne sont pas tout à fait pareils, équilibrés. Les services d'aide à domicile complètent cette offre, parce que n'oublions pas que les personnes âgées souhaitent rester à domicile, c'est leur demande. On a 138 services d'aide à domicile, qui accompagnent ces personnes chez elles. Vous voyez, sur la figure, le plus foncé, c'est là où il y a plus de places. C'est louable. Mais en général, on a juste le sud du département. Nicolas, tu en sais quelque chose, puisque c'est vrai qu'en termes d'EHPAD, on manque un peu de places dans le sud, particulièrement dans l'extrême sud, et un peu dans l'ouest. C'était pour que vous ayez un peu une photographie de nos territoires.

Cette stratégie du vieillissement a trois objectifs. Il s'agit d'abord de faire du vieillissement l'affaire de tous, une mobilisation collective face à ce défi sociétal. Comme faire ? Il s'agit d'abord d'intégrer le bien vieillir dans nos différentes politiques publiques. Nous le faisons déjà. On n'a pas attendu cette stratégie pour le réaliser. En interne, à la Collectivité européenne d'Alsace, nous travaillons déjà en transversalité de l'ensemble de nos politiques, avec l'ensemble de nos directeurs. Ce n'était pas facile à mettre en œuvre, mais on l'a fait, on l'a réalisé, et je remercie l'ensemble des services pour cela. Il s'agit ensuite de mobiliser les citoyens, les aidants, les familles, les bénévoles. Dans la tournée des engagés qu'a fait notre Président, un certain nombre de citoyens se sont démarqués pour se mobiliser dans leur territoire. Mais c'est aussi mobiliser les partenaires, les fondations, les mutuelles, les caisses de retraite, les mairies, les EPCI, les bailleurs sociaux, et aussi ne pas s'interdire de trouver de nouvelles synergies, de nouveaux financeurs. Parce que, vous l'avez compris après le vote du budget, qu'on a évoqué tout à l'heure, le nombre va augmenter, les financements, pas forcément.

Je laisse la parole à Christiane pour le sujet un peu plus aidant.

Mme WOLFHUGEL – Le deuxième point, c'est considérer la personne âgée dans sa globalité. Il s'agit d'une approche plus complète de la personne, en intégrant la prévention et en adaptant nos aides à ses habitudes de vie, à son environnement de vie, et en incluant bien sûr le proche entourage. En premier point, c'est faciliter l'accès à l'information et aux droits. Et, comme le dit très souvent le Président, plus simple, plus proche, plus humain, pour être plus efficace. Il s'agit de trouver un interlocuteur unique. L'objectif est donc l'interlocuteur unique, un langage clair, simple, en mettant en évidence le service public alsacien, la commission présidée par Isabelle DOLLINGER, en créant surtout les équipes seniors sur les territoires – d'ailleurs c'est un fonctionnement unique en France –, pour traiter les dossiers dans leur globalité en fonction des problèmes posés que ce soit la prévention, la précarité, la protection juridique, etc. Le deuxième point, c'est prévenir la perte d'autonomie et son aggravation. Nous avons donc la commission des financeurs, qui représente quand même sur notre territoire alsacien un engagement financier de plus de 5 millions d'euros. Il s'agit de très nombreuses actions de prévention qui sont déposées sur le territoire alsacien. 100 000 seniors y ont participé en 2024. Je développerai le sujet tout à l'heure, cet après-midi, en commission permanente. Il s'agit aussi de poursuivre le maillage territorial, faire du vieillissement l'affaire de tous, en sensibilisant les EPCI, avec la création de postes financés par la conférence des financeurs sur deux ans à 100 %, et 80 % la troisième année, postes de coordinateurs seniors. Et nous avons mené des actions avec Isabelle HETOR-BUTZ et Karine, avec les services, pour rencontrer les différentes EPCI qui sont à notre sens l'échelle la plus humaine pour faire ce travail-là. Un autre axe, c'est mobiliser et protéger l'entourage. Ce sont les aidants. Le potentiel des aidants diminue. On a de plus en plus d'aidants en activité et de plus en plus d'aidants qui sont dus à l'éloignement géographique entre les générations. On avait tout à l'heure les ratios. Le nombre d'aidants passera d'ici 2040 de 5,9 à 3,6 aidants pour 1 aidé. Nous souhaitons garantir une offre d'accompagnement suffisante et accessible, permettre aux aidants de prendre soin d'eux, et améliorer la lisibilité de l'offre en créant notamment des plateformes numériques. Nous avons assisté également aux assises nationales du bien vieillir au PMC le 12 juin dernier, où nous avons fait des rencontres intéressantes, pour développer des solutions plus innovantes. Merci.

Mme PAGLIARULO – Merci Christiane. Le dernier axe est promouvoir la qualité de vie à domicile, en établissement et tout au long du parcours de vie. Comment faire ? Accompagner à domicile pour un bien vieillir chez soi. C'est d'abord garantir une offre d'accompagnement à domicile suffisante et accessible, ce sont tous les services qui travaillent autour des personnes. C'est continuer à donner la capacité d'agir aux services d'aide à domicile. Et bien sûr, prévoir le logement adapté, pour qu'on puisse rester dans de bonnes conditions à la maison. C'est aussi vivre dans un autre chez soi, proposer une offre diversifiée. La Collectivité et les deux départements, Haut-Rhin et Bas-Rhin, y avaient déjà travaillé, mais on continue à la diversifier. Ce qu'il faut plus, à notre sens, pour 2025 à 2030, c'est informer sur cette offre. Souvent les personnes n'ont encore pas les bonnes informations dans les territoires. C'est aussi un travail qu'on va devoir mener. Ensuite, accompagner les EHPAD pour une qualité de service. Vous en avez déjà entendu parler, puisque nous avons déjà lancé il y a déjà deux ans le projet, avec la bientraitance, la restauration de qualité, le plaisir de manger en établissement, la mobilisation citoyenne et le bénévolat dans les établissements. Tout ça, on en a déjà largement parlé. On veut vraiment que ça devienne beaucoup plus efficient, et je vous encourage par ce biais à continuer à rentrer dans les CVS, les conseils de la vie sociale, qui sont le cœur de métier de ces établissements. Et vous y avez un rôle à jouer. Ensuite, aussi, améliorer les parcours sanitaires et médicosociaux de la personne âgée. C'est d'abord le SARA, anciennement MAIA, qui travaille sur les situations complexes et qui accueille, qui accompagne jusqu'à 1 600 personnes suivies. C'est le seul service au niveau national qui est resté actif. On remercie le Président pour sa vigueur pour défendre ce service. Je les salue au passage, parce qu'elles font effectivement un travail remarquable, sur des situations complexes, elles accompagnent les médecins, les familles. Et on souhaite vraiment continuer ce

service-là, qui est vraiment adapté et part du besoin de la personne, et non pas d'en haut. Et puis c'est améliorer la vie à l'hôpital, c'est-à-dire les interactions entre ce qui relève de l'associatif, de la médecine, de la para-médecine et l'hôpital, parce que ça manque. Ce n'est pas forcément dans nos compétences propres, mais c'est un axe sur lequel on travaille, d'ailleurs grâce au plan santé, avec le déploiement des contrats locaux de santé. Ce sont des choses qu'on peut activer assez facilement, et ça ne coûtera pas plus cher. On travaille juste tous ensemble. Et puis, enfin, c'est prendre soin ensemble avec les bonnes ressources. Ce sont les professionnels qui doivent être en nombre suffisant. Je viens de parler du plan santé. Effectivement, il nous faut des infirmières, du paramédical, des soignants. Et il faudra qu'on veille, et là c'est un petit coucou au plan santé, à faire en transversalité. C'est facile à dire, c'est plus difficile à mettre en œuvre, mais on y travaille déjà depuis un certain temps et on est très efficaces dans ce domaine. C'est travailler aussi avec les aidants, parce que les bichonner pour qu'ils ne partent pas avant les malades, c'est un sujet. On a de gros travaux dans les territoires sur les aidants, et pour les formations des aidants, parce que, souvent on se sent un peu isolé, quand on a la connaissance des maladies neurodégénératives, souvent on culpabilise, on se sent soi-même mis en danger, alors que quand on a une formation sur ce qu'est cette maladie, ça permet de prendre du recul. Et puis il y a le bénévolat, lorsqu'on a de jeunes retraités qui ont du temps. Proposons-leur d'aller dans ces lieux de vie, qui auraient juste peut-être besoin d'un coup de pinceau ou, de temps en temps, d'une petite convivialité, une tarte flambée ou autre chose. Oui, les établissements doivent être ouverts, oui, la personne âgée doit rester au centre de nos besoins et de nos actions. Je voudrais aussi dire que, sur cela, on travaille sur l'attractivité des métiers avec le CDCA, qui a fait un super boulot avec nos collégiens, puisque nos collégiens vont, dans leur semaine de découverte, visiter les établissements. Ce n'est pas que l'EHPAD, c'est aussi l'IME, ça peut être une MECS (maison d'enfants à caractère social), ça peut être une structure de service d'aide à domicile, ça peut être un ESAT, pour que ces personnes, ces jeunes, voient que, dans ces lieux, oui, il y a de vraies vies qui se jouent, et dans l'humain, on a besoin de tout le monde. Peut-être que ça donnera l'une ou l'autre vocation. C'est ce que l'on souhaite en tout cas. C'est vraiment un travail que l'on mène et auquel on croit, mettre l'accent sur cette jeunesse. C'est vraiment aussi le rôle du CDCA d'accompagner cela.

Voilà ce qu'on voulait vous présenter de manière un peu plus dynamique pour ce bien vieillir 2025-2030. Je souhaite vous dire aussi que le handicap sera traité dans un deuxième temps. Là, c'est vraiment purement la personne âgée dont on vous parle. Je remercie évidemment tout le monde et tous les territoires qui ont travaillé à définir leurs axes, parce que vous l'avez vu, on a des spécificités territoriales. Donc, il revient à chaque territoire de s'approprier ce plan comme il le sent et comme il l'entend avec ce qui existe déjà.

Je passe tout de suite le film ? Parce que j'ai une petite citation. Vous voulez la citation ou le film ? Allez, le film. Il est sympatoche.

Diffusion d'une vidéo.

Cela vous fait un peu sourire, mais ce sont de belles images. Je voulais juste aussi vous dire que nous avons réalisé les assises du vieillissement il y a une quinzaine de jours à Strasbourg – Christiane vous en a un peu parlé. Mercredi, nous avons organisé cela à Strasbourg, à la CeA, où nous avons reçu, avec Pôle emploi, les missions locales et des bénéficiaires du RSA. Je le dis exprès pour que vous sachiez que l'image change. Il faut qu'on change cette image. Ces personnes qui sont venues ont un a priori sur ces métiers, elles ont fait la queue, elles sont restées jusqu'au bout, elles ont écouté. Il y avait près de 200 personnes qui étaient présentes. C'était vraiment des gens qui avaient peur de ne pas y arriver. C'était vraiment ça qui prédominait. « J'ai peur de ne pas y arriver, parce que c'est peut-être trop difficile. » On leur a dit « non, n'ayez pas de craintes, il existe des formations, on peut vous accompagner ». Pôle emploi était présent, d'ailleurs, ou France travail, ça s'appelle autrement maintenant. Le film nous avait plu, c'est pour ça qu'on voulait vous le présenter. Pour changer l'image de ces lieux, il nous revient de faire passer

ces images. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine, merci Christiane, pour votre engagement avec les équipes, autour de Christian et Thomas, qui font un super boulot, et avec qui c'est un bonheur de travailler. Françoise.

Mme BEY – Merci, M. le Président. Tout d'abord, je me félicite de ce plan qui est proposé, parce qu'au niveau de l'État c'est un plan qu'on attend depuis vingt ans et qui n'est toujours pas là. J'en appelle à nos députés pour pousser un peu plus le sujet, parce qu'on voit que les papis-boomers et les mamies-boomeuses arrivent et auront des besoins grandissants. Ils ont tenu la nation à un moment donné, qui doit aussi à un moment donné, leur redonner tout ce qu'ils lui ont donné.

J'ai eu l'occasion vendredi de te représenter, Frédéric, auprès de l'association des Petits frères des pauvres, qui a inauguré son siège régional à Kronenbourg, dans notre canton. Pour moi, c'était vraiment une fierté d'avoir été là-bas, de cette rencontre avec des bénévoles et des militants qui œuvrent depuis maintenant très longtemps sur un vrai sujet, celui de la personne âgée isolée et en grande précarité. Dans le plan qui nous a été présenté à l'Eurométropole, on sait que, dans les grandes agglomérations, l'Eurométropole en particulier, on est la Collectivité qui a le plus de précarité et le plus de personnes en situation d'isolement. L'action de ces associations est pour moi primordiale.

D'ailleurs, elles remercient aussi la Collectivité pour le soutien qu'elle apporte, et elles étaient très heureuses qu'une représentante de la Collectivité soit là. Je pense qu'il est aussi important de montrer qu'on est présent et qu'on les écoute. D'ailleurs, elles vous invitent, M. le Président, à venir les voir, parce qu'elles ont un projet qu'elles ont fait naître aussi du côté du pays de Saverne, et non du côté de l'EMS, où elles mènent un travail partenarial avec les élus locaux. C'est un projet qu'elles aimeraient vous présenter. Le directeur m'a demandé de vous relayer cette invitation. Je la relaierai aussi à Karine, parce que je pense que ce sont des choses intéressantes qui sont mises sur le territoire pour un meilleur maillage et un meilleur travail sur le sujet.

On a parlé des métiers, les métiers du soin. Il y a un vrai sujet de revalorisation de ces métiers, pas que par l'image, mais aussi financièrement, je pense. Ce n'est pas qu'au niveau de la Collectivité, mais c'est un message à envoyer à l'État : ces métiers du soin sont primordiaux. On le voit à l'hôpital, dans les EHPAD et aujourd'hui aussi dans l'accompagnement à domicile, où il y a de plus en plus de personnes seniors qui souhaitent rester chez elles. Il est important qu'on puisse avoir aujourd'hui des salariés, qui font un métier de cœur, qui soient mieux valorisés sur ce sujet.

Je suis assez contente aussi que ce réseau SARA soit toujours présent en Alsace, parce qu'il permet aussi d'avoir une image précise de ce qui s'y fait, et de savoir comment finalement les politiques publiques sont menées, pour être orientées de façon plus précise sur certains points et sujets. Je sais que les contraintes budgétaires expliquent qu'on fasse des choix parfois un peu drastiques sur certains sujets. Mais je pense que ce sujet du bien vieillir en Alsace, puisque je n'aime pas du tout le « mur du vieillissement », un peu abrupt, est important, dans le choix des mots qu'on utilise aussi. Dans l'Eurométropole, je sais qu'on va être en manque de personnel pour pouvoir mener à bien ce projet, qui est fort, qui est mené en lien avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg. Il va falloir mettre des moyens derrière pour qu'on puisse arriver à travailler avec toutes les associations qui travaillent déjà sur le terrain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Françoise. M. FREMONT.

M. FREMONT – Dans le cadre de votre stratégie vieillissement en Alsace, vous fixez des objectifs adaptés à chacun des sept territoires. Pour celui de l'Agglomération de Mulhouse, vous avez fixé un objectif spécifique sur la précarité des seniors. Je cite : vous voulez

accentuer le soutien et l'accompagnement des seniors précaires. Vous développez des exemples, des projets : créer un restaurant ou une cantine sociale pour les seniors précaires ; créer un kit de départ à la retraite de manière à anticiper la baisse de revenus ; renforcer le repérage et les modalités de lutte contre les situations d'incurie Diogène.

Je ne remets pas un seul instant en question la pertinence de cet objectif, bien au contraire. 4,6 % des plus de 65 ans dans l'Agglomération mulhousienne touchent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), alors que le taux baisse à 3,2 % à l'échelle de l'Alsace. Il y a donc bien une forte précarité des seniors dans l'Agglomération mulhousienne. Mais comment expliquer qu'il n'y ait aucun objectif spécifique sur la précarité des seniors dans l'EMS, alors que c'est celui où les plus de 65 ans sont plus touchés par la précarité ? Je rejoins ce que disait ma collègue. Ce sont quand même 6 % des plus de 65 ans dans l'EMS qui touchent l'ASPA, contre 3,2 % à l'échelle de l'Alsace et 4,6 % à l'échelle de l'Agglomération mulhousienne. Donc, le territoire de l'Eurométropole et ses 33 communes est bien celui où la précarité touche plus durement les seniors.

Aussi, je cite : dans le cadre du développement du service public alsacien, la Collectivité européenne d'Alsace simplifie la vie des seniors et de leurs aidants en créant dans chacun des territoires une équipe dédiée de secrétaires médicosociales, travailleurs sociaux, coordinatrices de parcours. Chaque personne âgée aura ainsi son interlocuteur unique pour traiter la globalité de ses besoins : difficultés sociales, financières, demande de protection, perte d'autonomie. Des chiffres sont avancés : 137 lieux d'accueil à l'échelle de l'Alsace, 171 professionnels. J'aimerais savoir comment se décline concrètement cet objectif sur le territoire des 33 communes de l'Eurométropole, et en particulier sur le territoire de la Ville de Strasbourg, où l'autonomie n'est pas une compétence déléguée à la Ville. Quels sont les lieux d'accueil ? Quelle forme et quelle taille aura l'équipe senior ? Et aussi, j'aimerais savoir comment seront répartis, entre les sept territoires, les 171 professionnels mentionnés, selon quels critères, et notamment quelle prise en compte de la précarité. J'aurais besoin d'être rassuré sur l'accompagnement des seniors les plus en difficulté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Mme LARONZE, et après Mme MILLION.

Mme LARONZE – Chers collègues. La stratégie ici présentée est une série de solutions proposées, mises en regard avec un diagnostic territorial. Nous prenons acte de ce travail réalisé, qui permet de prendre conscience des enjeux en matière d'accompagnement des personnes âgées.

En revanche, plusieurs points abordés dans cette stratégie nous interpellent. La stratégie qui nous est soumise fait suite à la loi bien vieillir de 2024, qui prévoit déjà des orientations stratégiques. La stratégie élaborée par notre Collectivité semble même s'inscrire dans les orientations de la loi de 2024, avec la volonté de souligner les insuffisances de la loi. Une insuffisance aurait pu être relevée. La loi de 2024 élude la question de la retraite, qui est pourtant la condition première et nécessaire d'un vieillissement de notre population dans la dignité et dans l'égal accès à une vie décente. Le taux de pauvreté des personnes âgées augmente avec l'âge et les femmes âgées sont plus fortement touchées par la pauvreté. Parmi les critiques que vous formulez à l'égard de l'État, et en vue d'améliorer grandement les conditions de vie des personnes âgées, ne nous faut-il pas ajouter un engagement politique en faveur de l'augmentation du montant des pensions de retraite et de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour disposer de son droit à une retraite à taux plein, compte tenu de la forte dégradation des conditions de travail dès le premier emploi ? Des statistiques nombreuses font état des difficultés rencontrées dans l'emploi par les plus jeunes, qui se répercutent sur leur santé en vieillissant. Le diagnostic territorial au soutien de la stratégie qui est ici présentée fait apparaître une succession de chiffres, notamment l'âge de 85 ans, plus fortement représenté par les personnes habitant dans le territoire Ouest Alsace et le territoire Centre Alsace. Nous faudrait-il choisir un territoire

pour savoir où vivre plus longtemps ? Cette donnée, liée à l'âge, cache mal la finalité de ce diagnostic. Ce diagnostic semble mettre en concurrence les territoires, plutôt que garantir des moyens égaux pour chacun et chacune, en vue de permettre à toutes et tous de vivre plus longtemps.

En tant que communiste, un horizon politique s'impose : celui de permettre à tous et toutes de vieillir le plus longtemps possible dans les meilleures conditions de vie quotidienne, avec un renforcement du personnel social et médico-social qui nécessite d'augmenter les salaires, et le nombre de personnes salariées et agentes à leur côté. Il est nécessaire de sortir de la logique gestionnaire dans laquelle est enfermée la question du grand âge. Cette question ne relève pas de l'économie, d'une silver économie selon les codes de la Start-up Nation. C'est une question sociale et de solidarité. Envisager le vieillissement comme un mur, comme vous le faites, c'est faire porter la charge et la responsabilité du vieillissement sur les personnes elles-mêmes. Or c'est à l'État et aux collectivités départementales de garantir des soins de qualité, des financements pérennes, et non soumis à une candidature ou à une réponse à un appel à projets. Vieillir est une chance qui est inégalement donnée aux habitants. C'est à nous de garantir à toutes et tous de vivre le plus longtemps possible dans la dignité, dans l'égalité et la solidarité entre les âges.

Mme MILLION – Merci Président. Je voulais juste dire quelques mots. On a bien compris que le défi du mur du vieillissement est devant nous. Je veux vraiment te remercier, chère Karine, ainsi que tes équipes et les élus qui ont contribué à cette stratégie du vieillissement, parce que c'est un très beau travail, à la fois structuré, réaliste et profondément humain. Et c'est vraiment une démarche engagée, et nous sommes tous à tes côtés pour soutenir cela, et à côté du Président. Évidemment, aussi financièrement, parce qu'on sait bien qu'il y aura des orientations financières par rapport à cette stratégie. Voilà ce que je voulais dire. Encore merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci M. le Président. Je m'associe à un certain nombre de prises de parole et je voudrais revenir sur deux choses qui sont pour moi importantes en tant que Collectivité à rayonnement départemental, sur lesquelles nous sommes en responsabilité.

La première chose, c'est la préservation du modèle alsacien. Nous avons une chance véritablement incroyable d'avoir une part d'EHPAD lucratif extrêmement réduite, d'à peine 5 %, quand elle est supérieure à 20 % dans le reste du pays. Ce modèle est précieux, il est issu d'une construction historique. Je crois que nous y tenons toutes et tous. Mais il est extrêmement fragile, comme les dernières années ont pu nous le démontrer. Nous avons à cet endroit une responsabilité, parce que nous encadrons la tarification. Nous sommes donc en capacité de permettre de définir le montant des tarifs afin qu'on ait à la fois un système qui soit juste socialement et qui permette de ne pas mettre en danger cette pierre angulaire du modèle alsacien de l'accompagnement des personnes âgées. Donc la mise en place d'une tarification différenciée, dont très peu d'établissements voulaient, l'attribution sur les tarifications qui ont conduit à des déficits records de plus de la moitié des EHPAD, tout ça, c'est la responsabilité de la Collectivité, et nous devons à l'avenir être extrêmement vigilants, parce qu'on est sur un système extrêmement fragile.

L'autre point sur lequel j'aimerais revenir, c'est la question des places. Nous avons, par rapport à cette question de l'évolution démographique, le chiffre national de 108 000 lits en EHPAD à construire à horizon 2030. C'est effectivement quelque chose d'important. Ça représente 1 000 EHPAD au niveau national. Rapporté à l'Alsace, on arrive à à peu près une vingtaine. Une vingtaine d'EHPAD à construire. Là aussi, on aura un rôle clé à jouer, parce qu'on sait que ce sont des modèles qui sont compliqués à financer, surtout quand il s'agit d'EHPAD associatifs. Là aussi, je sais qu'on a aujourd'hui un plan d'aide à l'investissement pour la construction d'EHPAD, mais les places qui sont nécessaires, c'est en 2030, ce n'est pas après-demain, c'est vraiment demain. Il faudra donc être en capacité

d'être aux côtés des acteurs et des actrices de terrain, pour pouvoir répondre à ce besoin des personnes âgées dépendantes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Laurence MULLER-BRONN.

Mme MULLER-BRONN – Merci, M. le Président. À mon tour de m'associer aux différentes interventions qui ont été faites et de remercier l'équipe de Karine et la commission qui s'engage dans ces problématiques, qui sont des problématiques de société très lourdes.

J'ai bien entendu Françoise évoquer le fait que les parlementaires doivent s'en saisir, et c'est dans ce sens-là que je me permets d'intervenir. Je siége en commission des affaires sociales. Bien sûr, c'est une de nos préoccupations et nous auditionnons tous les corps de métier qui sont liés à la santé des Français, que ce soit les Français plus âgés ou les Français plus jeunes.

Je voulais vous dire que nous avons, et vous allez recevoir une newsletter de ma part, quand même validé le 19 juin dernier le texte qui remanie la profession des infirmières et infirmiers. C'est un texte important, puisque c'est une réponse concrète aux enjeux du vieillissement. Moi, le mur du vieillissement, je n'ai pas l'impression qu'il est devant nous : on est déjà dedans. Parce que vous l'avez dit, tous ceux qui fréquentent les personnes qui travaillent avec les personnes âgées sont les mains dans les soucis, tous les jours. On est vraiment déjà dedans, et il y a urgence. Donc, cette loi est une réponse concrète aux enjeux sur le terrain : vieillissement de la population, accès aux soins, tensions dans les EHPAD et épuisement des services à domicile.

J'ai fortement soutenu ce texte et il vient d'être confirmé en CMP. C'est très important, le statut des infirmières. Ce sont quand même 600 000 infirmiers, et infirmières d'abord, c'est une population, une fonction très féminine, qui va avoir des satisfactions quant à l'évolution de leur profession. Il inscrit dans la loi les grandes missions de la profession, consacre la consultation et le diagnostic infirmier, et ouvre le droit de prescription de certains produits de santé et examens complémentaires. Il permet, à titre expérimental, que les patients puissent consulter directement, sans passer par un médecin, pour certains soins bien sûr, dans un cadre sécurisé et coordonné. Il fait évoluer aussi la pratique avancée en permettant son déploiement dans de nouveaux lieux d'exercice, comme les PMI, l'ASE, les établissements scolaires, les crèches et les EHPAD. Ça va faciliter le service de proximité, l'accès aux soins de proximité, dans les zones sous-dotées, les zones rurales, auprès des publics plus fragiles, personnes âgées. Plus de souplesse aussi va être offerte aux CCAS, EHPAD et services à domicile, pour travailler avec ces professionnels, mieux reconnus, mieux intégrés dans les parcours de santé. Ces évolutions seront vraiment un levier mis à disposition de nos services aussi.

La prochaine étape, c'est l'ouverture des négociations conventionnelles. Elles doivent se traduire concrètement par des avancées en termes de rémunération. Ce sera la condition pour que tout ce texte soit appliqué. Mais nous sommes assez optimistes, parce que les syndicats, professionnels et mutuelles ont été engagés dans cette évolution du métier. Je pense que c'est une utilité générale.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure, Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Oui, excusez-moi. Nous avons tout intérêt à voir cela comme un avancement. Ce n'est pas miraculeux, mais ce sera un avancement pour aider.

Je voudrais aussi ajouter un élément. Je crois que c'est Fleur LARONZE qui l'a évoqué. Je suis convaincue que repousser l'âge de la retraite, c'est un signal difficile pour accompagner nos personnes âgées. La plupart, ce sont des femmes qui accompagnent souvent leur propre famille. Les obliger à travailler deux ou trois ans de plus, c'est celles qui travailleront le plus longtemps, ça va nous rendre plus difficile encore

l'accompagnement de nos aînés. C'est certain. Donc nous discutons aussi avec le ministère sur des solutions pour valoriser...

M. LE PRÉSIDENT – Laurence, c'est conclu, c'est bon, c'est bien entendu.

Mme MULLER-BRONN – ... les retraites et les trimestres des femmes qui sont aidantes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Catherine GREIGERT.

Mme GREIGERT – Merci, M. le Président. Juste deux mots. On parlait tout à l'heure de territoire, et comme c'est un sujet qui me tient très à cœur, il est vrai qu'on voyait une Alsace centrale avec un taux de couverture d'EHPAD de 110 %. Je souhaite juste rappeler que certains l'établissement de Marckolsheim, qui a 102 lits, est maintenu en ouverture avec un avis négatif de la Commission de sécurité depuis maintenant six ans. La prochaine commission de sécurité aura lieu le 10 juillet. Je serai présente. Sachez que le personnel, je les félicite, fait tout ce qu'il faut. On travaille avec les pompiers. Évidemment, les gens qui y sont n'ont pas de risque, mais il faut quand même le signaler.

Je voudrais juste revenir sur un sujet qu'on a beaucoup évoqué ce matin, Alsace Habitat. Je veux les remercier ici, parce que, justement, on travaille avec eux sur l'idée de construire un nouvel EHPAD pour avoir les moyens de financer sur une durée plus longue, peut-être de cinquante ou soixante ans, un établissement, sachant que la commune est prête à mettre un terrain à disposition. Donc, merci, Étienne, de travailler avec nous sur ce sujet. Et je souhaite rappeler que c'est aussi Alsace Habitat qui a construit une résidence seniors avec 19 appartements, qui nous permet de maintenir un parcours de vie sur le territoire, parce que cette proximité est importante. Et on travaille aussi aujourd'hui sur une deuxième résidence. Après, chacun a sa part de responsabilité. On est une petite commune et une petite communauté de communes, mais on met les moyens, on travaille en partenariat, on essaie de trouver des terrains à mettre à disposition. Ça fonctionne. Merci Alsace Habitat.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Catherine. La parole est Karine, pour conclure.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Merci pour toutes vos interventions, qui sont somme toute toujours constructives, et qui nous rassurent dans nos travaux, puisqu'on va continuer évidemment.

Françoise, merci. Pour les Petits frères des pauvres, évidemment, on viendra. Évidemment, la précarité, ça nous parle. Et merci aussi pour ce coup de chapeau SARA.

M. FREMONT, sur l'EMS, je vais répondre. Évidemment, la précarité est largement prise en compte dans nos territoires, on la met en œuvre, même si elle n'est pas partout pareille.

Mme LARONZE, les stratégies sur tout ce qui est emploi, retraite, ce sont des stratégies évidemment nationales, sur lesquelles on n'influe pas. Mais pour revenir un tout petit peu à quelque chose d'un peu plus pragmatique, vous avez vu tout à l'heure un film d'Amaelles : ce sont des équipes, c'est vraiment du local, qui travaillent ensemble. Ça veut dire que c'est la même personne qui va chez la personne âgée. Ce sont toujours les mêmes et elles sont tellement contentes de faire les choses ensemble. Je remets juste de petites choses sympatoches en place.

M. KOBRYN, la préservation du modèle alsacien en établissement, je vous remercie de la mettre en avant, puisqu'on y tient plus qu'à la prune de nos yeux. On veut absolument continuer ainsi. Le tarif différencié, on l'a mis en œuvre parce qu'il a répondu à un certain nombre de demandes. Sur l'ensemble, 21 établissements y sont allés, pas forcément à des prix mirobolants, mais ça leur a permis de réaliser leurs essais d'extension en modèle

d'investissement. Et ça a surtout conforté les personnes âgées et le personnel qui y travaille. Je rappelle que la Collectivité n'a pas à rougir puisqu'elle continue son investissement, à financer, à hauteur de 21 000 euros la place, ce qui n'est pas le cas d'autres départements, qui ont largement arrêté depuis longtemps.

Mme MULLER-BRONN, merci pour ce soutien au niveau national pour les infirmières, parce qu'on a besoin de bras et on a besoin de gens qui ont des compétences dans les territoires. Qu'elles puissent faire des prescriptions permet d'apporter une réponse santé dans les territoires tout de suite, quand il y a un besoin.

À Marckolsheim, évidemment, l'avis de sécurité négatif nous interroge et nous sommes sur le pont sur ce sujet-là. On a d'ailleurs prévu au PPI de venir en aide sur cet établissement en particulier, et sur quelques autres qui sont aussi dans des urgences.

Voilà ce que je voulais dire. Donc on vous propose l'adoption de cette stratégie du vieillissement, qui s'appelle « bien vieillir – on tient à ce terme – 2025-2030 », sur trois axes, faire du vieillissement l'affaire de tous, et là, on compte sur vous, considérer la personne âgée dans sa complexité, mais aussi dans sa globalité, et promouvoir la qualité de vie de tous, personnel et accompagnants. Je vous remercie de le soumettre à votre vote.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Peut-être quelques éléments complémentaires d'explication. D'abord, puisque M. FREMONT parlait de Strasbourg, je vais parler de Strasbourg. J'ai fait pas mal de tours de l'engagement avec mes collègues qui m'ont convié, et j'ai vu beaucoup de personnes âgées. Et là, consternation, pour moi. Consternation, pas vis-à-vis de la responsabilité de la Collectivité, mais des problèmes que rencontrent les personnes âgées, liés à des décisions dogmatiques de la Ville de Strasbourg. Parce que quand on ne permet plus à une personne âgée de prendre sa voiture pour se rendre chez son médecin, que la personne peut faire peut-être 50 ou 100 m, mais qu'elle a besoin d'un véhicule pour ensuite aller chez le médecin, que, devant son médecin, il n'y a plus de place de stationnement handicapé, de plus en plus de personnes âgées veulent fuir Strasbourg, même si elles aiment Strasbourg et voudraient y rester. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus handicapées par les postures dogmatiques sur les mobilités routières à Strasbourg. Je tiens à le préciser, parce que tout le monde n'a pas forcément devant chez lui, à 50 m la ligne de tram qui va l'amener jusqu'à son médecin. Donc, aujourd'hui, point de vigilance sur ces questions-là. Plutôt que d'essayer de mettre en cause l'action de la Collectivité, je pense qu'il serait bien de regarder sur le terrain, concrètement, comment ça se passe pour les personnes âgées. Mais j'avoue que j'étais sensibilisé à plusieurs reprises sur le sujet dans des quartiers différents. Donc, permettez-moi de faire cette petite remarque.

Concernant le positionnement des équipes, M. FREMONT, les indicateurs de dépendance et de précarité seront des arguments importants pour faire ces choix.

Et puis, concernant M. KOBRYN et Mme LARONZE, qui sont opposés au secteur privé, je voulais formuler une remarque. Je suis moi aussi très fier que 95 % des EHPAD soient des EHPAD publics ou associatifs à but non lucratif. Et quand on a fait les fonds d'urgence, quand on a augmenté nos contributions, le prix de journée, c'est justement pour éviter la faillite des EHPAD. Parce que 70 % des EHPAD alsaciens, comme dans la moyenne nationale, étaient l'année dernière en déficit. Bien évidemment, nous savons bien que s'ils avaient été en faillite, le risque était qu'ils soient transmis à des acteurs privés. Je dois vous avouer qu'on a peu d'acteurs privés, mais ça ne nous a pas empêchés d'être en conflit avec les acteurs privés, et la justice nous a donné raison. Donc, on est très attentifs à cela. Mais après, il ne faut pas écarter le potentiel du privé. Aujourd'hui nous travaillons avec le Crédit Mutuel et plusieurs banques pour garantir la possibilité de faire des travaux dans les EHPAD. Il y a l'enjeu des constructions neuves : il faudra qu'on puisse avoir les autorisations nationales. Mais il y a aussi l'enjeu de la rénovation, dont les investissements nécessaires sont estimés à plus de 600 millions d'euros dans les dix ans à venir, dans les

différents EHPAD du territoire. Sur ce sujet-là, on est en train de faire un partenariat public-privé pour réduire les taux d'intérêt, pour faciliter l'engagement du monde économique en soutien dans une démarche RSE. Sans la production de richesses de ces opérateurs privés, nous ne pourrions pas trouver des solutions pour nos EHPAD. Donc, on a tout intérêt à travailler en bonne intelligence le partenariat public-privé, parce que ça a absolument du sens, et ce sera absolument indispensable, même si on a besoin aussi d'une loi grand âge. On aura aussi besoin que tout le monde, et c'est le premier axe de notre stratégie bien vieillir, se saisisse du sujet du vieillissement, et que ce soit un sujet porté avec l'ensemble de nos concitoyens, parce que les moyens publics ne suffiront pas. Donc s'il n'y a pas une prise de conscience générale sur le sujet, nous nous retrouverons en difficulté.

Il vous reste encore à présenter les deux amendements. Ensuite nous voterons les amendements, puis le rapport. Pour le premier amendement, Mme QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – M. le Président, merci beaucoup. On a évoqué cette stratégie, et on a évoqué aussi la tarification différenciée, sans vraiment dire quelles sont les conséquences de celle-ci. Cet amendement vise à faire une remontée du terrain des problèmes que pose cette tarification différente. Certes, si elle a un impact financier peut-être positif sur les EHPAD, le gros problème est qu'elle est un frein à l'entrée des personnes en EHPAD. Parce qu'avec un prix mensuel qui a pu augmenter de 400 euros dans certains établissements par rapport à l'année précédente, quand il n'y avait pas cette tarification, cette tarification devient un frein financier pour les personnes qui souhaitent intégrer un EHPAD. Et je rappelle qu'intégrer un EHPAD, ce n'est pas un choix, c'est la plupart du temps une nécessité. L'amendement propose d'ajouter à la phrase « accompagner les EHPAD pour une qualité de service » la phrase suivante : « La CeA augmentera son soutien financier aux EHPAD pour limiter la hausse des prix engendrée par la tarification différenciée. » Il me semble que c'est à nous de trouver une solution pour que toutes et tous puissent continuer d'accéder aux EHPAD. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Karine, sur le premier amendement.

Mme PAGLIARULO – Ce n'est pas un frein, ce tarif différencié. Je rappelle que c'était au départ une demande des établissements. Après, la loi l'a validé. C'est qu'il y avait au niveau national aussi un portage. Celles et ceux qui ne peuvent pas payer le ticket passent à l'aide sociale automatiquement, et donc ils sont à notre charge. Il n'y a pas de tri fait à l'entrée. Je le rappelle. 30 EHPAD sur 217 ont mis en œuvre la tarification différenciée. Certains l'avaient déjà fait antérieurement. On a l'impression que c'est tabou aujourd'hui. Ce n'était pas tabou à un moment donné. Certains EHPAD étaient venus vers nous en disant « attendez, on a des personnes – tout dépend des territoires évidemment – qui sont prêtes à payer ». Par contre on a aussi un établissement qui n'y arrive plus, compte tenu des dépenses, suite à l'explosion des frais de chauffage et de fluides. Depuis, ça s'est vraiment remarqué. Pour nous, il n'y a pas de sujet en soi. Donc, on vous propose de rejeter votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis toujours surpris qu'on veuille une tarification différenciée pour les collèges, mais qu'on soit contre une tarification différenciée pour les EHPAD. Pourtant c'est la même logique.

Mme PAGLIARULO – Pardon Président, j'ai oublié de vous dire qu'on va vous proposer dans un deuxième temps, au deuxième semestre prochain, sans doute, de minorer cette augmentation pour pouvoir maîtriser ce coût à la sortie. Aujourd'hui la loi nous le permet. Nous, en Alsace, on n'a pas les mêmes tarifs que dans le reste de la France. Donc on voulait un petit peu l'adapter à l'Alsace. Mais c'est un travail qui n'est pas encore finalisé, donc on vous en parlera en fin d'année.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Le groupe majoritaire propose le rejet de l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Quatre. Y a-t-il des abstentions ? Je vous

remercie. L'amendement est rejeté.

Le deuxième amendement, sur le service public départemental de l'autonomie, est présenté par M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci M. le Président. Nous avons parlé de la loi bien vieillir. Elle prévoyait notamment la création d'un service public départemental de l'autonomie, qui était vraiment une forme de porte d'entrée unique pour les usagers. Donc ici, il y a la stratégie vieillissement de la Collectivité, c'est un premier pas, ce sont des jalons que l'on pose. Cet amendement vise à articuler cette stratégie avec le service public départemental de l'autonomie que la Collectivité est en responsabilité de mettre en place. Donc c'est être certain que l'on ne met pas la charrue avant les bœufs entre notre stratégie et ce service public départemental de l'autonomie, dont nous avons la responsabilité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Sur cet amendement, Isabelle DOLLINGER.

Mme DOLLINGER – M. le Président, chers collègues. C'est vraiment dans le cadre du service public alsacien qu'on a déjà évoqué dans la stratégie du bien vieillir dans nos territoires, avec cette organisation avec les sept territoires, qu'on est vraiment au plus proche de nos concitoyens. Et on a mis en place une organisation souple et adaptée aussi à chaque territoire. Ça a été souligné. Cette stratégie a aussi été travaillée avec l'ensemble des partenaires dans les territoires.

Oui, M. KOBRYN, bonne proposition. Le législateur prévoit ce service départemental du service public de l'autonomie. Mais on n'a pas attendu cette création que prévoit ce texte. Nous avons, à l'époque des deux départements, mais aussi aujourd'hui au niveau de la CeA, mis en place ce service public alsacien, qui se veut bien sûr plus proche, plus efficace et surtout plus simple, qui simplifie la vie des concitoyens, qui apporte une écoute, mais surtout un accompagnement beaucoup plus global, et qui incarne une réponse concrète, humaine, avec bien sûr, les plus de 150 lieux d'accueil pour nos concitoyens, et fondé sur une coordination du parcours de vie. Ça a aussi été illustré par mes collègues dans le rapport. Donc je propose de rejeter à ce jour cette proposition de créer ce service départemental de l'autonomie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, donc on passe au vote. Qui défend cet amendement ? Y a-t-il des abstentions ? L'amendement est rejeté.

Je propose de passer au vote du rapport maintenant. Qui est contre la stratégie bien vieillir ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Le rapport est adopté.

CONSIDERANT

L'amendement « Non à l'envolée des prix des EHPAD! » au rapport déposé le 20 juin 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET.

L'amendement « Mettre en place le Service Public Départemental de l'Autonomie » au rapport déposé le 20 juin 2025 par M. Florian KOBRYN.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Rejette à la majorité l'amendement « Non à l'envolée des prix des EHPAD! » au rapport déposé par Mme Ludivine QUINTALLET.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Mettre en place le Service Public Départemental de l'Autonomie » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Approuve la nouvelle stratégie vieillissement de la Collectivité européenne d'Alsace présentée dans le document « Bien Vieillir en Alsace 2025-2030 » joint en annexe à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

*4 abstentions Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET
1 non-participation au vote Alain COUCHOT, actionnaire minoritaire d'une société de conseil en exercice coordonné en santé*

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d'aller déjeuner, parce que j'avais dit au traiteur 13 h 30. Nous reprendrons à 14 h 20. Thomas ?

M. ZELLER – Merci Président. Je vous rassure, ça va être très court. Je voulais vous informer que j'ai pris la liberté de fournir au bar de la Collectivité européenne d'Alsace une tireuse personnelle et de petits fûts, qu'on pourra utiliser pour de futurs moments de convivialité à la fin des séances. Bon appétit.

M. LE PRÉSIDENT – Je saurai comment susciter l'enthousiasme dans cette maison. Merci Thomas.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

CD-2025-3-5-1 - VALIDATION DE CAHIERS DES CHARGES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme Patricia BOHN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, je vous propose de reprendre en abordant un autre sujet de génération, après nos aînés, c'est maintenant l'enfance qui est en jeu et qui est notre plus grande préoccupation et notre plus grand souci du quotidien, au regard des enjeux de la protection de l'enfance. Malheureusement, tous les jours, de nouveaux phénomènes de société apparaissent, et sont inquiétants. Ce sont des situations que les réseaux sociaux contribuent à renforcer, malheureusement. Il s'agit aussi d'évoquer les jeunes en errance et les jeunes qui vont souffrir de prostitution ou de proxénétisme. On a eu un travail très important de notre Observatoire de la protection de l'enfance, avec des propositions très concrètes pour essayer de soutenir et protéger ces enfants. Je demande à Patricia de nous présenter cette démarche.

Mme BOHN – Merci M. le Président. Effectivement, il vous est proposé d'approuver les cahiers des charges du dispositif Mousqueton et du dispositif d'accueil de jour qui lient la Collectivité aux organismes autorisés et tarifiés en charge de l'exécution de ces mesures de protection de l'enfance. Ces cahiers des charges s'inscrivent dans le cadre des missions de la Collectivité de protection de l'enfance, mais aussi de prévention des conduites à risque.

Concernant le dispositif Mousqueton, il répond plus particulièrement aux orientations de la

loi Taquet visant à sécuriser les parcours, à lutter contre toute forme de violence, dont l'exploitation sexuelle des mineurs et à prévenir les ruptures de parcours. Le projet vise en effet un public de mineurs aux conduites à risques multiples, pour lesquels les dispositifs existants restent inopérants. Il permettra un accompagnement inconditionnel et innovant de jeunes en situation d'errance. C'est une mesure de placement administratif ou judiciaire qui vise à accompagner des jeunes en grande souffrance ou en rupture de parcours. Elle doit permettre de construire le lien, la relation psycho-affective avec le jeune, pour engager des actions adaptées à ses besoins en lien avec sa famille. Ce service sera ouvert 365 jours par an, avec des astreintes, une mise en lien journalière avec le jeune et la possibilité d'un hébergement. Ce dispositif s'adresse à des jeunes entre 11 et 18 ans en situation de danger avéré et présentant des problématiques cumulées sur le plan social, familial, psychologique, psychiatrique, éducatif, scolaire, qui se manifestent par de la violence, de l'errance, des conduites à risques multiples, et qui sont en crise ou en rupture avec le milieu familial. Il sera déployé en Alsace à compter de septembre 2025 par l'association Adèle de Glaubitz sur le territoire de Strasbourg, avec une capacité d'accueil de 20 places et 15 places au foyer de l'enfance pour les primo-accueil, et à compter de janvier 2026, à Colmar et Mulhouse, par l'association Le Lieu pour 22 places. Le coût annuel de la place est de 32 000 euros, versés aux organismes autorisés et tarifés.

Le deuxième dispositif est l'accueil de jour, qui répond aux enjeux introduits dans les différentes lois de la protection de l'enfance. C'est un alternatif au placement classique et une meilleure articulation entre la prévention et la protection. C'est un accompagnement de la famille au repérage et à la réponse aux besoins de l'enfant à partir d'un lieu de ressources en journée, mais en maintenant l'enfant à son domicile. Il doit mobiliser les compétences de la famille pour une inscription dans son environnement de proximité. Ce service sera ouvert 365 jours par an, avec un temps d'accueil. Il sera ouvert du lundi au samedi et fonctionnera en continu toute l'année. Il y aura également des visites à domicile, avec des actions collectives et individuelles, et une mise à l'abri possible du mineur. Il concernera des mineurs entre 0 et 18 ans. Il sera déployé à compter de janvier 2026 pour l'ensemble des services autorisés et tarifés de l'Alsace, avec un coût à la place pour les 0 à 6 ans de 32 000 euros l'an, et pour la tranche d'âge de 6 à 18 ans de 28 000 euros l'an.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Patricia. J'ai vu que Pascal JURDANT-PFEIFFER souhaitait réagir sur ce rapport.

Mme PFEIFFER – Oui, merci, M. le Président. Je réagis en tant que Présidente du foyer départemental de l'enfance pour me féliciter de la mise en place de ce dispositif tout à fait innovant. En ce moment c'est un peu la grande mode de se lamenter sur le phénomène grandissant de la prostitution des mineurs, très souvent issus malheureusement de l'ASE. Mais il ne suffit pas de se lamenter, de déplorer ; il faut agir, et c'est ce qu'on fait avec la mise en place de ce dispositif. On a affaire souvent à des enfants, à des jeunes, des adolescents qui sont même volontaires, pour un ou deux paquets de cigarettes, pour se prostituer. Ils ont été souvent eux-mêmes avant leur placement victimes d'abus, ont complètement perdu le respect de leur corps. Souvent ça donne aussi lieu à des actes de violence, de toxicomanie. Ce phénomène est malheureusement grandissant, et les réseaux sociaux permettent de s'intégrer dans des réseaux de prostitution à très grande vitesse. Donc, il fallait vraiment agir. La mise en place de ce dispositif Mousqueton est vraiment une très belle innovation. Je me félicite aussi du choix de l'association Adèle de Glaubitz, que je connais bien, qui a fait ses preuves et qui est très sérieuse. Et même si ce phénomène de déshérence de certains jeunes ne pourra jamais être complètement éradiqué, je pense qu'on va faire de gros progrès dans ce domaine-là, et je ne vous en félicite.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? J'aurais pensé que l'opposition nous félicite. Parce que je pense que s'il y avait eu un problème de prostitution, on aurait dit que la Collectivité n'était pas au rendez-vous. Là, nous avons une action très forte et avant-gardiste, et on oublie de la reconnaître, mais ce

n'est pas grave.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Cahier des Charges du dispositif Mousqueton, tel que joint en annexe à la présente délibération, et qui a pour objet de fixer les modalités d'accompagnement des jeunes confiés, en grande souffrance ou en rupture de parcours, par les organismes autorisés et tarifés.*
- *Approuve dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Cahier des Charges du dispositif d'Accueil de Jour, tel que joint en annexe à la présente délibération, et qui a pour objet de fixer les modalités d'accompagnement des mineurs confiés et de leur famille dans un lieu ressource en journée en évitement d'un placement institutionnel classique, par les organismes autorisés et tarifés.*
- *Autorise l'application des termes desdits cahiers des charges aux organismes autorisés et tarifés concernés, à compter du 1^{er} septembre 2025 pour le dispositif Mousqueton et du 1^{er} janvier 2026 pour le dispositif d'Accueil de Jour.*

Adopté à l'unanimité

CD-2025-3-1-1 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ALSACE DU SECOND SEMESTRE 2023 AU PREMIER SEMESTRE 2025.

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport d'activités du Conseil de développement d'Alsace, présenté par Lara MILLION.

Mme MILLION – Merci Président. Il va y avoir un PowerPoint. J'interviens alors que c'est Delphine MANN, la présidente du Conseil de développement, qui aurait dû vous faire part du rapport du Conseil de développement depuis trois ans. C'est en son absence que je prends la parole aujourd'hui, et je voulais excuser son absence pour raison de santé. Je voulais d'abord lui adresser, en votre nom à toutes et tous, un chaleureux remerciement et un souhait de bon rétablissement. C'est à elle que l'on doit cette belle dynamique humaine qui anime aujourd'hui encore notre Conseil de développement. Certains d'entre vous connaissent Delphine MANN. Avec passion, elle a porté l'esprit libre et novateur du Codev, cet esprit profondément rhénan, humaniste, participatif et typiquement alsacien. Grâce à elle, notre Conseil de développement n'est pas un simple organe consultatif, loin de là. Il est devenu un acteur reconnu, un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes unique en France, à la fois transfrontalier, de proximité et surtout innovant. Donc, merci, Delphine, pour cet élan que nous poursuivons aujourd'hui avec fierté.

C'est un rapport des trois années du Conseil de développement. Je vous rappelle que la loi nous avait donné la possibilité de créer ce Conseil de développement. Il n'était pas obligatoire. Le Président, ainsi que vous toutes et vous tous, comme vous êtes animés par cette démocratie d'implication, nous avons souhaité construire et mettre en place ce Conseil de développement, pour qu'il soit force de proposition, avec cette intelligence collective et l'expertise d'usage des citoyens, promouvoir cette culture de la participation en créant un espace d'information, d'apprentissage, d'appropriation. Et surtout, c'est un

vecteur essentiel qui fait le lien entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Alsaciens, pour faire vivre cette démocratie locale active et exigeante.

Cette slide présente les temps forts du Conseil de développement depuis trois années. Il s'agit de trois années d'engagement, de construction, comme je vous l'ai dit, d'écoute, d'idées partagées. Je ne vais pas vous faire une liste exhaustive, sinon on en aurait jusqu'à demain matin. Mais je pense qu'il est quand même important de vous rappeler certains points forts de ce mandat de 2022 à 2025. Il y a d'abord eu huit grandes assemblées plénières organisées, que ce soit à Strasbourg, Colmar, Mulhouse, mais aussi dans des sites culturels symboliques comme le musée Lalique et d'autres. Il y a eu 120 réunions de travail de ce Conseil de développement, souvent organisées en soirée ou le weekend. Je pense que ça témoigne vraiment d'un engagement exceptionnel des membres du Codev, que je ne vais cesser de remercier.

Mais au-delà de ces chiffres, on se rappelle aussi une vraie volonté de contribuer, de comprendre et d'agir. D'abord, il y a une première saisine du Président, particulièrement exigeante. C'était le premier avis sur le schéma alsacien de coopération transfrontalière, avec le titre qu'on se rappelle, « Citoyens rhénans, renforçons notre appartenance à cet espace de vie commun, le Rhin supérieur ». C'était un avis intéressant. Il y a eu 60 propositions concrètes, et un suivi régulier avec la Direction Europe et transfrontalier. Ensuite, il y a eu un fort investissement dans la formation, des temps d'appropriation, puisque ce n'est pas simple d'être conseiller de développement. Quand on est conseiller de développement, il faut avoir de la connaissance, donc il y a eu des moments de formation, y compris sur l'organisation, les finances de la Collectivité européenne d'Alsace. Il y a aussi eu des expérimentations innovantes, n'est-ce pas chère Isabelle, avec le groupe « testeurs de politiques publiques », que l'on a mis en place avec les conseils de développement, qui ont testé et formulé les recommandations sur les démarches internes de la Collectivité. On a eu la grande concertation de l'Alsace de demain : 2 400 contributions citoyennes, et le Conseil a pris part à l'analyse de ces contributions. Et ensuite le Codev, parce que c'était une première, a vraiment travaillé sur sa propre organisation, avec la construction d'une gouvernance interne, originale, souple et collaborative. Il y a eu des commissions, même des commissions innovantes. Celle qui s'appelle « partage de talents » valorise les savoir-faire, les compétences. Il s'agit donc vraiment d'un plus pour ce Conseil de développement. Et puis, surtout, il y a eu également cette saisine du Conseil de développement, « Comment reconnecter citoyens et élus ». C'était important. Il y a eu un bon nombre de propositions du Conseil de développement.

Vous l'avez compris, le Codev, ce sont des citoyens engagés, des élus aussi à leur écoute. Et je remercie vraiment mes collègues, parce que nous avons mis en place des ateliers, un atelier où nous avons pu échanger avec les membres du Conseil de développement, et les agents de la Collectivité, qui prennent part bien sûr à tout cela.

Un petit focus sur l'équipe, Gabriel, Marion, Delphine, Léa et Jean, qui ont vraiment œuvré pour que ce Conseil de développement puisse rayonner. Il a rayonné au niveau local, mais aussi au niveau national, parce qu'il a été distingué à deux reprises au niveau national. Il s'agit du prix Territoria d'or, avec les testeurs de politiques publiques, et du Trophée national de la participation et de la concertation, parce que, justement ce Conseil de développement est une création innovante de la Collectivité européenne d'Alsace. Il a aussi été représenté aux Rencontres européennes de la participation. Il y a eu aussi la réunion du réseau des conseils de développement d'Alsace, organisée avec notre Conseil de développement. Donc, vous voyez, beaucoup d'engagements de la part de ces citoyens bien mobilisés.

Si l'on revient sur la saisine « Comment reconnecter citoyens et élus », plusieurs moments forts ont été mis en place, pour que justement ce Conseil de développement puisse à un moment donné rendre ses conclusions sur cette saisine. Il y a eu bien sûr des entretiens menés auprès des jeunes, des conseillers d'Alsace, des membres de l'administration. Il y

a eu un atelier aussi qui a été mis en place, et un voyage d'études. Les élus qui étaient avec nous s'en souviennent, mais les conseillers de développement s'en souviennent encore plus. Ce voyage d'études, appelé démocratie tour, a été une véritable immersion démocratique chez nos voisins transfrontaliers. Nous étions en Allemagne, à Fribourg, où les membres du Conseil ont rencontré le Premier adjoint au Maire, échangé sur le Conseil citoyen du climat, sur la participation autour de la géothermie et sur l'engagement bénévole. Il y a aussi eu un moment fort en Suisse, à Berne, où on a visité avec eux la tour de la démocratie, sur plusieurs projets. On a échangé avec la Présidente du Grand Conseil sur la démocratie directe. Tout cela leur a permis de comparer les modèles, de s'inspirer de bonnes pratiques et de renforcer les liens démocratiques à l'échelle rhénane.

Merci encore à eux, parce qu'il faut maintenant inventer de nouveaux formats. Vous pouvez lire avec intérêt les conclusions de l'autosaisine qui font part de nombreuses propositions sur la manière de reconnecter élus et citoyens. C'est quand même un vaste sujet, il faut le dire. Nous aussi, nous allons mettre en place ces pistes avec les conseillers de développement, parce que c'est ce que nous souhaitons plus que tout.

Aujourd'hui, c'est le renouvellement. Ils ont œuvré pendant trois ans. Pendant trois ans, ils ont mis en place cette dynamique, qui s'amplifie de jour en jour. Il y a justement quelques semaines, quelques jours même, avec le Président et certains collègues, il y a eu le nouvel engagement, le second engagement du Conseil de développement. Le Conseil de développement va connaître une nouvelle phase de trois ans. Pour votre information, il y a eu plus de 500 candidatures qui ont été reçues. 44 anciens conseillers de développement ont souhaité repartir pour un nouveau mandat pendant trois ans. 112 nouveaux conseillers de développement nous ont rejoints. Et je vous rappelle que le Conseil de développement aujourd'hui, c'est 182 personnes : 140 citoyens issus des sept territoires, 16 membres du transfrontalier, et aussi 2 représentants par Conseil de développement existant, c'est-à-dire 26 membres des conseils de développement. Merci à eux. Ce fut une soirée, vous voyez la photo, très sympathique, très haute en couleur, très dynamique. Ils avaient une envie de fou : ils voulaient déjà commencer tout de suite à travailler. On leur a dit qu'on les laissait quand même souffler un peu pendant cet été, qu'on laissait aussi souffler notre administration, et nous-mêmes d'ailleurs. Dès la rentrée, nous aurons bien sûr ce lien avec les élus, avec l'administration, cette période de formation, puis ces saisines et ces autosaisines.

Pour ma part, c'est un vrai plaisir d'être l'élue en lien avec le Conseil de développement, avec l'administration, avec le Président et avec vous. Nous allons multiplier ces rencontres avec les conseillers de développement pour faire vivre cette démocratie d'implication, cette démocratie participative, et pour aller plus loin, plus fort pour notre Collectivité européenne d'Alsace. Merci à eux.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Et merci pour ce travail du Conseil de développement. J'ai une pensée aussi pour Delphine MANN, parce qu'elle a fait un travail extraordinaire, avec les équipes et moi. J'ai eu le bonheur de rencontrer les conseillers de développement pour échanger avec eux, il y a quelques jours. On a senti l'enthousiasme que pouvaient avoir les nouveaux arrivants et les anciens qui sont restés encore impliqués. M. FREMONT.

M. FREMONT – Merci pour la présentation de ce rapport. Comme c'est inscrit dans le texte, ce sont des initiatives citoyennes, en parallèle d'autres qui existent déjà, je pense aux PETR, qui sont cités dans le rapport, les pôles d'équilibre territorial et rural, les instances citoyennes dans les communes, les communautés de communes. Je mesure le travail que cela a représenté. Il s'agit de beaucoup de temps bénévole, beaucoup d'heures de travail pour ces personnes qui se sont engagées. Mais j'aimerais qu'on puisse nous apporter des éléments concrets sur la mise en application de toutes ces pages de rapport de ces citoyens engagés, pour s'assurer qu'ils n'ont pas bossé pendant un temps

conséquent, juste pour les occuper, mais qu'on puisse vraiment se saisir de ce qu'ils ont à proposer.

J'aimerais en profiter pour rebondir sur le droit d'interpellation citoyenne qui a été créé il y a deux ans, je crois. C'est encore un outil de participation citoyenne. Il y a beaucoup d'outils de participation citoyenne. D'ailleurs c'est un mot-clé qui ressort beaucoup dans vos présentations, c'est aussi un peu à la mode, mais c'est un vrai enjeu en même temps. Ce qui me questionne, concernant cet outil qui a été mis en place, c'est qu'il n'y a eu que 9 pétitions lancées depuis qu'il a été créé. Sur les 9, 8 ont recueilli entre 1 et 31 signatures, sachant que le seuil est à 2 000 et qu'on est 2 millions d'habitants. Je ne sais pas combien est la part de la population alsacienne qui a plus de 16 ans et qui peut voter sur ces propositions. Mais quand même, la plus forte participation était 500 signatures sur un texte. Je pense qu'il faut quand même qu'on se questionne sur ces outils démocratiques développés à tout va. Je ne questionne pas la nécessité de faire du lien entre élus et citoyens, ça me semble évident dans l'exercice de notre mandat tout au long de l'année. Mais je crains un peu une forme d'essoufflement de solliciter les citoyens à tout va et qu'au final on ne puisse pas leur présenter concrètement l'application de ce qu'ils portent.

Je vous demanderais donc de nous éclairer sur la mise en pratique des recommandations du Codev, mais aussi sur la manière dont vous réinterrogez le droit d'interprétation citoyenne et sur la manière de le dynamiser, de le faire connaître, puisque manifestement, pour l'instant c'est un échec.

M. LE PRÉSIDENT – C'est quoi ?

M. FREMONT – Le droit d'interpellation citoyenne, dans la mesure où il faut 2 000 signatures en deux mois. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai cru que c'était le Conseil de développement qui était un échec, c'est pour ça. Très bien. M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci M. le Président. Évidemment je m'associe à l'enthousiasme de ma collègue sur la dynamique au sein du Conseil de développement. Je salue les moyens qui ont été mis en place pour la Collectivité, et puis l'engagement des citoyennes et des citoyens qui font vivre au quotidien, avec vraiment une détermination, une inventivité, une créativité assez extraordinaires. Pour aller dans le sens aussi de mon collègue, qui m'a précédé, je souhaite prendre une proposition concrète pour savoir ce que vous avez envie de donner comme suite. Dans cette fameuse autosaisine, qui, je crois, est importante, comment reconnecter citoyens et élus au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité, il y avait tout un volet de recommandations pour que l'écoute et la transparence apparaissent comme des préalables indispensables pour établir la confiance. Dans une de ces recommandations, il y a rendre publics les travaux de la Commission permanente. Vous savez que je vous en ai parlé un certain nombre de fois. Je voulais savoir si vous alliez balayer d'un revers de la main également cette proposition quand elle est formulée par le Conseil de développement, où si enfin vous allez accorder du crédit, de l'importance et donc une décision à cette formulation qui a été préconisée par le Conseil de développement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc je donne la parole à Lara.

Mme MILLION – Concernant le droit d'interpellation citoyenne, ce n'est pas tout à fait la même chose, vous l'avez bien compris, que le Conseil de développement. Ce qui est fantastique, c'est que la Collectivité européenne d'Alsace l'a mis en place. Et ça a été l'occasion d'un travail. Je m'en rappelle, n'est-ce pas chère Isabelle : nous avons mené ça en commun avec le Président et avec les élus, pour justement le mettre en place, parce qu'il n'y avait aucune obligation. Après, si les personnes n'arrivent pas à se mettre

ensemble dans un délai imparti, on ne peut pas faire à leur place. Cette possibilité existe, mais si cette possibilité n'est pas utilisée, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de besoin. Je me permets quand même de le dire. Tout n'est pas négatif. Il y a cette possibilité, bien sûr, parce que nous sommes ouverts à la discussion, ouverts à la réflexion, ouverts à cela. Mais s'il n'y a pas d'interpellation citoyenne, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas cette volonté. C'est le premier élément.

Cher M. KOBRYN, merci d'avoir salué l'engagement fort de la Collectivité auprès de ce dispositif, l'engagement fort de l'administration et de ses élus. Ce qui est fantastique dans la démocratie d'implication, c'est qu'il y a des avis, des propositions. Quand on dit avis, propositions, c'est qu'ensuite il faut se concerter, il faut discuter ensemble, etc. Là, il y a un nouveau Conseil de développement. Donc, ce nouveau Conseil de développement va s'approprier les réflexions et les demandes des anciens conseillers de développement. Nous allons travailler ensemble et ensuite nous verrons quelles sont les propositions que nous pouvons mettre en œuvre et celles que nous ne mettrons pas en œuvre. Parce que l'idée n'est pas de dire oui à tout. L'idée est de trouver des propositions intéressantes pour tout le monde, ce que j'appelle du gagnant-gagnant. La démocratie participative, c'est aussi cela. Il faut que toutes les parties puissent s'y retrouver. Les conseillers de développement l'ont bien compris et nous travaillons en étroite intelligence avec eux.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Donc, en fait il y a des choses dont on s'est saisi, clairement, dans les propositions, d'autres que, pour l'instant nous n'avons pas encore décidé de mettre en œuvre. Les réflexions vont pouvoir se poursuivre, mais je pense notamment au travail de testeurs des politiques publiques : c'est quelque chose qui a permis, en toute transparence, de faire des propositions très concrètes, sans filtre, M. KOBRYN. J'ai rencontré à plusieurs reprises, dans une discussion directe, le Conseil de développement, là aussi sans filtre. C'est quelque chose qui se fait naturellement.

Et puis, par rapport à la crainte de l'épuisement de l'engagement, je voulais quand même dire qu'on a augmenté très fortement le nombre de candidatures. Ça démontre bien qu'une partie de nos concitoyens, en tout cas, sont très intéressés à la fois par l'action de la Collectivité européenne d'Alsace, et aussi par la possibilité d'apporter leur regard de citoyens sur l'action publique et les besoins de l'Alsace.

Il y avait un amendement de M. KOBRYN. Je vous donne la parole, M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci M. le Président. Effectivement, l'amendement porte sur la question de la place que l'on accorde aux travaux qui ont été réalisés. Parce que, contrairement à ce qui est parfois répété, les citoyens de manière générale s'expriment beaucoup, ils s'impliquent souvent, ils sont en revanche peu entendus. Nous n'assistons pas à une crise de la participation, mais à une crise de l'écoute. Les exemples au niveau national existent et sont très nombreux : la surdité de la macronie sur la réforme des retraites, la trahison de la convention citoyenne sur le climat, et les cahiers de doléances tombés dans les oubliettes en sont des exemples les plus emblématiques. À nous d'être à la hauteur de nos ambitions. Vous avez fixé, M. le Président, l'idée que la Collectivité devait être un laboratoire démocratique. Prenons acte des propositions formulées par le Conseil de développement, sans filtre, pas en piochant dans les propositions à notre convenance, parce que la démocratie, ce n'est pas seulement quand on est d'accord, c'est aussi reconnaître qu'il y a des personnes avec lesquelles on n'est pas d'accord, et là on leur donne un espace. Il s'agit de leur permettre d'aller au bout de leur démarche. Donc, cet amendement propose tout simplement de soumettre au vote les prochaines recommandations du Conseil de développement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Lara.

Mme MILLION – J'avais juste une précision par rapport à ce que vous venez de dire. Vous savez, dans la vie, il faut être très pragmatique, et avec les citoyens encore plus. Vous

avez raison, à partir du moment où on a cet organe important, qui est le Conseil de développement, il ne faut pas juste les écouter, il faut savoir rendre compte. Sur toutes les saisines et les autosaisines, il y a des propositions qui sont faites par le Conseil de développement. Il y a donc un suivi de ces propositions. Il y a celles comme lors du schéma de coopération transfrontalière. Sachez qu'avec la Direction transfrontalière, il y a un suivi de ces propositions, celles qui peuvent être mises en place à court terme, d'autres à moyen terme, d'autres à long terme, d'autres qui ne peuvent pas être mises en place, et il y a une explication de la raison, de façon sincère, par l'administration. Il faut rester clair, il faut un cadre, et c'est ce que nous faisons sur toutes les saisines ou les autosaisines. Parce que la pire des choses, et vous avez raison, c'est d'épuiser les personnes en les écoutant et ensuite, surtout en se disant « c'est bon, on les a écoutées, ça suffit ». Ce n'est pas du tout le cas. Nous assurons un vrai suivi des propositions. C'est d'ailleurs pour cela qu'autant de personnes ont voulu continuer et revenir. Elles se sont tellement engagées pendant trois ans. Les 44 conseillers de développement qui ont demandé à être reconduits encore trois ans sont ceux qui se sont le plus engagés, ceux qui ont fait justement toutes ces réunions, qui ont fait ces plénières. Ils veulent continuer à participer à ce Conseil de développement. Ça prouve bien qu'on ne fait pas que les écouter, mais qu'on les accompagne, et surtout qu'on réalise souvent ce qu'ils nous ont proposé.

M. LE PRÉSIDENT – Au regard de ces éléments, et parce que ce rapport d'activité a pour objectif de rendre compte, mais pas d'instaurer de nouvelles règles, je propose de ne pas donner suite à l'amendement, d'autant plus qu'on n'a pas de filtre, qu'on a un travail naturel qui se fait. Qui est pour cet amendement ? Quatre. Y a-t-il des abstentions ? L'amendement est rejeté.

On passe au vote du rapport, qui relate le travail du Codev. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? S'abstient ? Merci pour cette belle unanimité.

CONSIDERANT

L'amendement « Soumettre au vote du Conseil d'Alsace, sans filtre, les avis et propositions formulées par le Conseil de développement » au rapport déposé le 20 juin 2025 par M. Florian KOBRYN.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Rejette à la majorité l'amendement « Soumettre au vote du Conseil d'Alsace, sans filtre, les avis et propositions formulées par le Conseil de développement » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Prend acte du rapport d'activité du Conseil de développement d'Alsace sur la période 2023 (2nd semestre) - 2025 (1^{er} semestre), joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

CD-2025-3-2-2 - PROJET TRANSFRONTALIER POUR LA RESTAURATION ET LA RÉSILIENCE DES ZONES HUMIDES DE LA PLAINE RHÉNANE

Mme Chantal JEANPERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C'est le projet transfrontalier pour la restauration et la résilience des zones humides de la plaine rhénane.

C'est Chantal JEANPERT qui le présente.

Mme JEANPERT – Président, chers collègues. Dans le cadre de notre politique espaces naturels sensibles, depuis vingt ans, nous déployons des actions sur des zones humides de la plaine rhénane. C'est parfois au travers d'acquisitions, parfois au travers d'opérations de restauration. C'est toujours un travail partenarial avec les exploitants agricoles dans le cadre de ce qu'on appelle les PAEC (programme agro-environnemental et climatique). Le projet Interreg dont je vais vous parler aujourd'hui est surtout axé sur la restauration concrète de zones humides via un programme transfrontalier, qui concerne 12 sites pilotes qui ont été repérés en Alsace. Mais on ne va pas parler seulement de restauration, on va aussi parler de la création d'un réseau de gestionnaires de zones humides sur le Rhin supérieur. Il s'agit de ces gestionnaires, et puis des organismes en charge de la gestion de sites naturels, des collectivités, des associations. Le programme s'étalerait de 2025 à 2028. Vous pouvez lire en introduction que le programme complet s'élève à 4,5 millions d'euros. Rassurez-vous, la Collectivité européenne d'Alsace n'engagera que 30 000 euros sur cette période-là.

Quatre objectifs sont à atteindre. Ce sont évidemment d'abord les travaux, comme je vous le disais tout à l'heure, de restauration écologique. C'est primordial. Mais ce qu'on aimerait aussi, c'est travailler la question des dispositifs d'inventaire et de suivi des zones humides. Juste pour votre information, il y a deux types de zones humides : la zone humide classique et puis la zone humide remarquable. Ensuite, nous souhaiterions faire l'état des zones humides ainsi que leurs fonctionnalités hydrologiques et biologiques. Et bien entendu, comme je vous le disais, il s'agit de la création de ce fameux réseau transfrontalier de gestionnaires au travers de réunions régulières et d'échanges.

Les partenaires du projet, c'est important. Sous le pilotage de la Collectivité européenne d'Alsace, nous aurons en Alsace le Conservatoire des espaces naturels d'Alsace, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'association Odonat. En Rhénanie-Palatinat, nous avons le Stiftung Natur und Umwelt, en Bade-Wurtemberg, nous avons le NABU-Waldinstitut, le NABU Sud Baden, l'Euro-Institut et le RPK. Je vous fais grâce du mot allemand. Autour de ces acteurs, évidemment, se rajoutent pas mal de partenaires, qui vont permettre de pouvoir balayer l'ensemble des sujets. En tous les cas, c'est ouvert très largement, de manière à ce que, sur ce sujet-là, le dialogue soit le plus large possible.

En Alsace, les actions sont centrées sur le tiers nord-est. C'est parce que ce sont les zones humides les plus intéressantes, notamment les zones humides qui permettaient de travailler les quatre axes de manière la plus complète. Concernant les actions qui sont prévues, 7 concernent les sites pilotes et feront l'objet de travaux de restauration, d'amélioration, par des méthodes traditionnelles ou plutôt expérimentales. Ce sont des choses que l'on définira au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Trois des sites pilotes étudieront la fonctionnalité hydrologique et biologique. C'est pour préparer l'avenir. Et dix sites pilotes serviront pour le suivi des espèces. Il s'agit d'ailleurs d'associations qui s'occupent d'oiseaux ou de batraciens. Toutes ces actions auront vocation à bénéficier aux sites pilotes. Et puis, il y aura bien sûr des actions transversales. L'Euro-Institut sera en charge de cette mission-là.

Pour en revenir au budget, et c'est peut-être ça qui vous a interpellés, il faut savoir que, si le budget complet correspond à 4,289 millions d'euros, il y a quand même 2,573 millions d'euros de fonds européens qui sont mobilisés. Concernant la participation de la Collectivité européenne Alsace, il faut savoir que tout est valorisable, c'est-à-dire que tout ce que l'on fait déjà est valorisable et entre dans l'enveloppe budgétaire. Donc certaines recettes, comme vous l'indique dans le rapport, sont forfaitaires, d'autres sont liées à des charges constantes déjà existantes. Ce ne seront pas des dépenses à créer.

Financièrement, le portage de ce projet sera équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 30 000 euros, avec une particularité : c'est la Collectivité européenne d'Alsace qui

assumera le rôle de pilote du projet. C'est vraiment intéressant. Et puis ça nous permettra d'aller un tout petit peu plus loin, parce que ça mettra en œuvre des projets de restauration sur les espaces naturels sensibles transfrontaliers, hors zones humides. Ça permettra d'accélérer des actions sur ces espaces en renforçant bien sûr les partenariats. Surtout, on va réaffirmer notre rôle de coordination opérationnelle sur cette compétence. Et puis ça renforcera bien sûr notre rôle moteur dans le portage de ces projets transfrontaliers.

Il est piloté au sein de la Direction de l'environnement et de l'agriculture. Il a été présélectionné dans le cadre d'un appel à projets multithématique du programme Interreg Rhin supérieur 2024. Et il entrera dans une phase opérationnelle avec les premières actions de restauration dès la fin 2025.

On va vous demander évidemment d'approuver l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace et puis de prendre acte de tout ce que je viens de vous énumérer sur ce projet-là. Je suis à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Chantal, pour toute cette présentation et l'engagement. Je vais devoir vous quitter, parce que j'aurai un échange avec le Recteur, qui sera suivi d'un départ pour Paris pour aller à la rencontre ce soir du ministre de la décentralisation. Je ne pourrai donc pas rester avec vous jusqu'à la fin de cette plénière. Je vous prie de m'en excuser. Pierre prendra le relais pour les éléments de la plénière, puis Isabelle concernant la Commission permanente. Mais je vous invite, chers collègues, à rester, à tenir encore le choc. Dans quelques jours, certains d'entre vous pourront faire valoir leur droit aux vacances. À ceux que je ne verrai pas avant leur départ, je leur souhaite de très bons congés, parce qu'on a aussi besoin de temps en temps de respirer. Il faut être en forme pour assurer une rentrée sur les chapeaux de roue. Donc je souhaite que vous puissiez tous récupérer, parce que la vie d'élu n'est pas un long fleuve tranquille. Je suis sensible à votre engagement et à votre santé. Je vous prie de m'excuser de vous quitter un peu précipitamment. Je vous laisse entre de bonnes mains. Merci.

M. le Président quitte la séance. Pierre BIHL assure la présidence de la séance.

M. BIHL – Merci Président. Est-ce que, sur ce rapport il y avait une intervention ? Oui, M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci pour la présentation du rapport, que je salue. C'est l'exemple d'une politique concrète du point de vue transfrontalier. Cela partage l'idée que l'environnement est un bien commun fondamental. Et ce que nous arrivons ici à mettre en œuvre à l'échelle transfrontalière pour préserver ces biens communs que sont les zones humides, c'est le genre de projet qui n'est pas forcément simple dans son déploiement, mais qui est essentiel et exemplaire pour la suite.

Cette démarche transfrontalière, on arrive à la faire également du point de vue de l'eau, avec les assises rhénanes de l'eau que vous avez organisées, qui ont une dimension transfrontalière. On arrive à le faire aussi avec StocaMine, où il y a une vraie prise de parole commune. Ce que je voulais soulever aujourd'hui, c'est pourquoi on n'arrive pas à faire cette démarche-là, transfrontalière, dans l'idée d'avancer ensemble sur des questions environnementales, avec Fessenheim et le Technocentre ? C'est un projet qui va à l'encontre du traité d'Aix-la-Chapelle, et qui, à mon sens, tourne le dos à tout l'esprit transfrontalier qu'on essaie d'animer. Il s'agit d'essayer d'avancer ensemble sur ces sujets, parce que vous le savez, de l'autre côté du Rhin, il y a une opposition à ce projet, comme ça peut être le cas également ici en France. J'interroge juste la volonté qu'il y a dans ce projet, qui est manifeste et que je salue, et le fait qu'elle soit à géométrie variable quand on est sur des projets où, pourtant il y a une opposition assez claire de l'autre côté de la frontière. Je vous remercie.

Mme JEANPERT – Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. BIHL – Apparemment non.

Mme JEANPERT – La réponse ne sera pas satisfaisante. Elle ne nous a pas satisfaits non plus lors d'un autre échange dans un autre contexte. Le problème qui nous freine dans nos travaux transfrontaliers, c'est la réglementation qui est propre à chaque pays. Parfois, bien que le bon sens voudrait qu'on aille dans une certaine direction, la réglementation ne nous le permettra pas, parce qu'elle est complètement différente d'un pays à l'autre. Je suis d'accord avec vous sur le fait que ce serait mieux qu'on puisse le faire. Mais, pour l'instant on ne peut pas encore le faire sur tous les sujets.

M. BIHL – Très bien, merci, Chantal. Pour ce qui concerne StocaMine, je tiens quand même à souligner que nous avons fait appel par rapport à la décision qui a été prise récemment. Donc on suit ce dossier de très près.

Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui souhaite s'y opposer ? Qui souhaite s'abstenir ? Nous l'adoptons à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que pilote du projet Interreg intitulé « Restauration et résilience des zones humides de la plaine rhénane », tel que précisé en annexe à la présente délibération ;*
- *Prend acte de la création d'un contrat de projet sur la durée de ce programme qui sera soumis ultérieurement au vote de l'assemblée.*

Adopté à l'unanimité

CD-2025-3-7-1 - PROPOSITION DE VALIDATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - 4ÈME PHASE 2024-2029

Mme Annick LUTENBACHER, rapporteur

M. BIHL – On peut passer au dernier rapport de cette séance plénière, qui porte sur la proposition de validation du plan de prévention du bruit dans l'environnement. C'est une quatrième phase, qui va se dérouler de 2024 à 2029. Annick, tu veux bien nous le présenter ?

Mme LUTENBACHER – Il s'agit d'une directive européenne de juin 2002, qui impose aux gestionnaires d'infrastructures routières d'élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Nous en sommes effectivement à la quatrième échéance sur la période 2024 à 2029, qui concerne les routes départementales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, ce qui représente une moyenne de 8 200 véhicules par jour. Ce rapport a pour objet de valider ce plan de prévention et de proposer un plan d'action pour réduire les situations d'exposition aux bruits routiers dépassant les seuils réglementaires. Vous avez été destinataire en même temps que le rapport d'un document d'une soixantaine de pages qui détaille les différentes mesures et diagnostics préalables. Il s'agit, dans le cadre de ce plan pluriannuel qui s'échelonne sur cinq ans, de suivre les éléments tels que les résultats des cartographies qui sont réalisées par les services de l'État, d'identifier des zones calmes du territoire qui restent à préserver, de réduire le bruit dans des zones exposées, de réduire le bruit dans l'environnement par les gestionnaires et autorités compétentes, d'analyser également les coûts et les avantages de ces mesures, et de prévenir globalement et de réduire le bruit dans ces différentes zones.

Il s'agit du quatrième plan. Le premier a démarré en 2008. Les suivants ont perduré jusqu'en 2023. Ils ont tous été adoptés par les conseils départementaux du Bas-Rhin et du

Haut-Rhin. Celui-ci est le premier mis en œuvre au titre de la Collectivité européenne d'Alsace. Il intègre les autoroutes non concédées, ainsi que les routes dont le trafic a évolué depuis les premières mesures et les premières cartographies de l'État. On a un linéaire qui est passé à 853 km : 340 sur le réseau bas-rhinois, 513 sur le réseau haut-rhinois. Il a fait l'objet de cartes de bruits stratégiques par les services de l'État. Vous avez une énumération de l'ensemble des voiries concernées et des zones à enjeux identifiées.

Le plan d'action concerne différents niveaux. Il s'agit d'une part d'actions à la source : de nombreux contrôles du trafic, l'entretien des routes. C'est donc la première partie de ce plan d'action. Il s'agit ensuite de traitements plus conséquents, avec des dispositifs d'absorption du bruit par des merlons, des murs antibruit, et d'éventuels traitements de façade. Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'il y a d'autres ressources qui se greffent sur ce plan d'action, comme l'expérimentation avec les radars Méduse. On en a depuis, je crois, deux ou trois ans dans les zones de montagne. Ce sont des radars pédagogiques sonores, qui font le calcul des vitesses des voitures et des motos. Il y a également la création d'un observatoire des nuisances sonores, ce qui est également un élément qui permettra de justifier les travaux à engager. Tout ce plan d'action a été soumis à une consultation publique qui s'est déroulée entre juillet et septembre 2024, qui a fait l'objet d'une restitution. 119 remarques ont été restituées dans le cadre de cette consultation, soit par mail, soit par courrier postal, ou bien transmises par les services de l'État, auxquelles les services ont pu répondre.

Ensuite, le rapport présente les éléments financiers qui sont induits par la mise en œuvre de ce plan de prévention, avec des financements qui seraient pris en compte au titre du R-pass sur la période à venir, à partir de 2027. C'est un montant global de 10 millions d'euros qui est évoqué par le plan d'action, qui sera bien entendu tributaire de la mise en œuvre du R-pass. Mais il y a une première enveloppe identifiée de 50 000 euros pour des études acoustiques, de 3 à 5 millions d'euros hors taxes pour la création d'une protection acoustique au niveau de l'A35 à Herrlisheim et d'une protection acoustique sur l'A35 au niveau de Habsheim pour un montant estimé à entre 1 et 2 millions d'euros selon des études préalables.

Y a-t-il des questions ou est-ce que je conclus le rapport ?

M. BIHL – Tu conclus, s'il te plaît.

Mme LUTENBACHER – Je conclus. Je vous propose d'une part d'approuver ce plan de prévention du bruit dans l'environnement, cette quatrième échéance, qui concerne le réseau routier départemental de la CeA ; de prendre acte des résultats de la consultation du public, qui font l'objet d'une note qui a été annexée au rapport et qui expose la synthèse des observations émises par les participants et les réponses apportées ; d'approuver le plan d'action pour la période 2024-2029, qui est également détaillé dans la note annexée, pour une dépense prévisionnelle de 10 millions d'euros TTC, sous réserve de mise en application de la taxe poids lourds R-pass ; d'inscrire les crédits nécessaires dans la programmation des investissements de la CeA sur la période 2024-2029, sous réserve de la mise en application de la taxe poids lourds R-pass ; et d'identifier les crédits nécessaires aux études préalables aux travaux sur la ligne budgétaire indiquée, d'un montant de 250 000 euros.

M. BIHL – Merci Annick. M. FREMONT souhaite intervenir. Je lui passe la parole.

M. FREMONT – Merci pour la présentation de ce rapport, qui vise à valider un quatrième plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la période 2024-2029, qui est une obligation réglementaire pour la CeA. Cette consultation publique, au travers de laquelle les Alsaciens et les Alsaciennes ont pu s'exprimer sur la pollution sonore le long d'axes routiers dont le trafic dépasse 8 200 véhicules par jour, soit 353 km de routes à l'échelle de toute l'Alsace, a permis l'expression de citoyens qui expriment déjà leur ras-le-bol à

longueur d'année le long de ces axes routiers. J'aimerais redire et réinsister sur ce qui a été dit juste avant. Quand même, l'exécutif de la CeA s'était engagé à la mise en place de la taxe poids lourds pour le début 2025. Elle devrait déjà être en application par rapport aux engagements que vous aviez pris initialement. Et si la taxe était déjà en application, il y aurait déjà une baisse drastique du nombre de camions sur nos routes, donc probablement moins de contributions de citoyens qui se plaindraient de la pollution sonore et des autres pollutions liées au trafic de transit. Il me semblait important de le rappeler. Et j'espère qu'il n'y aura pas de retard supplémentaire pris sur la taxe poids lourds pour répondre aux attentes des Alsaciens et des Alsaciennes. Merci.

M. BIHL – Très bien, merci, M. FREMONT. Laurent DARLEY me confirme qu'a priori, il n'y a pas de retard, donc c'est pour 2027. On va tenir les délais. Annick, c'est bon ? On peut passer au vote. Donc je vous propose d'approuver ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Le rapport est adopté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement –PPBE 4ème échéance- 2024-2029 du réseau routier départemental de la Collectivité européenne d'Alsace, en annexe à la présente délibération ;

- Prend acte des résultats de la consultation du public, figurant dans la note annexée à la présente délibération ; exposant la synthèse des observations émises par les participants et des réponses apportées dans le cadre de la consultation ;

- Approuve le plan d'actions pour la période quinquennale 2024-2029, détaillé au Chapitre 7.4 du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement –PPBE 4ème échéance, pour une dépense prévisionnelle de 10 millions € TTC sous réserve de mise en application de la taxe poids lourds « R-Pass » ;

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires dans la programmation des investissements de la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2024-2029, sous réserve de mise en application de la taxe poids lourds « R-Pass » ;

- Identifie les crédits nécessaires aux études préalables aux travaux (études acoustiques, y compris les mesures sur site ou la modélisation) sur la ligne budgétaire suivante.

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P076	O001	P076E02	T06	1513 - 20-2031-843	250 000 €
TOTAL					250 000 €

Adopté à l'unanimité

3 abstentions Damien FREMONT, Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET

EXAMEN DES MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS

M. BIHL – On en a terminé avec les rapports de la séance plénière. On a un certain nombre de motions et un vœu, sur lesquels il faut statuer.

Une motion porte sur le soutien aux salariés et à la filière industrielle de Mertzwiller. Elle a été déposée par Philippe MEYER pour le groupe LR divers droite de la Collectivité

européenne d'Alsace. Philippe MEYER n'est pas là. Victor, veux-tu la présenter ? Sinon, je vais vous la lire, avec les modifications que vous avez apportées.

L'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace exprime avec gravité sa préoccupation suite à la décision de l'arrêt des activités de production du site industriel BDR Thermea de Mertzwiller. Nous regrettons une décision qui supprime l'emploi de 370 salariés. Cette décision porte atteinte à l'un des acteurs historiques de l'industrie alsacienne et à un écosystème économique et humain essentiel pour le nord de notre territoire. Depuis des générations, l'Alsace forge sa dignité dans le travail. Du textile aux machines-outils, de la métallurgie aux chaudières, notre région a toujours été un moteur de l'industrie française. Nous sommes fiers de cette culture industrielle exigeante, nourrie de compétences, de loyauté ouvrière, d'innovation et d'attachement au territoire. À travers elle, c'est une certaine idée de l'Alsace que l'on menace, une Alsace qui travaille, qui forme, qui fabrique et qui ne se résigne pas. BDR Thermea, héritière directe de l'entreprise De Dietrich qui a été fondée en 1684, incarne plus de trois siècles d'histoire industrielle au cœur de l'Alsace. C'est un pilier économique, un lieu de transmission, un symbole de savoir-faire local. Cela interroge profondément, alors même que la France, à commencer par l'État, prétend défendre la réindustrialisation, la souveraineté productive et la transition écologique. La Collectivité européenne d'Alsace affirme que l'avenir industriel ne se construira pas sans les territoires, pas sans les femmes et les hommes qui, depuis des décennies, font la preuve de leur professionnalisme, pas sans cohérence entre les discours nationaux et les actes sur le terrain.

Je vous propose à ce stade de rajouter deux lignes qui ont été validées par le Président de groupe et par les membres de l'opposition. Les voici. Nous appelons le gouvernement à se saisir du dossier pour maintenir les emplois et l'outil industriel, et à soutenir le bassin et la filière de production de pompes à chaleur.

Je poursuis. L'Alsace est forte de son destin industriel. Nous, élus de la Collectivité européenne d'Alsace, porterons avec force la voix de nos territoires pour que l'industrie y trouve demain encore toute sa place.

Voilà pour cette motion en faveur de la filière industrielle de Mertzwiller. Victor, vas-y.

M. VOGT – M. le Président, chers collègues. En amont de mon intervention, je souhaitais dire que les représentants syndicaux, les élus du territoire, un certain nombre d'élus nationaux et représentants syndicaux nationaux ont signé une tribune, qui va des Républicains jusqu'au Parti communiste, en passant par Renaissance, entre autres formations, telles que les Verts ou Horizon, avec une large adhésion syndicale, pour essayer d'avoir le plus d'unanimité possible autour de ce sujet. Maintenant, je vous propose de lire ma petite intervention. Mais je souhaitais dire en amont que la solidarité dépasse nos convictions politiques et philosophiques.

M. le Président, chers collègues. Mon expression aujourd'hui se fera à l'aune de plus de 300 ans d'histoire industrielle de l'Alsace. Lorsque, dans certaines contrées, ils s'appelaient KOEHLIN, DOLLFUS, MIEG, chez nous, il s'appelle De Dietrich. Lorsque certaines vallées vosgiennes comptaient sur le textile, nous comptons sur la métallurgie, le train ou encore les énergies renouvelables. Toutes ces grandes histoires sonnent comme alsaciennes à nos oreilles, parfois lointaines d'ailleurs.

Toutefois, ce n'est pas de l'histoire ancienne pour nous. Zinswiller, Niederbronn, Reichshoffen, Mertzwiller : autant de noms que la plupart des gens appellent encore la Schmelz aujourd'hui. Notre vallée compte environ 3 300 emplois industriels au cœur du pays de Niederbronn-les-Bains, au pied des magnifiques Vosges du Nord.

Cette ponction de près de 400 emplois, avec le reste des 800 qui restent à suivre, car nous ne croyons pas sur le territoire à la poursuite de la R&D sans production, est énorme et

fragilise tout un écosystème. En effet, BDR Thermea est un des principaux clients de la fonderie de Niederbronn. Une usine va fermer ses portes dans les Vosges, une autre du groupe va être vendue non loin de la région parisienne. C'est une vallée qui est affaiblie, c'est une filière qui est mise à mal. L'usine de Mertzwiller, c'est aussi un savoir-faire, celui de la principale usine de pompes à chaleur de France. La crise de la construction a certes une part de responsabilité, mais comment ne pas voir dans la crise actuelle de Ma prime rénov' ou encore dans la démarche Choose France une certaine ironie ? Ironie encore plus révoltante lorsqu'en réalité la production va être transférée ailleurs en Europe ou en Turquie. Naïveté encore plus infamante lorsque l'on sait que les entreprises chinoises rôdent déjà à proximité.

Faut-il pour autant se résigner ? Je pense qu'il faut mettre toutes nos forces dans la balance, tant pour notre vallée que pour toute la filière France du renouvelable. Car derrière des chiffres, ce sont des mères et des pères de famille, des sous-traitants, des commerçants et des artisans qui vont trinquer. Derrière le deuxième contributeur fiscal du territoire, ce sont les services publics de leur famille qui vont en prendre un coup. Qu'allons-nous faire pour nos écoles, nos bibliothèques, nos périscolaires, nos associations ? Qu'allons-nous faire tout simplement pour que vive notre vallée ? Je crois qu'il faut savoir dire non tous ensemble, avec les élus et les syndicats, afin de se battre pour le maintien de l'emploi, un avenir prospère pour l'industrie du territoire, et un développement économique de la dernière vallée alsacienne qui n'a pas encore été touchée par la désindustrialisation.

Chacun dans sa famille a quelqu'un qui travaille ou qui a travaillé en lien avec les usines fondées par De Dietrich. Ma grand-mère a fait le ménage dans les bureaux ; mon père et mon grand-père faisaient la navette pour Mertzwiller. Certains sont sur les lignes de production de père en fils, de mère en fille. Beaucoup ont été formés au lycée De Dietrich, signe d'une main-d'œuvre d'une qualification exceptionnelle, toutes ces personnes qui font vivre dans nos entreprises en général, et chez nous à Mertzwiller, mais aussi à Niederbronn, Reichshoffen et Zinswiller, un des principaux piliers de la dixième zone d'emploi industrielle française.

Cette ponction dans le cœur des gens et dans le cœur de l'économie locale est inacceptable. Mertzwiller, avec BDR Thermea, est le symbole de l'histoire industrielle alsacienne. J'aimerais rappeler aussi que, dans les salons du maire de DIETRICH a été entonnée pour la première fois la Marseillaise. Mertzwiller et De Dietrich en font également un symbole industriel français, mais aussi un symbole de la France tout court. Nous sommes tous des Schmeltzer. Je vous remercie pour les salariés de l'usine de Mertzwiller et les habitants du pays de Niederbronn. Merci pour votre attention.

M. BIHL – Merci Victor. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme LARONZE.

Mme LARONZE – Au nom des écologistes et de moi-même, en tant que communiste, nous saluons cette motion en soutien aux salariés de l'entreprise BDR Thermea. Cette initiative s'inscrit également, comme cela a été rappelé, dans le cadre d'une démarche transpartisane avec la publication d'une tribune, notamment la signature de Sophie BINET, de la CGT, et d'une mobilisation qui se poursuit, samedi à 10 h, rue de la Gare, devant l'usine BDR Thermea, à Mertzwiller. Je vous invite tous et toutes à venir en soutien aux salariés, à l'emploi industriel et à la maîtrise de l'outil de production par les salariés. C'est en réalité une entreprise de plus en Alsace qui ferme. Les plans de licenciement qui se sont succédés ces dernières années, on ne les compte plus, puisqu'ils dépassent ce qu'on pouvait imaginer, avec les délocalisations qui se succèdent, les choix notamment qui sont faits par les actionnaires pour délocaliser l'entreprise tout en profitant des aides publiques qui sont pourtant données par l'État français.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé initialement plusieurs modifications. Notamment, il n'est pas question de loyauté ouvrière, mais de tenir compte des difficultés

aujourd'hui liées à la condition ouvrière, et notamment celle liée aux emplois, puisqu'on voit qu'ils ne sont pas pérennes, y compris avec le soutien de l'État français. Même si ces propositions que nous avons faites ont été refusées, nous avons trouvé un accord, qui nous convient très bien. Pensez peut-être aussi à d'autres solutions que nous pourrions discuter à une autre occasion. Je pense au levier de la commande publique et également au fait de conditionner les aides publiques qui sont accordées aux entreprises, les conditionner aux critères de fabrication en France.

En tout cas, merci pour cette motion que nous voterons favorablement.

M. BIHL – Merci. Très bien. Donc, je vous propose d'adopter cette motion. Qui est contre l'adoption de cette motion ? Qui souhaite s'abstenir ? Donc nous l'adoptons à l'unanimité.

Nous avons une deuxième motion qui est présentée par Nicolas JANDER pour le groupe Centristes, divers droite et indépendants d'Alsace, « Sauver la politique de cohésion, c'est défendre l'Europe des territoires ». Nicolas.

M. JANDER – M. le Président, je l'ai évoqué dans mon propos introductif ce matin – ça commence à être un peu loin maintenant – : il s'agit d'une motion concernant la politique de cohésion. Elle s'intitule « Sauver la politique de cohésion de l'Europe, c'est défendre l'Europe des territoires ».

La Commission européenne a amorcé les discussions sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période de 2028 à 2034. Ses premières orientations font nettement craindre une remise en cause majeure de la politique de cohésion, pourtant essentielle au bon fonctionnement de l'Europe des territoires. Cette politique de cohésion de l'Union européenne est un instrument incontournable pour financer les projets locaux qui, dans le cadre du FSE+, fonds social européen, visent à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales entre les différentes régions européennes. Pour l'anecdote, la politique de cohésion, c'est un tiers du budget de l'Union européenne. C'est la deuxième politique derrière la politique agricole commune. Le FSE+ est géré par l'État pour la partie emploi et inclusion, qui en délègue une partie aux départements, désignés comme des organismes intermédiaires. C'est le cas pour la CeA, qui gère à ce titre une enveloppe de 37 millions d'euros pour la programmation précédente 2021-2027. On a ainsi pu apporter un soutien financier à des projets œuvrant pour l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale. À titre d'exemple, la CeA a investi près de 4 millions d'euros dans les structures d'insertion par l'activité économique au titre du FSE+ pour favoriser le retour à l'emploi des publics les plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA.

Or, dans ses premières propositions pour la future génération de fonds européens post 2027, la Commission européenne remet en cause le dispositif actuel en envisageant notamment une recentralisation au niveau national des programmes de gestion. Ces premières propositions, soumises à la consultation publique jusqu'au 7 mai, fragilisent le modèle actuel de la politique de cohésion, pilier historique de la solidarité européenne. Ces évolutions mettraient fin à une gestion de proximité efficace et à l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques de chaque territoire. Elles contreviendraient au principe de subsidiarité, qui guide pourtant la construction européenne depuis ses origines.

La CeA, en lien avec l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, ne peut accepter que ce modèle soit démantelé. Elle alerte solennellement sur les conséquences concrètes d'une recentralisation, avec une perte d'agilité, une rupture avec les acteurs de terrain et le décrochage de territoires déjà fragiles. En conséquence, elle demande la préservation de l'architecture actuelle de la politique de cohésion, le maintien d'une gestion territorialisée pilotée par les collectivités, la sanctuarisation d'un budget ambitieux post 2027, une simplification des procédures au bénéfice des porteurs de projets, et l'activation immédiate d'un dialogue structuré entre l'État, l'Union et les

collectivités. À l'heure où l'Europe traverse une crise démocratique, elle doit rester fidèle à sa promesse de proximité. L'Europe des territoires n'est pas négociable. La CeA y veillera avec détermination.

M. BIHL – Merci Nicolas. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur cette motion ? A priori ce n'est pas le cas. Donc je vous propose de l'adopter. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui souhaite s'abstenir ? Nous l'adoptons à l'unanimité.

Nous avons une troisième motion, qui est présentée et déposée par Ludivine QUINTALLET, pour un soutien aux associations alsaciennes et partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Je passe la parole à Ludivine.

Mme QUINTALLET – Merci. Nous avons déposé cette motion au mois de mars, au moment du vote du budget, puisque le budget que vous avez adopté prévoyait une baisse drastique des subventions à nos partenaires associatifs, et nous pensions que l'effort ne devait pas reposer sur nos partenaires, mais qu'il nous revenait à nous de le faire. Effectivement, l'Alsace est forte d'un grand nombre de bénévoles engagés. Les associations font vivre également des salariés. Donc, en baissant nos financements, c'est tout ce tissu d'engagement qu'on fragilise.

Notre motion visait deux choses. Tout d'abord, à reconnaître l'action essentielle de nos partenaires associatifs, parce qu'ils le méritent. Et quand on connaît la crise de l'engagement, qui n'est pas propre à l'Alsace, mais au territoire français en général, il est important de rappeler l'action essentielle des associations. Et la motion visait également à ne pas faire peser la contrainte budgétaire sur nos partenaires, et donc à maintenir les subventions que nous accordons à nos partenaires, que nous avons accordées les années précédentes. Nous l'avons vu aujourd'hui avec le compte administratif. Nous avons encore de l'excédent dans les caisses de la CeA. À notre sens, il n'était pas nécessaire de réduire les subventions aux associations. Donc nous avons proposé le maintien et nous la proposons encore via cette motion. Je vous remercie.

M. BIHL – Très bien. Cette motion a été présentée à la cinquième Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, qui s'est réunie le 7 avril 2025. La Commission a émis un avis défavorable. Donc, je propose de ne pas donner suite à cette motion. Je vous interroge pour le vote. Qui est pour cette motion ? (*4 voix pour l'adoption de la motion : Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE et Florian KOBRYN*). Qui souhaite s'abstenir ? (*0 abstention*). Donc, nous rejetons cette motion.

Nous avons un vœu, « Le Conseil d'Alsace appelle les institutions européennes à se saisir des questions d'accès à l'IVG dans l'Union européenne », déposé par Florian KOBRYN le 9 mars 2025. M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci. C'est un vœu. Donc c'est une interpellation à destination d'autres institutions. Nous avons parlé cet après-midi d'interpellation citoyenne. Il se trouve qu'en Europe, il existe un outil qui s'appelle l'initiative citoyenne européenne, qui est une manière de pouvoir interpellier la Commission et le Parlement européens. Il y a eu cette année une très grande campagne citoyenne européenne – je crois qu'on peut s'en féliciter – autour du droit d'accès à l'IVG, qui s'appelle « Ma voix, mon choix ». Cette initiative devait rassembler 1 million de voix ; ils en ont collecté plus de 1,2 million. La première étape, citoyenne, est terminée. Maintenant commence la deuxième étape, politique, puisque maintenant, il faut que la Commission et le Parlement donnent suite à cette initiative, qui vise à garantir le droit à l'avortement à toutes les personnes sur le territoire européen, indépendamment des législations nationales. Évidemment, cette proposition s'inscrit dans une remise en cause de ce droit qu'on observe dans de nombreux pays. Il s'agit de proposer de mettre l'Europe à l'avant-garde afin de garantir à chacun de ses membres la possibilité d'y recourir. Ce vœu enjoint la Commission européenne à sécuriser l'accès à l'IVG en donnant suite à cette initiative citoyenne européenne intitulée « Ma voix, mon choix ». Je

vous remercie.

M. BIHL – Très bien. Ce vœu a été effectivement présenté également à la Commission santé et accompagnement des personnes âgées le 31 mars 2025. La Commission n’a pas rendu d’avis. Je propose donc de ne pas donner suite à ce vœu et de passer au vote.

M. KOBRYN – Est-ce qu’on peut avoir une justification, puisqu’il n’y en a pas eu en Commission ?

M. BIHL – La Commission a estimé qu’il n’était pas vraiment de son ressort de se positionner par rapport à ce vœu.

M. KOBRYN – C’est le principe des vœux.

M. BIHL – Donc je propose de passer au vote. Qui est pour ce vœu ?

M. KOBRYN – C’est assez honteux, ce que vous faites.

M. BIHL – Qui est-ce qui souhaite s’abstenir ?

M. KOBRYN – Donc vous êtes contre un droit à l’avortement européen. Nous prenons note.

M. BIHL – On n’est pas contre, mais on estime que ce n’est pas le moment de se prononcer.

Rejet du vœu à la majorité. (*4 voix pour l’adoption du vœu : Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE et Florian KOBRYN*). 0 abstention.

Ensuite, il y a une question écrite à M. le Président BIERRY relative à la gestion du bailleur social Alsace Habitat, déposée le 24 juin 2025 par Ludivine QUINTALLET. Il fera l’objet d’une réponse écrite.

Et puis il y a une deuxième question écrite à M. le Président de la Collectivité européenne d’Alsace, déposée le 25 juin 2025 par Florian KOBRYN. Elle est déclarée irrecevable, car déposée hors délai.

Nous sommes arrivés au terme de notre séance plénière.

La séance est levée à 16 heures 10.



**Séance Plénière du Conseil d'Alsace
30 juin 2025**

AMENDEMENT – Soumettre au vote du Conseil d'Alsace, sans filtre, les avis et propositions formulées par le Conseil de développement

**Rapport N° CD-2025-3-1-1
N°applicatif 12057**

Exposé sommaire

L'implication des citoyennes et des citoyens dans le Conseil de développement est aussi impressionnante qu'exemplaire et inventive. Des moyens, humains et budgétaires, ont été mis en place par la Collectivité pour permettre un travail du Conseil de développement dans les meilleures conditions.

Il appartient désormais au Conseil d'Alsace d'être à la hauteur de cet engagement, de donner une suite concrète à l'ensemble des propositions formulées.

Cet amendement propose donc que les avis rendus par le Conseil de développement soient soumis au vote du Conseil d'Alsace. Cette reprise doit se faire sans filtre. Seules les éventuelles propositions sur lesquelles la Collectivité n'a pas la compétence pour agir pourraient ne pas être soumises au vote.

Amendement

APRES "Ce second mandat bâtira sur les apprentissages du premier avec une gouvernance élaborée et testée pendant plusieurs mois, des propositions concrètes pour structurer et dynamiser les temps de travail des Conseillers de développement, ainsi que valoriser leur engagement"

RAJOUTER

"Le Conseil d'Alsace prend l'engagement de délibérer, sans filtre, sur les avis formulés par le Conseil de développement. Cette délibération aura lieu dans les six mois de la remise des conclusions du Conseil de développement."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**

Florian KOBRYN

**Séance Plénière
30 juin 2025**

AMENDEMENT - Non à l'envolée des prix des EHPAD!

**Rapport N° CD-2025-3-3-1
N° applicatif 12771**

Exposé sommaire - Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Entrer en EHPAD relève davantage d'une nécessité que d'un choix. La tarification différenciée des EHPAD votée par la CeA et appliquée par les EHPAD a entraîné une forte hausse des droits d'entrée. Ainsi, le prix mensuel d'un EHPAD a augmenté de 400 euros dans certains établissements, devenant un frein financier pour les personnes souhaitant intégrer un EHPAD.

Amendement

AJOUTER (page 6) après : "Accompagner les EHPAD pour une qualité de service"

LA PHRASE SUIVANTE :

Constatant la forte hausse des prix de journée dans les EHPAD, générée par la mise en place de la tarification différenciée, le CeA augmentera son soutien financier aux EHPAD pour limiter la hausse des prix engendrée par la tarification différenciée.

Amendement déposé par **Madame Ludivine Quintallet** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.





**Séance Plénière du Conseil d'Alsace
30 juin 2025**

AMENDEMENT – Mettre en place le Service Public Départemental de l'Autonomie

**Rapport N° CD-2025-3-3-1
N° applicatif 12771**

Exposé sommaire

La loi dite "*Bien vieillir*" du 8 avril 2024 a prévu la création d'un Service public départemental de l'Autonomie (SPDA) afin de constituer un guichet unique pour les usagers. Le SPDA doit être l'occasion de garantir les droits des usagers et une transformation de l'offre au plus près des besoins.

La stratégie *Vieillesse* de la Collectivité est un premier pas. Elle ne devra pas se substituer au déploiement de ce nouveau cadre.

Amendement

Dans la délibération, REMPLACER "Approuve la nouvelle stratégie vieillissement de la Collectivité européenne d'Alsace présentée dans le document « *Bien Vieillir en Alsace 2025-2030* » joint en annexe à la présente délibération"

PAR

"S'engager à la création d'un service public départemental de l'autonomie et, dans l'attente, approuve la nouvelle stratégie vieillissement de la Collectivité européenne d'Alsace présentée dans le document « *Bien Vieillir en Alsace 2025-2030* » et s'engage à créer un Service public départemental de l'autonomie joint en annexe à la présente délibération"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**

Florian KOBRYN

Séance Plénière
30 juin 2025

AMENDEMENT - la commande publique est un précieux levier d'éco-responsabilité, d'innovation et d'insertion.

Rapport N° CD-2025-3-8-3
N° applicatif 12713

Exposé sommaire: la commande publique représente un volume global de 110 milliards d'euros. Par sa puissance, par la variété de ses modalités d'intervention (clauses d'insertion, marchés réservés, allotissements) et par sa reconnaissance institutionnelle, la commande publique doit être placée, toujours plus, au service des politiques publiques de la collectivité en rendant l'achat public durable, inclusif, au service des habitants et du territoire.

Adopté par la CeA en juin 2023, le Spaser (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) est un outil à la disposition de la collectivité pour développer ses politiques publiques, comme l'insertion, la transition écologique ou la santé. Pour qu'il puisse agir comme un levier de transformation, il est aujourd'hui nécessaire, 2 ans après son adoption, de réaliser une évaluation du SPASER pour mesurer les progrès accomplis et les actions déployées, qui sera communiquée au Conseil d'Alsace.

Amendement

AJOUTER (page 1) après : "Eléments de bilan"

LES MOTS SUIVANTS :

Des indicateurs seront mis en place pour assurer le suivi du Spaser de la CeA et garantir l'atteinte des objectifs. Les résultats permettront d'identifier les freins et de déterminer les mesures correctives envisageables. Les résultats seront présentés en séance publique du Conseil d'Alsace.

Amendement déposé par **Madame Ludivine Quintallet** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière du Conseil d'Alsace
30 juin 2025

AMENDEMENT – Prendre en compte la responsabilité climatique des banques

Rapport N° CD-2025-3-8-3
N° applicatif 12713

Exposé sommaire

Par leurs avoirs, les banques ont un impact carbone prédominant. C'est ainsi que les 6 grandes banques françaises ont des émissions carbone équivalentes à 8 fois celle de la France entière et qui nous emmènent vers une trajectoire à + 4°C.

Nous pouvons bien sûr demander un effort aux entreprises avec lesquelles nous travaillons mais n'oublions pas les banques. Quel message envoyons-nous aux entreprises locales si on leur demande d'être exemplaires et que les grandes banques, dont l'activité a autrement plus d'impact, sont épargnées par cette mobilisation générale.

Pour que notre travail lié au SPASER ne soit pas anéanti par les banques avec lesquelles nous travaillons, rappelons donc que le taux d'emprunt, en 2023, n'est plus la seule chose à prendre en compte.

Cet amendement propose donc d'évaluer la responsabilité climatique, sociale et la transparence financière des banques auprès desquelles nous emprunterons.

Amendement

Dans l'Annexe, dans la partie Environnement, axe stratégique "Lutte contre le dérèglement climatique et contribution à la neutralité carbone" et l'objectif "réduire l'empreinte carbone de nos achats", rajouter l'action suivante :

RAJOUTER

"24 - "Evaluer, par un formulaire, la transparence financière, les actions environnementales et climatiques et les actions en matière de responsabilité sociale des établissements bancaires auprès desquelles la Collectivité emprunte".

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière
30 juin 2025

AMENDEMENT - Un fonds de solidarité substantiel pour les locataires d'Alsace Habitat et le principe de plafonnement des appels de charges

Rapport N° CD-2025-3-8-5
N° applicatif 12704

Exposé sommaire - Alsace Habitat doit assumer ses responsabilités en tant que bailleur social, en créant un fonds de solidarité adapté aux besoins des locataires pour le règlement des charges et en plafonnant les appels de charges.

Alors que les locataires d'Alsace Habitat ont reçu des rappels de charges énergétiques, allant de 500 à 2000 euros, parfois jusqu'à 3000 euros annuellement, depuis 2022. Ces rappels d'un montant astronomique pour des foyers modestes composant la grande majorité des locataires d'Alsace Habitat, ne peuvent pas être réglés par les locataires sans tomber dans la grande précarité. Alsace Habitat devient alors une fabrique de la précarité ! Pourtant notre Collectivité est actionnaire principal d'Alsace Habitat, autrement dit les locataires sollicitent les services de l'action sociale de notre collectivité pour répondre à leur détresse dont Alsace Habitat est responsable !

Plusieurs fonds d'aide ont été mis en place par Alsace Habitat, notamment fin mai 2025, suite à une colère grandissante des locataires organisés en collectifs. Ce fonds de 116 000 euros est très largement insuffisant car il ne permet que de plafonner le montant des charges pour chaque locataire à 2000 euros, ce qui est encore beaucoup trop élevé pour pouvoir être supporté par les locataires.

Afin d'apporter une aide substantielle et équitable à l'ensemble des locataires pour les charges annuelles de 2022, 2023, 2024, et l'année en cours, un fonds d'urgence doit être débloqué, montant qui peut évoluer et qui sera calculé à partir d'une analyse des décomptes de charge de l'ensemble des locataires, par les services conjoints de la CeA et d'Alsace Habitat. Le financement de ce fonds sera assuré par le gel (relativement indolore) d'une partie des dépenses prévues pour les infrastructures nouvelles dont le budget 2025 s'élève à 39 millions d'euros dont 3 millions en plus par décision modificative qui peuvent être réaffectés pour le financement de ce fonds d'urgence.

Il est temps que Alsace Habitat agisse à hauteur des besoins des locataires. N'ayant pas anticipé l'augmentation des charges énergétiques et leur impact social sur les foyers, Alsace Habitat se doit de limiter le taux des charges d'eau et de chauffage à 20% du loyer brut pour les appels de charge en cours et à venir. La limitation du taux des charges ne doit pas, en outre, se répercuter sur les provisions de charges qui doivent rester minimales.

Amendement

AJOUTER AVANT LE PARAGRAPHE IV. POINTS DIVERS QUI DEVIENT LE PARAGRAPHE V. POINTS DIVERS, LE PARAGRAPHE SUIVANT (page 13)

“IV. Soutien financier dans le cadre d’une urgence sociale - Alsace Habitat

Alsace Habitat soutient ses locataires en situation de difficulté financière pour régler les appels de charge depuis 2022. Afin de les soutenir dans cette hausse des tarifs énergétiques, est fixé le principe du plafonnement des charges à hauteur de 20% du loyer brut. Ce principe garantit l’équité entre les locataires devant les charges.

Afin de les accompagner dans le règlement des charges en cours, il est instauré **un nouveau fonds d’urgence dont le montant est calculé à partir d’une analyse des décomptes de charge des locataires, par les services de la CeA et les services d’Alsace Habitat**. Tout locataire est éligible au fonds si les rappels de charge ont fait dépasser les 20% du loyer brut, de sorte que le fonds d’urgence compense les frais dépassant les 20%.

A partir de l’année 2026, **les charges et provisions de charges seront plafonnées à 20% du loyer brut** pour chaque locataire d’Alsace Habitat.”

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière
30 juin 2025

AMENDEMENT - Conditionner les garanties d'emprunt octroyées aux bailleurs sociaux à la mise en place de l'habitat intercalaire

Rapport N° CD-2025-3-8-5
N° applicatif 12704

Exposé sommaire : Notre collectivité apporte son soutien aux bailleurs sociaux pour réaliser des emprunts, en se portant garant. En vue de renforcer l'exemplarité des bailleurs sociaux de la CeA, il est demandé **de respecter un objectif conditionnant l'octroi de prochaines garanties d'emprunt : la mise en place de l'habitat intercalaire**. Ce dispositif qui est déployé dans plusieurs collectivités n'est pas envisagé, encore moins expérimenté, en Alsace, ce qui prive les personnes vulnérables de possibilités d'hébergement ou de logement. Sa mise en place pourra ouvrir de nouvelles solutions et répondre à l'urgence sociale.

Amendement

REEMPLACER (page 15) :

“Le présent rapport a pour objet de préciser les critères d'octroi pour les garanties d'emprunts octroyées par la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine du logement social. En effet, il est proposé de déroger à l'obligation, pour les bailleurs, d'avoir conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité européenne d'Alsace pour obtenir la garantie à hauteur de 100%. Cette dérogation est mise en place jusqu'au 31 décembre 2026.”

PAR :

Le présent rapport a pour objet de préciser les conditions d'octroi pour les garanties d'emprunts par la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine du logement social. Il est proposé que les bailleurs sociaux remplisse une condition pour obtenir une garantie d'emprunt de la CeA :

- **mettre en place le dispositif intercalaire dans le cadre des logements sociaux en attente de démolition ou de redestination.** Permettant de répondre à la tension en matière d'hébergement et de logement, la solution intercalaire mobilise des logements vacants sur des périodes de courte ou moyenne durée pour y héberger ou pour y loger temporairement des personnes vulnérables.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière
30 juin 2025

AMENDEMENT - Engager une rénovation d'ampleur du parc social d'Alsace Habitat

Rapport N° CD-2025-3-8-5
N° applicatif 12704

Exposé sommaire - La situation du parc social d'Alsace Habitat se dégrade grandement en raison de la vétusté de certains ensembles immobiliers. C'est le cas à Schiltigheim, à l'Elsau, au Port du Rhin, à Soufflenheim. **Le parc social d'Alsace Habitat relève d'une logique à deux vitesses.** Certains logements sociaux à Strasbourg, notamment, vont bénéficier du programme de rénovation urbaine quand d'autres nécessitent des travaux de rénovation qui permettraient d'abaisser le niveau des charges énergétiques. Les logements sont pour certains des passoires thermiques, ou ne répondent pas aux règles de conformité en matière de logement décent, voire sont insalubres, en raison de problèmes d'isolation et d'absence d'entretien régulier. En outre, les espaces communs de certains logements se sont fortement détériorés. Cette dégradation n'est pas du fait des locataires, mais du fait du système à deux vitesses d'Alsace Habitat en matière de rénovation de logements sociaux.

Les locataires de logements sociaux ont des droits, dont celui d'être logé.es dans des logements qui obéissent aux critères de surface et de performance énergétique minimales, où le risque pour leur sécurité et leur santé est absent, où les animaux nuisibles et les parasites sont traités, où certains équipements sont mis à disposition. Or, ce n'est malheureusement pas le cas pour un grand nombre de logements sociaux du parc d'Alsace Habitat. Ainsi, cet amendement prévoit la mise en œuvre d'un plan global de rénovation du parc social d'Alsace Habitat.

Le financement de ce plan de rénovation sera assuré par la réorientation des dépenses prévues pour l'habitat dans la décision modificative, ainsi que par le gel (relativement indolore) d'une partie des dépenses prévues pour les infrastructures nouvelles dont le budget 2025 s'élève à 39 millions d'euros.

Amendement

AJOUTER (page 17) après : "Habitat : +2,1 M€ pour honorer les dossiers de subventions de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre

LES MOTS SUIVANTS :

et pour financer une partie de la rénovation du parc social d'Alsace Habitat, qui fait l'objet d'un plan global d'ampleur.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



**Groupe LR-Divers droite
De la Collectivité européenne d'Alsace**

Séance Plénière du 30 juin 2025

**Motion de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace
en soutien aux salariés et à la filière industrielle de Mertzwiller**

L'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace exprime avec gravité sa préoccupation suite à la décision de l'arrêt des activités de production du site industriel BDR Thermea de Mertzwiller. Nous regrettons une décision qui supprime l'emploi de 370 salariés.

Cette décision porte atteinte à l'un des acteurs historiques de l'industrie alsacienne et à un écosystème économique et humain essentiel pour le nord de notre territoire.

Depuis des générations, l'Alsace forge sa dignité dans le travail. Du textile aux machines-outils, de la métallurgie aux chaudières, notre région a toujours été un moteur de l'industrie française.

Nous sommes fiers de cette culture industrielle exigeante, nourrie de compétences, de loyauté ouvrière, d'innovation et d'attachement aux territoires.

À travers elle, c'est une certaine idée de l'Alsace que l'on menace, une Alsace qui travaille, qui forme, qui fabrique, et qui ne se résigne pas.

BDR Thermea, héritière directe de l'entreprise De Dietrich fondée en 1684, incarne plus de trois siècles d'histoire industrielle au cœur de l'Alsace : c'est un pilier économique, un lieu de transmission, un symbole de savoir-faire local.

Cela interroge profondément alors même que la France, à commencer par l'État, prétend défendre la réindustrialisation, la souveraineté productive et la transition écologique.

La Collectivité européenne d'Alsace affirme que l'avenir industriel ne se construira :

- pas sans les territoires,
- pas sans les femmes et les hommes qui, depuis des décennies, font la preuve de leur professionnalisme,
- pas sans cohérence entre les discours nationaux et les actes sur le terrain.

Nous appelons le gouvernement à se saisir du dossier pour maintenir les emplois et l'outil industriel, de soutenir le bassin et la filière de production de pompe à chaleur.

L'Alsace est forte de son destin industriel. Nous, élus de la Collectivité européenne d'Alsace porterons avec force la voix de nos territoires pour que l'industrie y trouve, demain encore, toute sa place.

Motion déposée par Philippe MEYER

pour le groupe **LR-Divers droite de la Collectivité européenne d'Alsace**

Adoptée à l'unanimité

**Groupe Centristes, divers droite et
indépendants d'Alsace**

Séance Plénière du 30 juin 2025

MOTION – Sauver la politique de cohésion, c'est défendre l'Europe des territoires

La Commission européenne a amorcé les discussions sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2028-2034.

Ses premières orientations font nettement craindre une remise en cause majeure de la politique de cohésion, pourtant essentielle au bon fonctionnement de l'Europe des territoires.

La politique de cohésion de l'Union européenne est un instrument incontournable pour financer les projets locaux, qui, dans le cadre du FSE+ (Fonds social européen), vise à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales entre les différentes régions européennes.

Le FSE+ est géré par l'Etat (partie emploi et inclusion) qui en délègue une partie aux départements, désignés comme « organismes intermédiaires ».

C'est le cas pour la Collectivité européenne d'Alsace qui gère à ce titre une enveloppe laquelle s'est montée, pour la programmation 2021-2027, à 37 millions d'Euros.

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi pu apporter un soutien financier à des projets œuvrant pour l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation de précarité ou en difficultés sociales.

A titre d'exemple, la Collectivité européenne d'Alsace a investi près de 4 millions d'Euros dans les structures d'insertion par l'activité économique au titre du FSE pour favoriser le retour à l'emploi des publics les plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA.

Or, dans ses premières propositions pour la future génération de fonds européens post 2027, la Commission européenne remet en cause le dispositif actuel en envisageant notamment une recentralisation au niveau national des programmes de gestion.

Ces premières propositions, soumises à consultation publique jusqu'au 7 mai, fragilisent le modèle actuel de la politique de cohésion, pilier historique de la solidarité européenne.

Ces évolutions mettraient fin à une gestion de proximité efficace et à l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Elles contreviendraient au principe de subsidiarité qui guide pourtant la construction européenne depuis ses origines.

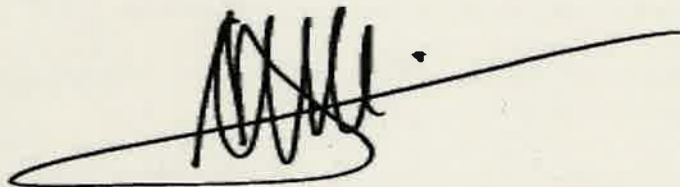
La Collectivité européenne d'Alsace, en lien avec l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ne peut accepter que ce modèle soit démantelé. Elle alerte solennellement sur les conséquences concrètes d'une recentralisation : perte d'agilité, rupture avec les acteurs de terrain, décrochage de territoires déjà fragiles.

En conséquence elle demande :

- la préservation de l'architecture actuelle de la politique de cohésion ;
- le maintien d'une gestion territorialisée, pilotée par les collectivités ;
- la sanctuarisation d'un budget ambitieux post-2027 ;
- une simplification des procédures au bénéfice des porteurs de projets ;
- l'activation immédiate d'un dialogue structuré entre l'État, l'Union et les collectivités.

À l'heure où l'Europe traverse une crise démocratique, elle doit rester fidèle à sa promesse de proximité. L'Europe des territoires n'est pas négociable. La Collectivité européenne d'Alsace y veillera avec détermination.

Motion déposée par Nicolas Jander
pour le groupe **Centristes, divers droite et indépendants d'Alsace**



Adopté à l'unanimité

Séance publique du 14 mars 2025**MOTION - Pour un soutien aux associations alsaciennes et partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace.**

Les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit national. En effet, elles ne peuvent emprunter que pour financer de l'investissement, et représentent dès lors à peine 8 % de la dette publique. Par leurs actions, elles participent à la réduction de la dette qui pèse véritablement sur les générations futures : la dette environnementale et sociale. Les accusations visant les collectivités territoriales, les tenant pour responsables de la situation d'urgence économique et de la dette publique, sont infondées et injustes.

Cette année, un effort budgétaire de 2,2 Mds € est demandé aux plus grandes collectivités locales. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, c'est une trentaine de millions d'euros de participation forcée qui est demandée par l'Etat, lui-même affaibli par les gouvernements macronistes successifs, ainsi qu'une ponction sur ses recettes, de 15M€. Il s'agit de sacrifices budgétaires conséquents, inacceptables et injustes.

Alors même que le compte financier de la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas encore été porté à la connaissance du Conseil d'Alsace, que la Collectivité européenne d'Alsace a réalisé ces dernières années des excédents budgétaires conséquents, il est proposé au Conseil d'Alsace de voter une baisse de 5% des subventions aux partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette baisse va fragiliser nos partenaires associatifs dans un contexte déjà tendu, en l'absence de politique nationale mise en place pour soutenir le monde associatif.

Rappelons qu'en Alsace, fortes de plus de 875 000 bénévoles et 55 000 salariés, 33 500 associations agissent et innovent chaque jour dans l'intérêt général, au plus près des besoins des Alsaciennes et des Alsaciens. Forces vives de notre territoire, actrices de l'économie, elles créent de l'emploi, favorisent la cohésion sociale et assurent des missions de service public. Que ce soit dans le domaine de la santé, de la protection de l'enfance, de la culture, de l'autonomie, du handicap, de l'insertion, un nombre important d'entre elles sont des partenaires des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace.

Par la présente motion, le Conseil d'Alsace :

- **reconnait l'action essentielle des partenaires associatifs** de la Collectivité européenne d'Alsace sur le territoire alsacien, notamment dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- **décide de ne pas faire peser la contrainte budgétaire sur ses partenaires associatifs.** La Collectivité européenne d'Alsace maintiendra les subventions à ses partenaires. Elle pourra s'appuyer sur les résultats du compte administratif, ses réserves propres et sur les recettes liées à l'augmentation de la fiscalité sur les DMTO proposée par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ce 14 mars 2025.

Motion déposée par **Ludivine QUINTALLET**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Séance publique du 14 mars 2025

Vœu - Le Conseil d'Alsace appelle les institutions européennes à se saisir des questions d'accès à l'IVG dans l'UE

Le 17 janvier 2025 a marqué les cinquante ans de la promulgation de la loi Veil, mettant ainsi enfin un terme aux avortements clandestins en France, et garantissant le droit à chacun.e de mettre fin à une grossesse non désirée. Au-delà du symbole que représente cet anniversaire, celui-ci marque aussi une occasion privilégiée de poursuivre le combat pour un principe au cœur des valeurs humanistes chères à l'Alsace : le droit complet à l'autonomie corporelle et à l'autodétermination individuelle.

En concomitance avec cette date-clé, une initiative salubre s'est déployée, portée par le mouvement « My voice, my choice » et dont le but est de faire adopter une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) éponyme par le Parlement et la Commission. Cette ICE aurait pour but de garantir le droit à un avortement libre, gratuit et sûr dans l'ensemble de l'Union européenne. Il va sans dire que le contexte politique actuel se prête à un tel projet, tant les conditions pour mettre fin à sa grossesse en toute liberté sont inégales à travers notre continent : en Pologne, le droit à l'avortement sans condition n'est toujours pas une réalité, à la suite de l'offensive réactionnaire du gouvernement d'extrême-droite en place jusqu'en 2023. Ailleurs, comme en Italie ou en Espagne, le manque de médecins le pratiquant ou son caractère payant ajoutent des barrières préjudiciables et provoquent nombre de drames pourtant évitables.

Évidemment, l'adoption d'une législation garantissant l'accès effectif à l'IVG dans toute l'UE – par exemple en plaçant cette garantie dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – représenterait aussi un puissant signal lancé au reste du monde, et en particulier aux États-Unis où, depuis le renversement de l'arrêt « *Roe v. Wade* » et le retour tout récent de Donald Trump à la Maison-Blanche, le futur des américain.es quant à ce droit est extrêmement incertain, et se dégrade de jour en jour à mesure que les lois réactionnaires se multiplient dans de nombreux États.

Il est de notre devoir d'alsacien.nes, d'européen.nes et d'êtres humains de nous assurer qu'un tel revirement soit impossible en Europe, pour nous et pour nos enfants.

Ainsi, par ce vœu, la Collectivité européenne d'Alsace enjoint :

- Le Parlement européen à organiser, en sus de l'audition publique obligatoire, un débat en séance plénière sur les questions soulevées par cette ICE, afin de permettre un échange transparent sur ces problématiques essentielles ;
- La Commission européenne à sécuriser l'accès à l'IVG dans l'ensemble des États-Membres de l'Union, en donnant suite à cette ICE à travers la formalisation d'un acte législatif volontariste.

Vœu déposé par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**